ARMORIAL

DES

LIEUTENANTS

DES HABITANTS

DE REIMS

Précédé de recherches sur les Armoiries de cette Ville

Et suivi de Documents sur ces Magistrats et leurs fonctions

Par CH. GIVELET

MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE REIMS



REIMS

F. MICHAUD, LIBRAIRE ÉDITEUR DE L'ACADÉMIE

23, rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

M D CCC LXXXVII

ARMORIAL

DES

LIEUTENANTS

DES HABITANTS DE REIMS

ARMORIAL

DES

LIEUTENANTS

DES HABITANTS

DE REIMS

Précédé de recherches sur les Armoiries de cette Ville

Et suivi de Documents sur ces Magistrats et leurs fonctions

Par Ch. GIVELET

MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE REIMS



REIMS

F. MICHAUD, LIBRAIRE ÉDITEUR DE L'ACADÉMIE

23, rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

M D CCC LXXXVII

1887


LE POVRTRAICT DE LA VILLE CITE ET VNIVERSITE DE REIMS

INTRODUCTION

Parmi les manuscrits de la Bibliothèque de la Ville, il en est un sur lequel mon attention s'est tout particulièrement portée. Il renferme l'Armorial des Lieutenants des Habitants de Reims. Ce manuscrit, je pense, est peu connu et ne contient ni signature, ni date; l'écriture de ce recueil est celle de la fin du siècle dernier ou du commencement de celui-ci. Je le crois antérieur à la Révolution, ainsi que le prouvent des notes marginales de la main de l'auteur, indiquant la présence d'armoiries des Lieutenants dans un grand nombre d'églises maintenant détruites.

Celui à qui nous devons ce manuscrit vivait encore à la fin du XVIII[e] siècle, car à la liste des Lieutenants des Habitants est joint le nom du premier Maire qui, sous le nouvel état de choses, les a remplacés dans la gérance des intérêts de la Ville.

Cet Armorial n'est pas le seul legs de son auteur à

notre dépôt public. En outre des livres composant sa bibliothèque, d'autres manuscrits également dus à sa plume nous font savoir que c'est au docteur Louis-Jérôme Raussin, professeur de médecine à l'Université de Reims, que nous sommes redevables des recherches qu'il fit pour connaître les armoiries de nos Lieutenants des Habitants[1]. Son travail fut des plus consciencieux. Je n'y ai découvert que des erreurs insignifiantes, tandis que ces blasons décrits par d'autres, à des époques antérieures, le sont avec de nombreuses inexactitudes. Raussin ne s'est pas seulement, comme René Bourgeois, contenté de blasonner chaque armoirie, il en a fait des dessins coloriés, très grossièrement exécutés, à la vérité, mais qui m'ont permis de les reproduire exactement, tout en leur donnant la correction désirable.

La publication de ce manuscrit m'a paru d'autant plus opportune, qu'un certain nombre de Lieutenants comptent encore aujourd'hui des descendants qui, s'ils ne sont pas tous de la ligne directe, sont du moins des membres de leur famille. Parmi eux j'indiquerai les Moët, les Coquebert, les Fremyn, les Favart, les Maille-

[1] « Louis Jérôme Raussin, reçu docteur le 28 novembre 1747, mort le 23 mars 1798. Érudit, caustique, méthodique et infatigable travailleur, ce fut le Guy-Patin de notre Faculté. Quelques lambeaux de notes de sa main m'ont fourni d'utiles renseignements. » (*Histoire de la Faculté de Médecine de l'Université de Reims*, par le doct^r^ Dubourg-Maldan, *Chronique de Champagne*, 2e année, t. IV, p. 382. Reims, L. Jacquet, 1838.)

fer, les Dallier, les Lespagnol, les Lévesque, les Sutaine, et d'autres encore dont l'histoire a gardé le nom.

Le docteur Raussin n'a pour ainsi dire donné que l'Armorial des Lieutenants; nous croyons intéressant et utile d'ajouter autant que possible, à chacun des noms, quelques notes historiques et anecdotiques recueillies dans nos chroniqueurs et nos annalistes. Je citerai parmi eux les registres des *Conclusions du Conseil*[1], Dom Marlot, *Histoire de Reims*[2], le *Journalier* de Pussot[3], les *Mémoires* de René Bourgeois[4], ceux de Bidet[5], les *Almanachs historiques de Reims*[6], et enfin les *Archives administratives et législatives*, de P. Varin[7].

Mon intention n'est pas de faire connaître ici tout ce qui s'est passé pendant la magistrature de chacun de nos Lieutenants. Ce serait alors l'histoire complète de Reims pendant la période qui s'est écoulée de 1347 à 1790, c'est-à-dire pendant quatre siècles et demi. Mon rôle est plus modeste; il se borne, comme je l'ai dit, à

(1) Les registres des Conclusions du Conseil. Archives de la ville.

(2) *Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims*, par Dom G. Marlot, édit. de l'Académie, 4 vol. in-4°. Reims, L. Jacquet, 1846.

(3) *Journalier ou Mémoires de Jean Pussot*; 1 vol. in-8°. P. Regnier, 1858.

(4) *Les Mémoires de René Bourgeois*, manuscrit de la Bibliothèque de Reims.

(5) *Les Mémoires de Bidet*, manuscrit de la Bibliothèque de Reims.

(6) *Almanachs historiques de Reims*, in-32, années 1756, 1775, 1776, 1777 et 1778.

(7) *Archives administratives et législatives de Reims*, P. Varin, 10 vol. in-4°. Paris, Crapelet, 1839.

joindre quelques notes concernant plus ou moins directement les Lieutenants, afin d'éviter par là de donner une simple nomenclature qui, dépourvue d'intérêt, serait aussi sèche qu'aride.

En dehors de l'Armorial, Raussin nous fait connaître, dans ce même manuscrit, le cérémonial observé à l'élection d'un nouveau Lieutenant des Habitants, quels étaient ses droits, ses fonctions, puis ce qui se pratiquait à ses funérailles, soit à Reims, soit en dehors de la ville. Ces récits de cérémonies d'époques toutes différentes de celle où nous vivons nous paraissent attrayants et instructifs, et par conséquent utiles à reproduire. Nous y verrons de quel prestige était entourée l'élection d'un Lieutenant des Habitants et l'estime qu'on accordait à ceux à qui on confiait la direction de la cité, où non seulement ils devaient être nés, mais à laquelle ils appartenaient depuis au moins trois générations.

Pour une étude plus approfondie sur les Lieutenants, il faudrait recourir à la liasse 17 des Archives communales de Reims, *Gouvernement municipal, civil et militaire, élection des Officiers*, *Conseillers et Échevins*, qui donne les documents originaux de 1358 à 1786. En outre, une série de liasses supplémentaires a été jointe à celle inventoriée par Le Moine ; cette série se trouve classée dans un carton spécial et renferme beaucoup de pièces très intéressantes, en grande partie inconnues.

Avant de parler des Lieutenants et de leurs armoiries, n'est-il pas à propos de dire quelques mots des armes de la ville qu'ils ont gouvernée, de montrer pour les communes la nécessité d'avoir des armoiries, de faire connaître les modifications que celles de Reims ont subies depuis leur origine, sans oublier le sceau des Échevins, auquel elles doivent leur meuble principal, qui n'a jamais sérieusement varié.




DIEX
EN SOIT
GARDE



Première Partie

SCEAUX, EMBLÈMES, DEVISE & ARMOIRIES DE REIMS

§ 1er. — Sceaux de Reims au Moyen Age.

Pour faire usage de son autorité, une ville doit se constituer en Communauté, en Corps de Ville. Relativement à l'administration de ses affaires, elle est, comme un simple citoyen, obligée de passer des actes et de conclure des traités ; et afin de leur donner un caractère d'authenticité, outre la signature des contractants, on y appose un sceau.

C'était un privilège pour les villes de se servir d'un sceau qui leur était propre. Celles-là seules en jouissaient, qui possédaient leur autonomie en tout ou en partie. Les villes, au contraire, qui ne dépendaient que de l'État, étaient privées de leur liberté communale et ne pouvaient sceller d'un sceau particulier leurs actes ou la conclusion de leurs traités.

L'usage de ces sceaux ne remonte pas au-delà des XIIe et XIIIe siècles.

Les Échevins furent à Reims les premiers qui s'en

servirent. Suivant quelques auteurs, ces magistrats existaient de temps immémorial, connus sous le nom de *Scabini ;* ces officiers municipaux prirent plus tard le nom d'Échevins : « A Reims, nous dit Marlot[1], ils ont un scel particulier dont ils se servent pour les expéditions. Il est aux armes de la Ville et reconnu authentique par plusieurs arrestés. »

Les sceaux sont généralement de forme ronde ou elliptique. Leur centre est rempli par un emblème qu'entoure une légende. Les villes qui en possédaient ne manquaient pas de les y faire figurer. Leur choix dut être facultatif. Nous avons emprunté beaucoup de ces renseignements à l'ouvrage de M. Tisserand, si remarquablement illustré, sur les armoiries de la ville de Paris[2].

Souvent, comme à Reims, les emblèmes furent tirés ou de l'étymologie du nom ou du nom lui-même de la ville. Quelquefois ce fut le genre de commerce ou des faits historiques qui présidèrent au choix des devises et des insignes représentés sur les sceaux.

Ces emblèmes qu'on y voyait gravés se reproduisaient en broderies ou en peintures sur les bannières. La Ville les faisait sculpter sur ses édifices. Ils ornaient aussi les vêtements des officiers, des agents et de la milice qui étaient à la solde de la cité.

L'usage de ces emblèmes remonte aux temps les plus reculés. Les insignes, *signa*, quand deux armées ennemies étaient en présence, empêchaient la confusion entre elles. C'est dans ce but que, jusqu'au XIe siècle,

(1) Tom III, édit. de l'Académie, page 473.

(2) *Histoire générale de Paris : les armoiries de la ville de Paris, sceaux, emblèmes, couleurs, devises, livrées et cérémonies publiques.* Ouvrage commencé par feu M. le comte A. de Coëtlogon, refondu et complété par M. L. Tisserand et le Service historique de Paris. 2 vol. in-4°. Imprimerie nationale, 1874.

1

2

3

4



5



ARMOIRIES DE REIMS,

d'après les documents originaux.

Planche 1.

les combattants ornaient leurs armes et leurs vêtements de figures de leur choix. Plus tard, le régime féodal s'étant affermi, les tournois, les croisades généralisèrent cet ancien usage. Ensuite les emblèmes devinrent héréditaires. Ils furent soumis à des règles et prirent le nom, conservé jusqu'à nous, d'armes ou d'armoiries, parce que les guerriers en décoraient généralement leurs armes.

Nous touchons à l'origine de la science héraldique, autrement dite du blason. Mais n'anticipons pas et revenons au sceau des Échevins.

A Reims, qui en ces temps-là s'écrivait RAINS, les Échevins ne crurent pas pouvoir mieux faire que de choisir comme emblème de leur scel un rinceau, qu'entoura la légende SIGILLVM SCABINORVM REMENSIVM. En 1279, ce scel n'eut, d'après Marlot[1], *qu'un rainseau ou laurier plié où paraît une croce traversante*, toujours avec l'inscription *sigillvm remensivm scabinorvm*. Dans un manuscrit de Rogier[2], à la Bibliothèque de la Ville, on voit, à la fin d'un acte de 1277, le dessin d'un sceau offrant une crosse placée entre deux rinceaux de forme tout à fait fantaisiste. Deux empreintes en cire en sont conservées aux archives municipales[3]. C'est la reproduction de ce sceau que nous donnons sur la planche des armoiries de Reims, n° 1. Le n° 2, où ne figure qu'un rinceau, est l'emblême primitivement choisi par les Échevins, qu'ils conservèrent comme contre-sceau et qu'ils placèrent au milieu de la légende SEC. SCABINOR. REMEN, *sec* pour *secretum*, c'était leur sceau secret.

La crosse du grand sceau, qu'on désignait ainsi par

(1) Marlot, tome III, page 475. Édit. de l'Académie.

(2) *Mémoires de Rogier*, Bibliothèque de Reims, manuscrit E, folio 80, recto.

(3) Archives de Reims, Juridiction, liasse 17.

opposition au contre-sceau, qui s'appelait le petit sceau, n'a dû apparaître qu'au moment où la seigneurie de Reims fut donnée aux Archevêques. Pendant un temps, lorsque ceux-ci étaient capitaines de la Ville, on avait ajouté au rinceau une crosse et une croix passées en sautoir. Il ne m'a pas été possible de découvrir ces armoiries, et leur description insuffisante dans les auteurs n'a pas permis d'en faire une reproduction [1].

Le petit sceau ou contre-sceau des Échevins (n° 2), fut néanmoins conservé et n'a cessé d'être en usage que depuis le nouvel état de choses.

Il n'y avait pas alors de justice royale en cette Ville. Mais plus tard, au XVI[e] siècle, quand un siège royal y fut établi, les fleurs de lis, qui ornaient déjà les armes de Reims, figurèrent aussi sur celles de cette juridiction.

Un de ces sceaux est parvenu jusqu'à nous. Il appartient au Musée de la Ville. On lit autour : SEEL ROYAL AVX CAVSES DU BAILLIAGE DE VERMANDOIS. A. R. Nous en donnons ici la reproduction (n° 3).

Comme nous venons de le voir, c'est du sceau des Échevins que naquirent les armes de la Ville. Le rinceau conservé occupa la plus grande partie inférieure de l'écu, et celle qui la surmontait, nommée le chef, fut remplie de fleurs de lis sans nombre, que nos Rois avaient adoptées pour leurs armes. Ce fut une concession royale accordée aux bonnes villes, peut-être, nous dit Marlot, depuis l'érection des Pairs de France [2]. Ne serait-ce pas plutôt, ainsi que l'a remarqué M. Tisserand, un usage adopté par les villes comme une marque du patronage royal, et dont l'emploi remonte seulement au XV[e] siècle [3] ?

(1) *Almanach historique de Reims*, 1775.
(2) Marlot, édit. de l'Académie, tome III[e], page 476.
(3) Armoiries de la ville de Paris, tome I[er], pages 64 et 66.

6



CARTULAIRE
de l'Hôtel de Ville

7



8

DIEU EN SOIT GARDE

9

10

DIEU EN SOIT GARDE

ARMOIRIES DE REIMS,
d'après les documents originaux.

§ 2. — Armoiries de Reims avant la Révolution.

Voici comment nos armoiries se blasonnaient : *d'argent à un rinceau de sinople, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre.*

Nous offrons un spécimen de ces armoiries (nº 4), copié sur le manteau en pierre d'une cheminée du XVe siècle déposé au Musée archéologique de la Ville. Au siècle suivant, le rinceau est doublé (nº 5). Il est dessiné d'après un coffre en bois sculpté, qui fait aussi partie du musée.

Cependant nous mettons sous les yeux du lecteur un écusson aux armes de la Ville, remontant au commencement du XVIIe siècle, n'ayant qu'un seul rinceau. Ici, le chef a pris de telles proportions qu'il perd son nom, et que l'écu devient coupé (nº 6). C'est l'exemple le plus rapproché de nous que j'ai rencontré d'un seul rinceau et aussi le plus éloigné de nous où le chef fait place au coupé. Ce dessin est de la même dimension que l'original, qui est exécuté en typographie et qu'on collait à l'intérieur de la couverture des pièces du cartulaire de la Ville, notamment sur les registres des Conclusions du Conseil. Il est surmonté de la devise : *Dieu en soit garde.*

Le nº 7 représente la réduction d'une plaque en cuivre, fondue, ciselée et dorée, qui est conservée au Musée de la Ville. Le dessin en est élégant et l'exécution très soignée. Au-dessus des armoiries, une colombe apporte la Sainte-Ampoule, et en bas de l'écusson, la devise : *Dieu en soit garde*, est gravée sur une banderolle. Cette plaque remonte au règne de Louis XIV. Elle se plaçait sur les vêtements des agents de la milice à la solde de la Ville, comme nous l'avons dit précédemment.

Au centre de la planche, le nº 8 nous offre un autre

exemple de ces armoiries avec leur devise. Elles sont surmontées de cinq tours réunies placées au cimier, exemple unique, à ma connaissance, pour les armes de Reims. Ce dessin, bien exact, a été copié sur celui qui est assez grossièrement peint en bleu au centre d'un plat de faïence épaisse de forme oblongue, qui faisait partie du service de table de la Ville, exécuté dans le style Louis XV. C'est, dit-on, sur ce plat, qu'en 1722, les clefs de Reims furent présentées au Roi, lorsqu'il y vint pour son sacre.

Il est à remarquer que les armoiries n°s 6, 7 et 8 n'ont plus de chef, et l'écu divisé en deux parties égales se dit coupé. Ce changement doit probablement tenir à ce que le chef, qui n'a que le tiers de l'écu, a été successivement allongé par les artistes chargés de reproduire le blason municipal, afin, peut-être, d'y placer plus facilement un plus grand nombre de fleurs de lis. Toujours est-il que dans le siècle dernier le chef fut souvent remplacé par le coupé, et que cette division de l'écu a fini par prévaloir. Il faut cependant, il me semble, faire nos réserves au point de vue des sciences archéologique et héraldique, réserves qui consisteraient à maintenir le chef fleurdelisé tel que nous le trouvons dès son apparition au moyen âge.

Observons encore que ces trois écussons n°s 6, 7 et 8 sont accompagnés de la devise : *Dieu en soit garde*. Elle est de celles qu'on désigne sous le nom de devise commémorative d'évènements.

En effet, la tradition rapporte, et tous les auteurs sont d'accord à ce sujet, que les murailles de Reims furent plusieurs fois ruinées, et que, l'ayant encore été sous Charles Martel, Louis le Débonnaire, dont on implorait le secours pour aider à la reconstruction de la cathédrale, autorisa les maîtres de l'œuvre à se servir des débris des fortifications pour élever l'édifice. Les

Rémois, privés de remparts pour protéger leur Ville, demandèrent alors au Roi quels moyens ils emploieront pour la défendre. La même tradition ajoute que le monarque leur répondit : *Dieu en soit garde !* Ces paroles restèrent gravées dans la mémoire de nos ancêtres qui, plus tard, les inscrivirent sur le bronze, la pierre et partout où ils plaçaient les armes de la Ville.

Le plus souvent, nos armoiries furent surmontées, au XVII° siècle, d'une colombe aux ailes déployées et déposant la Sainte-Ampoule sur le chef de l'écu. C'est ainsi qu'elles sont représentées sur un grand nombre d'anciennes gravures avec la devise ordinairement en français comme nous l'avons rapportée. On la rencontre encore, mais assez rarement, en latin : *Cvstodia cœlo*, comme dans le recueil de dessins de G. Baussonnet, conservé à la Bibliothèque de Reims. Quelquefois, la colombe plane au-dessus des vieux plans de Reims, accompagnée des armes de France et de celles de la cité.

Il fut un temps où le blason des villes pourvut aux besoins du trésor royal, par suite des taxes établies pour la reconnaissance officielle des armoiries. Le Conseil de Ville de Reims dut satisfaire aux exigences du fisc, comme le prouve sa conclusion du 26 mars 1697, que nous copions textuellement sur le registre :

« Monsieur le Lieutenant a représenté que le roy, par son édit du mois de novembre dernier, a ordonné que les armes et blazons des personnes, maisons, familles, villes, provinces, corps et communautez du royaume, seroient registrées, peintes et blazonnées dans l'Armorial général estably en la ville de Paris, dans deux mois du jour de la publication dudit édit, lequel délay auroit esté encores prorogé de deux autres mois par arrest du conseil d'État du 26 janvier dernier, à commencer le premier février suivant, qui doivent expi-

rer le dernier jour du présent mois de mars, pourquoy il est à propos d'aviser si on fera enregistrer et blazonner les armes de cette ville de Reims sur l'Armorial du bureau estably pour cet effet en ladite ville en la maison de Mre Blaise Remy, pour ne pas encourir la peine de trois cens livres damende portée par ledit arrest faute d'y satisfaire;

« Sur quoy délibération prise, conclu a esté que les armes de la Ville seront enregistrées et blazonnées sur l'Armorial qui est au bureau estably pour cet effet en la maison de Mre Blaise Remy. A cette fin a esté nommé le procureur du roy et de la ville auquel la présente conclusion servira de plain et entier pouvoir pour ce faire; et seront les droits fixez par ledit édit pour ledit enregistrement payez par le receveur des deniers communs et extraordres de ladite ville, et allouez dans la dépense de son compte en rapportant autant de la présente conclusion et acquit. »

Nous n'avons pu malheureusement retrouver l'écusson qui fut dessiné et peint, en vertu de cette délibération, pour figurer dans l'Armorial général de France, mais il représenta certainement nos armes telles que d'Hozier les donne, et qu'elles restèrent jusqu'à la fin de l'ancien régime.

§ 3. — Armoiries de Reims depuis la Révolution.

Au moment de la Révolution, les armes disparurent « comme signe de la féodalité », et les nouveaux cachets de la municipalité représentèrent un faisceau et le bonnet phrygien.

Ces emblèmes patriotiques firent place, sous Napoléon, à l'aigle impériale.

Lorsque le calme fut rendu à notre pays, l'empereur,

qui présidait à ses destinées, restitua aux familles nobles et aux villes de France leurs anciennes armoiries. Mais ce ne fut pas sans apporter des modifications aux écussons, à ceux surtout qui avaient contenu des fleurs de lis. Celles-ci, comme sous la Révolution, furent prohibées. Notre tâche, ici, n'est pas de décrire tous les changements survenus dans l'art héraldique, d'autant plus que la chute du premier empire rétablit les anciennes armoiries. Nous ne parlerons donc que de ce qui regarde notre ville.

Un décret impérial, en date du 17 mai 1809, divisa les villes en trois classes, dont chacune avait des signes particuliers. Reims est inscrite parmi celles de la première catégorie. En 1811, un autre décret nomme vingt-huit bonnes villes en France, Reims est de ce nombre.

N'ayant pu découvrir dans nos archives municipales la copie des décrets de 1809 et de 1811, je dus avoir recours à l'obligeance très connue de notre compatriote, M. An. de Barthélemy, qui voulut bien, à la chancellerie, transcrire lui-même sur l'original le document suivant :

« Le décret impérial du 6 juin 1811 (pour satisfaire à la demande du maire, M. Ponsardin), régla ainsi les armoiries de la ville de Reims : d'argent à deux rinceaux de laurier passés en double sautoir, de sinople; surmonté du chef des bonnes villes qui est de gueules à trois abeilles, en fasce, d'or; pour livrée : blanc, vert, rouge, jaune, le vert en bordure seulement. Couronne murale à sept créneaux, sommée d'une aigle naissante pour cimier, le tout d'or, soutenue d'un caducée du même posé en fasce au-dessus du chef, auxquels sont suspendus deux festons servant de lambrequins, l'un à dextre de chêne, l'autre à senestre d'olivier d'or unis et rattachés par des banderolles de gueules (n° 9). »

Depuis l'envoi de la description de ces armoiries, nous découvrîmes qu'à cette époque la ville de Reims fit exé-

cuter un fer à dorer à ses nouvelles armes, entièrement conforme au blason concédé par le décret impérial, et ce fer fut utilisé au dos d'un certain nombre d'anciennes reliures de la Bibliothèque publique, notamment aux volumes des *Pierres antiques*, gravées par B. Picard, in-f°, 1724, et des *Œuvres de Jean Racine*, in-8°, Londres, 1768, etc., etc.

On ne se servit pas longtemps de ces armoiries, car en 1816, le 14 décembre, sur la demande du même M. Ponsardin, encore maire à ce moment, la Ville fut autorisée par ordonnance royale à reprendre ses anciennes armoiries fleurdelisées. Nous pouvons, cette fois, donner la copie du diplôme conservé dans nos archives municipales :

« Louis, par la grâce de Dieu,
« Roi de France et de Navarre,
« A tous présens et à venir, salut.

« Voulant donner à nos fidèles Sujets des Villes et Communes de Notre Royaume un témoignage de notre affection, et perpétuer le souvenir que Nous gardons des Services que leurs ancêtres ont rendus aux Rois nos prédécesseurs, Services consacrés par les Armoiries qui furent anciennement accordées aux dites Villes et Communes, et dont elles sont l'emblème, Nous avons, par notre Ordonnance du Vingt-Six Septembre mil huit cent quatorze, autorisé les Villes, Communes et Corporations de notre Royaume à reprendre leurs anciennes Armoiries, à la charge de se pourvoir à cet effet par devant notre Commission du Sceau ; Nous réservant d'en accorder à celles des Villes, Communes et Corporations qui n'en auraient pas obtenu de Nous ou de nos prédécesseurs ; Et par notre autre Ordonnance du Vingt Six Décembre suivant, Nous avons divisé en trois classes les dites Villes, Communes et Corporations.

« En conséquence le Sr *Ponsardin*, Maire de la Ville de *Rheims*, Département de la Marne, autorisé à cet effet par délibération du Conseil Municipal du Vingt Neuf Juin dernier, s'est retiré pardevant notre Amé et féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur *Dambray*, Command^r de nos ordres, lequel a fait vérifier, en sa présence, par notre Commission du Sceau, que le Conseil Municipal de la dite Ville de Rheims a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des Lettres patentes portant concession des Armoiries suivantes : *D'Azur, semé de Fleurs de Lys d'or; Coupé d'argent à deux Rainceaux de Laurier de sinople, entrelacés en forme de sautoir;* ainsi qu'elles avaient été accordées par les Rois nos illustres prédécesseurs.

« Et sur la présentation qui nous a été faite de l'avis de notre Commission du Sceau, et des conclusions de notre Commissaire faisant porter les Armoiries ci-dessus énoncées, telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes [1],

« Mandons à nos amés et féaux Conseillers en notre Cour royale de *Paris* de publier et enregistrer les présentes. *Car tel est notre bon plaisir.* Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre amé et féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur *Dambray*, y a fait apposer, par nos ordres, notre grand Sceau en présence de notre Commission du Sceau.

« *Donné* à Paris le quatorzième jour de Décembre de l'an de grâce mil huit cent seize et de notre règne le vingt-deuxième. « Louis.

« *Vu au Sceau :*
« Le Chancelier de France,
« DAMBRAY.

« *Par le Roi :*
« Le Chancelier de France,
« DAMBRAY. »

(Grand sceau en cire verte sur lacs de soie rouge et verte.)

[1] Ces armoiries sont figurées en couleur en marge du diplôme.

A ce diplôme sont jointes les Armoiries de la Ville peintes sur toile ; au-dessus, couronne murale à cinq créneaux surmontée de la devise (lettres d'or sur fond blanc) : Dieu en soit garde. Sur les côtés et au-dessous de l'écu sont des pampres de vignes avec raisins blancs et noirs auxquels on a joint des épis de blé, le tout au naturel.

Un fer à dorer, conforme aux armes traditionnelles, fut alors commandé et depuis appliqué aux reliures de luxe, entre autres sur les plats du traité de Boëce, *De Consolatione*, in-f°, 1485.

D'autres fers anciens des mêmes armes se voient sur de magnifiques reliures du XVIIIe siècle.

Il est à regretter aujourd'hui que la Municipalité de 1816 n'ait pas songé à demander à la Chancellerie l'autorisation de reprendre les armes anciennes, c'est-à-dire l'écu meublé de rinceaux surmontés d'un chef de France ancien ; mais, comme nous l'avons vu plus haut, le chef, depuis longtemps déjà, s'était augmenté et on avait fini par s'habituer à voir l'écu rémois divisé en deux parties égales.

Aujourd'hui, l'ancienne division, qui donne aux Armoiries une forme plus élégante, tend à reparaître : on les voit ainsi sculptées sur plusieurs de nos monuments construits aux frais de la Ville, par exemple : au bâtiment principal du Lycée, au nouveau fronton de l'École de Médecine, à celui du Commissariat de police de la place Suzanne, aux façades des écoles communales de la rue du Jard et du faubourg de Laon, etc., et plus récemment encore dans le vestibule de l'Hôtel de Ville au dessus des portes, et notamment de celle de la salle du Conseil.





Deuxième Partie

ARMORIAL DES LIEUTENANTS

DES

HABITANTS DE LA VILLE DE REIMS

Nous devons observer d'abord qu'il existe plusieurs listes chronologiques des Lieutenants des Habitants de Reims, qui offrent entre elles un certain nombre de variantes. Nous suivons de préférence celle du manuscrit de Raussin, dont la publication est le but principal de cette étude. Cependant, il convient de signaler ces différentes listes à l'attention du lecteur, qui pourra y recourir dans les *Almanachs historiques de Reims* de 1756 et de 1775, ainsi que dans la *Description de Reims* par Géruzez. Nous donnons toutefois, en appendice, celle des mémoires de Bidet, restée inédite et corrigée, d'après les Conclusions du Conseil, par notre confrère M. L. Demaison, archiviste paléographe.

1 REMY DE BROYES

(1347).



D'azur à trois broyes d'or (1),
posées l'une au-dessus de l'autre.

Gaucher de Lor (2), Capitaine de Reims en 1346, n'ayant pu par lui-même remplir les fonctions de cette charge, se donna pour Lieutenant le sieur de Broyes, en 1347. Il est le premier Lieutenant des Capitaines dont on ait connaissance.

Le principal évènement de sa magistrature paraît avoir été la réfection des remparts. En 1346, après la bataille de Crécy, le Roi Philippe VI de Valois renouvela les ordres précédemment donnés aux Échevins de

(1) Les broyes sont des figures particulières à la maison de Broyes et à celle de Joinville. Les blasonneurs les ont prises pour des festons d'architecture, pour des morailles, pour des instruments à serrer les jambes des criminels, ou enfin pour des instruments propres à broyer le chanvre. Il y a apparence que ce sont des pièces à broyer de quelque usage qu'elles soient, et que c'est de là qu'elles ont été nommées *broyes*. Le Féron les nomme *broyes de cheval*, les Anglais les appellent *barnacles*. (Dictionnaire héraldique par M. Ch. Grand-Maison, archiviste paléographe. Édition Migne, 1852.)

(2) *Lor*, canton de Neufchâtel (Aisne).

Reims, en vue de continuer les fortifications. Dès 1219, cette ville avait déjà été agrandie sous Philippe-Auguste. En 1294, Philippe-le-Bel avait ordonné qu'on la fortifiât.

Dom Guillaume Marlot, grand Prieur de l'Abbaye de Saint-Nicaise, nous apprend que le circuit des murailles de Reims était de dix-huit cents toises, et que Philippe la Cocque, abbé de ce monastère, en avait fait élever cent vingt à ses seuls dépens, plus trois tournelles derrière son église. Aussi, fut-il exempté de contribuer au reste des fortifications par lettres patentes de 1330 et de 1370.

---

2 JEAN MOËT DE LOUVERGNY

(1349).



De gueules à deux lions d'or adossés, dressés, les têtes contournées.

SUPPORTS : *deux cygnes.*
TIMBRE : *un demi-cygne issant d'un casque.*

Devise : TAIRE OU BIEN DIRE
TACERE AUT RECTE LOQUI

Jean Moët de Louvergny (1) fut le Lieutenant de Gaucher de Châtillon, Capitaine de Reims en 1349. C'est sous sa magistrature que Charles V honora les Lieutenants des Capitaines de Reims du titre de Gouverneur de cette ville. Il fut créé chevalier. Zélé patriote, il se distingua surtout dans la guerre avec les Anglais, où il se signala par sa bravoure.

D'après une note marginale de Raussin, les Moët se sont éteints en 1770, et la dernière du nom fut mariée à M. de Berrieux (famille de Miremont, de Saint-Étienne-sur-Suippe). Le même auteur ajoute que MM. Bruyant

(1) *Louvergny*, canton du Chesne (Ardennes).

frères, négociants, qui ont habité leur maison, rue du Marc, actuellement n° 18, firent effacer les armoiries des Moët, qui étaient au-dessus de la porte. Cette maison, d'après nos recherches, est aujourd'hui remplacée par l'hôtel de la famille Werlé, et nous y avons vu nous-même, sur une magnifique cheminée du XVIe siècle, l'écusson des Moët accolé à celui des Coquebert.

Nous avons également remarqué, autour de l'église de Tinqueux, une litre funèbre timbrée des armoiries des Moët (1). L'extinction des Moët, dont parle Raussin, doit-elle s'entendre de la famille entière, ou seulement de la descendance directe du Lieutenant Jean Moët de Louvergny? Ce n'est pas d'ailleurs ici le lieu d'en dresser la généalogie jusqu'à nos jours.

(1) *Répertoire archéologique des trois cantons de Reims,* 1er fascicule, 1885, page 37.

3

JEAN DE CHAALONS

(1417).



D'azur à deux épées d'argent croisées, les pointes en haut accostées de deux trèfles aussi d'argent, au chef du même chargé de deux étoiles de gueules.

SUPPORTS : *deux levriers d'argent colletés de sable.*

CIMIER : *casque surmonté d'une tête de levrier.*

Devise : AU PLUS AVANT.

Jean de Chaalons, seigneur de Courmas (1), dans la vallée du Noiron, fut Lieutenant d'Antoine de Mouzan, Capitaine de Reims en 1417.

De concert avec le Conseil de Ville et à la réquisition des habitants, Jean de Chaalons ordonna au clergé de Reims de fournir à chacun des postes deux hommes pour la garde du jour et vingt-quatre pour celle de la nuit, en outre, vingt-huit hommes sur cent pour travailler aux remparts et aux fossés. Le clergé ayant refusé de satisfaire à ces ordres, ses revenus furent saisis et arrêtés. Sur l'appel interjeté par celui-ci, un arrêté pris le 27 juin 1418, le condamna à y répondre par provision lorsque la

(1) *Courmas*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

ville serait menacée d'un péril imminent. Cet ordre fut observé en 1589.

Il fut encore ordonné que les habitants, partagés en douze compagnies, seraient de garde une fois tous les douze jours, et que, pour rendre la garde de nuit plus forte et plus nombreuse, cent hommes y seraient extraordinairement convoqués aux gages du public, dont vingt-cinq payés par le clergé, sans préjudice à ses privilèges et à ses exemptions, et les soixante-quinze autres à la charge des habitants. Ces cent hommes entraient en garde à l'heure de la fermeture des portes et n'en sortaient que le lendemain à leur ouverture. Par cette mesure de précaution, on assurait en outre à la ville un contingent de cinq mille hommes bien équipés.

4

JEAN CAUCHON

(1422-1424).



De gueules au griffon d'or ailé d'argent.

Jean Cauchon, Chevalier, Seigneur de Gueux (1), fut nommé Lieutenant du Capitaine, Guillaume de Châtillon, en 1422. Ce Capitaine voulut faire revivre son ancien droit en nommant de son autorité privée Jean de Robert-Champs, après la mort ou la démission de Jean de Chaalons. Les Échevins et le Conseil réclamèrent contre ce procédé, qui était contraire aux lois, privilèges et franchises. C'est à cette occasion qu'ils font mention d'un arrêt du Parlement rendu en leur faveur et dont ils ne citent pas l'époque. Il paraît que leur opposition prévalut, puisque le nom de Robert-Champs ne se trouve nulle part parmi ceux des Lieutenants, et que les habitants, de concert avec le Capitaine de Châtillon, élurent à sa place Jean Cauchon, dont la famille s'était distinguée par les services que, depuis plusieurs siècles, elle avait rendus tant à l'État qu'à la ville de Reims.

Nos annales font un grand éloge des vertus civiles et

(1) *Gueux*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

militaires de Jean Cauchon et lui attribuent une part dans la délivrance de la ville du joug des Anglais.

Il eut été Capitaine de Reims, si ses ennemis ne se fussent prévalus de sa modestie et de sa modération pour le noircir dans l'esprit du Souverain. La calomnie, qui sut éloigner les bienfaits, ne put jamais parvenir à entamer sa bonne réputation. Des lettres, naguères conservées au cartulaire de la Ville, faisaient également honneur au désintéressement de ce citoyen si zélé pour le bien public, et à la reconnaissance des Rémois, qui se rendirent garants de son innocence auprès de Charles VII.

Lorsque Jean Cauchon était Lieutenant, le gouvernement de la Ville prit une nouvelle face. Les Archevêques, comme Capitaines de Reims, nommaient précédemment les Lieutenants. C'est pour cela que la Ville avait ajouté, aux rinceaux de ses armoiries, une croix et une crosse passées en sautoir. Depuis ce temps, le Roi ayant mis à Reims un Gouverneur choisi par lui, celui-ci eut toute l'autorité, et en son absence elle appartenait au Lieutenant, qui, pour lors, fut nommé par le Gouverneur et ensuite par les habitants, comme cela s'est pratiqué depuis. A cette époque, la ville ôta de ses armes la croix et la crosse, auxquelles on substitua des fleurs de lys sans nombre.

---

5 THOMAS DE BASOCHES
(1424-1430).



De gueules à trois lions naissants d'argent.

Guillaume de Châtillon, capitaine de Reims, nomma le 14 mai 1424 Thomas de Basoches, son lieutenant en cette cité (1).

Le Gouvernement de la Ville, qui jusqu'alors avait varié selon le caprice du peuple, commença à prendre une forme fixe. On limita le nombre des Conseillers, et par une loi revêtue de l'autorité royale, il fut, sous aucun prétexte, défendu ni de l'augmenter, ni de le diminuer pendant le cours de l'année.

Habile et prudente fut la conduite du Conseil de

(1) On lit dans les Archives de la ville, *Liasse 17 :*

1424, 14 May. Nomination par Mre Guill. de Châtillon, capitaine de Reims, de Thomas de Bazoches, écuyer, « comme nostre lieutenant général en ladite ville et cité de Reims et au pays d'environ, en dechargeant dudit office Jean Cauchon naguères nostre Lieutenant, auquel Jean Cauchon nous mandons qu'il reçoive pour nous dudit Thomas le serment accoustumé.

A Thomas de Bazoches, escuier, lieutenant de Mr de Chastillon capitaine de Reims et du pays environ, 80 liv. parisis pour les bons plaisirs et aggréables services par luy faits à ladite ville

Ville qui, en paraissant plus que jamais dévoué au parti des Anglais (1), prit les plus sages mesures pour faire cesser les maux et les factions qui, depuis nombre d'années, ne cessaient de désoler la ville. Le succès répondit à la grandeur de l'entreprise. Reims vit tomber ses fers au moment où on s'y attendait le moins.

Le 16 juillet 1429, Jeanne d'Arc se présenta avec Charles VII aux portes de notre cité. Elles leur furent ouvertes, et les Anglais chassés d'une ville que deux jours auparavant ils regardaient comme la plus importante de leurs conquêtes.

Le lendemain, le monarque était solennellement sacré, sous les voûtes de Notre-Dame, par l'Archevêque Regnault de Chartres, chancelier de Charles VII.

Thomas de Basoches se démit de la Lieutenance le 3 septembre 1430, parce qu'il était pressé, par ordre de la Cour, de proposer au Conseil de Ville l'établissement du droit des Aides. Il ne put réussir que pour un temps, car ce droit fut érigé depuis par le Chancelier de France, envoyé à cet effet par le Roi en notre ville.

depuis 2 ans ença, eu égard au mandement pour ce fait et donné dud. Mr de Chastillon par le consentement des esleus du conseil de ladite ville. — Deniers baillés par mandement de Thomas de Bazoches naguère lieutenant de mondit Sr de Chastillon et à présent lieutenant de noble homme Anthoine de Hellande escuier.. valet tranchant du roy, capitaine de Reims. (Ce dernier est capitaine à partir du sacre du roy qui fut le xviie jour de juillet 1429.) *Deniers patrimoniaux*, 1425-26, 1428-29.

(1) 1427, 5 fevrier. On a nouvelles que Mr de Luxembourg doit venir en ceste cité. — Thomas de Bazoches lieutenant accompagné de notables ira au devant de lui. — Et lui sera présenté un poinsson de vin clairet et un vermeil et une toile fine. — 1429, 22 avril, 150 l. en pur don à Thomas de Bazoches, Lieutenant.

(*Conclusions.*)

L'épitaphe de ce Lieutenant et ses armoiries se voyaient dans l'église paroissiale de Saint-Hilaire, près de l'ancienne sacristie, comme l'a constaté René Bourgeois.

6

THOMAS CAUCHON

(1431-1434.)



De gueules au griffon d'or ailé d'argent.

Thomas Cauchon, Chevalier, Seigneur du Godard (1) et de Savigny-sur-Ardre (2), était maître d'hôtel de la maison du roi.

Sous ce Lieutenant, le Chapitre de Reims, en faisant punir publiquement un de ses membres, porta le dernier coup à la faction anglaise.

Les Rémois, d'après les ordres de Thomas Cauchon, firent marcher à la suite du roi la meilleure partie de leurs troupes, avec une grande quantité d'ouvriers entretenus à leurs dépens, plus toutes les munitions nécessaires à une armée. En douze ans, les comptes de la ville portent plus de deux cent mille livres employées au service de Charles VII. On ne comptait cependant alors dans Reims que 1,600 personnes en état de contribuer à ces grandes dépenses ; et le clergé n'y entrait pour rien, parce que, pendant que le peuple s'épuisait

(1) *Godard,* canton de Bourgogne (Marne).
(2) *Saviyny-sur-Ardre,* canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

pour le bien de l'État, le Pape demandait de lourdes décimes au clergé (1).

Thomas Cauchon mourut le jour de Noël 1448, et fut enterré dans l'église des Carmes. Quoique inhumé dans ce couvent, il avait ses armoiries sur une épitaphe placée dans l'église des Cordeliers, sur un petit pilier près de la chapelle de Sainte-Barbe. René Bourgeois dit que Thomas Cauchon, outre l'écu que portait sa famille, avait des trèfles d'or sur le sien, parce qu'il était d'une branche cadette de cette maison. La destruction de ces monuments ne m'en a pas permis la vérification.

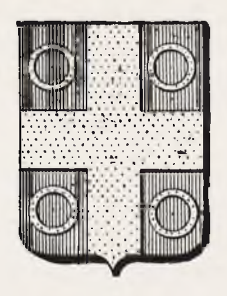
Mais nous devons faire remarquer la variante qui existe entre les armes de Jean et de Thomas Cauchon. Dans celles du premier le griffon n'a que les deux pattes de devant, celles de derrière sont remplacées par une queue contournée, tandis que dans celles du second le griffon a quatre pattes et sa queue est relevée comme celle du lion.

Jean Cauchon est le seul des Lieutenants de cette famille qui ait ainsi dessiné le meuble traditionnel de son écu.

(1) On voit dans les *Deniers patrimoniaux* du mercredi des Brandons 1478, audit jour l'an révolu : à Thomas Cauchon, Sgr du Godart Lieutenant du Capitaine de Reims à la nomination et élection desdis habitans, pour ses peines salaires et vacations d'avoir servy audit office de Lieutenant l'an de ce compte en l'absence dud. capitaine, a esté baillé par lordonnance d'iceux habitants 32 liv. parisis.

7 THIBAULT DE BOUTILLIER

(1435-1439.)



De gueules, à la croix d'or,
cantonnée de quatre anneaux du même.

Pendant la lieutenance de Thibault de Boutillier, la paix se fit avec les Bourguignons : l'Archevêque de Reims, Regnault de Chartres, en dressa le traité, et cette paix, malgré l'extrême misère du peuple, fut l'occasion de grandes réjouissances.

Les Rémois détruisirent alors les fortifications de Cormicy, qui n'offraient pas une défense suffisante.

L'Archevêque, le Chapitre et les habitants de Reims traitèrent bientôt avec MM. de Châtillon pour la reddition d'Épernay, et moyennant 4,000 saluts d'or (1), cette ville, qui depuis longtemps tenait pour les Anglais, rentra dans le parti du Roi. Pour acquitter cette somme, les habitants fondirent leur vaisselle.

(1) Monnaie qui portait l'empreinte de la Vierge recevant la salutation angélique, et qui fut frappée sous Charles VI, puis sous Henri VI, roi d'Angleterre et maître alors d'une partie de la France. Le salut d'or valait 15 sous tournois.

En ces temps-là, Reims était affligé par une grande peste et une affreuse famine (1).

Les armes de Thibault de Boutillier se trouvaient en plusieurs endroits de la ville, mais principalement dans l'église de Saint-Symphorien, où elles étaient peintes sur une vitre placée au-dessus de l'endroit où se mettaient les coûtres de la paroisse.

(1) Voici ce que relatent les *Deniers patrimoniaux*, 1er oct. 1436, 30 sept. 1437 :

A Thibault le Boutillier, naguères Lieutenant du Capitaine 105 liv. paris. a luy données de grace et gratuité pour les bons et agréables services et plaisirs qu'il a fais et que len espère quil doye faire a ladite ville tant audit office de Lieutenant quil a exercé par lespace de 2 ans et demi et six sepmaines finis le jour de la Penthecoste dernier passé.

8

JEAN CAUCHON

(1440-1449.)

DEUXIÈME FOIS

Lorsque Jean Cauchon devint Lieutenant pour la seconde fois, le partage de l'autorité entre les Seigneurs hauts-justiciers et les citoyens était un sujet de troubles et de divisions. Au milieu des circonstances les plus fâcheuses, Jean Cauchon proposa un plan de gouvernement qui, en conservant les prétentions de tous, assurait la tranquillité générale. Il fut accepté, rédigé par les commissaires du Roi, et le Conseil de Ville, en l'adoptant, prit la forme qu'il conservait encore en 1756.

On voulut introduire l'inquisition dans Reims : l'Archevêque, le chapitre et généralement tous les ordres religieux de la ville s'y opposent avec une telle fermeté qu'elle fut repoussée.

Jean Cauchon mourut en août 1456 et fut enterré dans l'église des Carmes ; ses armes étaient dans le chœur des religieux, au-dessus d'une porte à gauche du grand autel. Comme celles de Thomas Cauchon, elles étaient aussi sur un pilier de l'église des Cordeliers, près de la chapelle dédiée à sainte Barbe (n° 6).

Ces religieux ont voulu, sans doute, témoigner ainsi leur reconnaissance à celui qui, pendant qu'il gérait les affaires de la ville, leur avait donné des preuves de sa sympathie (1).

(1) Ce Lieutenant récompensa ces religieux dont les bons offices pour la ville étaient constants : A Jehan Cauchon, Lieute-

Raussin rapporte « qu'on voit à Saint-Pierre-la-Paroisse, au deuxième pilier de la nef, des deux côtés, l'épitaphe de Jean Moët et celle de Perette Cauchon sa femme,......... » le reste de la phrase est illisible dans le manuscrit, mais la suite fait comprendre qu'elle devait indiquer qu'au lieu de l'écu des Cauchon, on avait gravé « *trois chèvres ou boucs abattus d'or et posés l'un au dessus de l'autre, en champ de gueules.* »

Ces armes, selon nous, ne sont pas celles de la famille Cauchon, mais elles appartenaient aux *Toignel*, comme nous le verrons plus loin, à l'article du Lieutenant des Habitants *Guillaume Toignel* (nº 15).

nant de Mr le Capitaine de la ville, 6 livres paris. pour une caque de harens à luy acheté, donné de grâce aux frères Cordeliers, en faveur de ce quils gardent les comptes de la ville. *(Deniers patrimoniaux*, 1440-41.)

9 **PIERRE DE BEZANNES**

(1450-1466.)



D'azur semé de besans d'or au lion d'argent brochant sur le tout.

Devise : NEC FUGIT, NEC METUIT.

Pierre de Bezannes, écuyer, Seigneur de Bezannes et de Taissy (1). Il n'a tenu la Lieutenance que de 1450 à 1459 inclusivement, nous dit René Bourgeois dans ses mémoires. Mais, pour ne pas mettre d'interruption dans cet ouvrage, il lui ajouta les sept années suivantes, n'ayant pu découvrir le nom de celui qui a rempli les fonctions de Lieutenant pendant ce laps de temps. Les registres des conclusions du Conseil sont muets sur ce point.

Le lendemain de la nomination de Pierre de Bezannes (le 5 mars 1450), Antoine de Hellande, Capitaine de Reims, interjeta appel de cette élection, prétextant que c'était lui qui devait nommer le Lieutenant ; mais un arrêté du 30 avril suivant maintint les habitants dans

(1) *Bezannes* et *Taissy*, canton de Reims (Marne).

leur droit. L'élection de Pierre de Bezannes fut donc confirmée, et d'après l'*Almanach historique de Reims,* il aurait été Lieutenant pendant dix-neuf ans, c'est-à-dire jusqu'en 1467, année où il se démit de cette charge.

Il est fait mention, dans des mémoires particuliers sur l'histoire de la ville de Reims et de son gouvernement, d'un nommé Hurtault qui y est qualifié du titre de Lieutenant en 1451.

Ces mémoires portent qu'il fut député en cette même année, et en cette qualité, pour aller faire des remontrances au Roi Charles VII contre les oppressions que les fermiers et les collecteurs des Aides exerçaient dans leurs fonctions contre les habitants de Reims. Cependant, on ne trouve son nom dans aucune liste des Lieutenants de cette ville.

Dans l'acte d'appel interjeté le 5 mars par Antoine de Hellande, relativement à l'élection de Pierre de Bezannes, il est dit que Caulus Hurtault avait été institué Lieutenant par manière de provision (1).

Mais comme la nomination de Pierre de Bezannes a été confirmée par un arrêt du 30 avril suivant, et que d'après ses termes le nouvel élu était autorisé à remplir lui-même toutes les fonctions de cette charge municipale, il s'ensuit que l'institution provisoire de Caulus Hurtault en la charge de Lieutenant s'est trouvée révoquée.

C'est par l'élection de ce Lieutenant que les Rémois, maintenus dans leurs droits comme nous l'avons vu, commencèrent à faire usage de leurs privilèges.

(1) 1448, 5 mars. Nomination provisionnellement faite le 6 mars 1448, par le Capitaine de Reims de Caulus Hurtault pour son Lieutenant, pendant le procès élevé entre les habitans au sujet de l'Élection des officiers afin que la ville ne soit point au dépourvu. (*Archives de la ville*. Liasse 17.)

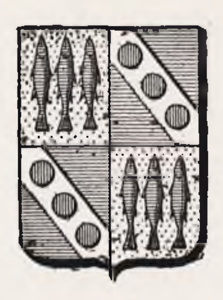
Après la mort de Charles VII, eut lieu à Reims le sacre de Louis XI. Pendant son règne, on avait toujours les armes à la main, et les Rémois furent obligés de fournir des munitions et des vivres aux armées. Pendant l'hiver, la ville était chargée d'autant de troupes qu'elle pouvait en contenir.

Les armes de la famille de Bezannes se voyaient en différents endroits de la ville, mais principalement dans son hôtel, rue de la Clef, aujourd'hui n° 4 (1).

(1) Ces armoiries, quoique très mutilées, sont encore faciles à reconnaître. Elles se trouvent dans la cour d'honneur de l'hôtel, au-dessus d'une fenêtre d'un corps de logis à droite, près du jardin. Ces armoiries se voyaient aussi jusqu'à ces dernières années dans l'église de Taissy. (*Répertoire archéologique*, 1885, premier fascicule, page 79.)

10 NICOLAS MUZART

(1467-1475.)



Ecartelé au 1er et au 4e d'or à trois poissons ou musettes d'azur de front les têtes en haut ; au 2e et 3e d'azur à la bande d'argent chargée de trois tourteaux de gueules.

Nicolas Muzart, Chevalier, Seigneur d'Unchair (1), de Blanzy et du Châtelet, était contrôleur au grenier à sel de Reims (2). Il fut élu Lieutenant par le suffrage des habitants en 1467.

On prétend que Louis de Luxembourg, Capitaine de Reims, n'ayant pas voulu reconnaître Nicolas Muzart pour Lieutenant des Habitants, s'en était donné un lui-même en 1468, en la personne de Jean de Framecourt, et lui avait substitué, en 1471, Henri de Remburelle. Cependant on ne trouve ces noms dans aucune liste, et Nicolas Muzart remplit toujours les fonctions de sa charge.

(1) *Unchair*, canton de Fismes (Marne).

(2) Officier subalterne qui juge en première instance les différends et malversations qui arrivent sur le débit et transport du sel.

Les Lieutenants ont toujours été, à partir de cette époque, élus par les habitants. C'est de ceux-ci que dépendait le choix du Lieutenant, qui depuis lors n'a cessé d'être appelé Lieutenant des Habitants, ou Lieutenant de la Ville (1).

Ces prétendus Lieutenants de la Capitainerie de Reims, tels que Jean de Framecourt ou Henri de Remburelle ou de Rembure, ont été nommés sans doute pour la forme et pour conserver au Capitaine, le Connétable de Luxembourg, la possession d'un ancien droit. De Framecourt et de Remburelle étaient vraisemblablement des Gens de la suite du Capitaine. Comme ils ne résidaient pas à Reims et n'y étaient pas nés, les Rémois reconnurent constamment Nicolas Muzart pour Lieutenant des Habitants (2).

(1) 1470, 31 août. En l'ostel du Lieutenant sera mis un de falos de la ville, fourny de tourteaux, aux dépens de la ville, avec une torche. *(Conclusions.)*

(2) 1470, 25 janvier. Lettres de Loys de Luxembourg, comte de Saint-Pol, Connestable de France Lieutenant et Gouverneur du duché de Normandie, escrites de son chastel de Henin, au sujet de la demande faite par les habitans que Nicolas Musart put demourer avec eux comme lieutenant; s'il n'y demoure pas il en enverra un autre.

1471, 24 avril. T. du Godart et N. Musart yront de par la ville vers le Connestable pour luy remontrer les grandes charges du pays et luy demander diminution du nombre des gens de guerre qui doivent venir loger (60 lances).

— 20 mai. Henriet de Ramburelles escuyer m^tre dostel de M. le Connestable de France... arrive et expose que le d. Sr Connestable capitaine de Reims l'a commis en la charge de ladite Capitainerie au lieu de Jennet de Tramecourt...

Icelluy Henriet, à la req^te des habitans, ordonne à Nicolas Musart grenetier que en son absence il exerce la charge de lieutenant de capitaine.

1472, 6 janvier. Nicolas Musart escuyer Seig^r d'Uncher et de Blanzy lieutenant à Reims et pays d'environ (villages de la Capitainerie). *(Conclusions.)*

Celui-ci remplissait donc cette magistrature quand Louis XI confirma les foires de Pâques et de Saint-Remi, accordées par Charles VI, mais contestées jusqu'à ce moment par les élus, parce que, disaient-ils, la ville appartenait à l'Archevêque.

L'*Almanach historique de Reims* de 1756 fait cette remarque que nous reproduisons : « Les lettres patentes données à ce sujet étaient moins des faveurs pour les Rémois, qu'un avertissement aux Français que le règne des Seigneurs était passé, et qu'il n'y avait plus qu'un Souverain en France. »

Le Roi, menacé de toutes parts par ses ennemis, envoya ensuite Raulin Cochinard, son maître d'hôtel, pour faire fortifier la ville. Ce Commissaire traita les habitants avec une excessive rigueur. Le clergé régulier et séculier ne fut pas exempté des ouvrages les plus pénibles, même les jours de dimanche et de fête. Pour fournir les matériaux nécessaires à cette grande entreprise, on détruisit plusieurs chapelles, châteaux, moulins et grands bois des environs de Reims. Les travaux et la diligence redoublèrent à la nouvelle du débarquement du Roi d'Angleterre et de son acheminement vers Reims. Louis XI écrivait souvent aux habitants, les menaçait ou les flattait, selon qu'il le croyait nécessaire pour accélérer la fin des ouvrages.

Raulin Cochinart fit aussi démolir une porte de la ville qui était près de la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil. Une inscription détruite indiquait l'emplacement de cette porte dans l'ancienne rue Pavés-d'Andouilles, aujourd'hui rue du Cadran-Saint-Pierre, n° 24.

Nicolas Muzart décéda le 7 mars 1476. Il fut enterré dans l'église paroissiale de Saint-Hilaire, devant la chapelle de M. le comte de Saint-Souplet. Ses armes étaient empreintes sur sa tombe.

---

11 THOMAS CAUCHON

(1476-1480.)



De gueules au griffon d'or ailé d'argent.

Thomas Cauchon, Chevalier, Seigneur du Godart et de Savigny-sur-Ardre.

Raulin Cochinart, chargé par le Roi de diriger, en outre des fortifications de Reims, celles de plusieurs autres villes, remit au Lieutenant Thomas Cauchon et aux Échevins le soin de l'exécution de celles de notre cité.

L'Archevêque Pierre de Laval, Lieutenant général pour le Roi dans Reims, profita de l'absence de Raulin Cochinart pour inquiéter les Rémois et se venger des dégâts que les gens de ce commissaire avaient faits dans ses domaines. De là, plaintes à Raulin Cochinart, qui, de son côté, les adresse au Roi. Pierre de Laval, à la suite de tous ces désagréments, se crut obligé de quitter la ville où l'on épiait jusqu'aux moindres de ses démarches (1).

Une peste cruelle, occasionnée par les travaux des

(1) *Almanach de Reims.*

remparts, et la mauvaise nourriture, vinrent encore s'ajouter à tout ce que les malheureux Rémois avaient à souffrir des guerres (1).

Le Conseil de Ville avait, pour lors, la connaissance et la juridiction des Aides, et nommait des commissaires à cet effet.

La date de la mort et le lieu de la sépulture de Thomas Cauchon nous sont restés inconnus.

(1) On lit dans les Conclusions du Conseil de Ville :

1478, 8 avril. « Demain M^r^ le Lieutenant et avec luy quelques hommes de cette ville yront à Courmissy devers M^r^ le Prevost de Paris, lui presenteront un poinsson de vin vieil et luy monstreront la remonstrance par escript faite pour envoyer devers le roy afin davoir son oppinion... et si le temps est opportun pour ce faire nonobstant qu'il soit à Arras, et la disposition de la guerre. »

---

12 JEAN CAUCHON

(1482-1490.)



De gueules au griffon d'or ailé d'argent.

Jean Cauchon était Chevalier, Seigneur de Sillery (1). Sous sa lieutenance eut lieu, en 1483, le sacre de Charles VIII. Raulin Cochinart, qui avait perdu tout appui par la mort de Louis XI, se trouva, quoiqu'aveugle et âgé de plus de quatre-vingts ans, livré aux ressentiments de Pierre de Laval, qui ne lui ménagea ni la rigueur de la détention, ni la fatigue d'un long interrogatoire qu'il supporta avec la plus grande fermeté (2).

La guerre avec Maximilien inquiéta beaucoup la Champagne et surtout Reims; cette ville fut assez vite rassurée par le Maréchal de Gié, qui la remplit de troupes et en fit le magasin général de son armée. La guerre devenait si sérieuse que le Roi envoya l'ordre aux habitants des villes et des villages avoisinant Reims de se rendre dans celle-ci, avec tous leurs effets (3).

(1) *Sillery*, canton de Verzy (Marne).

(2) *Almanach de Reims.*

(3) 1486, 5 août. Le Lieutenant dit que le jour dhier il a parlé à Mr le grant escuyer estant en cette ville touchant la Compagnie de

Sous la magistrature de Jean Cauchon, on fit le règlement de la Communauté des Orfèvres.

Charles de la Fende, Capitaine de Reims, prétendit que la désignation des électeurs pour la nomination des Officiers de la Ville lui appartenait; mais il fut obligé de reconnaître que ce choix ne rentrait pas dans ses attributions.

Pendant le mois d'août 1486, le Conseil de Ville fit faire de la poudre à l'Arsenal pour la première fois.

Le dimanche 6 janvier 1488, fut joué en l'église de Reims le mystère des trois Rois, entre l'offertoire et la préface. Il dura bien deux heures. M. de Tours, M. le Bailly de Vitry, son frère; M. le Protonotaire de Lenoncourt, son cousin, y assistaient.

Le mardi 12 mai 1489, il fut conclu en l'assemblée de l'Échevinage qu'on construirait une tour sur le rempart, derrière les Augustins, et qu'il fallait que la cédule fut faite pour la publier « au plus ravalant ». Le lendemain, les maîtres maçons, Jean Briet, Jean Colbert et Jean Chaalons mirent à prix les travaux de maçonnerie pour construire cette tour, dont le montant s'élevait à 300 livres tournois.

Le dimanche 30 mai 1490, jour de la Pentecôte, après l'office, on commença à jouer les Mystères qui devaient se terminer par la Passion de Notre-Seigneur. On les continua le mardi suivant et on les représenta pendant neuf ou dix heures.

Le dimanche 6 juin, jour de la Trinité, le nombre des spectateurs qui regardèrent le crucifiement, s'éleva à plus de seize mille.

messire Robert de la Marche estant icy et aux villages tenans les champs voulans loger en cette ville.

Conclu que M^r le Lieutenant ira vers le roy avec M^r le grant escuier et tachera que led. Robert et ses gens ne soient logez en cette ville. » *(Conclusions du Conseil de Ville.)*

Le 2 février 1491, vers huit heures du soir, les eaux de la Vesle inondèrent la ville au-dessus et au-dessous de l'endroit dit « Entre deux ponts. » On ne s'aperçut du débordement que quand on fut surpris par les eaux. Arrivée pendant la nuit, cette crue subite fit beaucoup de ravages dans les parties basses de la cité. Le lendemain, on visita les eaux qui entouraient Reims, elles étaient considérables et avaient détruit des maisons et d'autres édifices. Les moulins de la ville, ceux qui sont au-dessus et au-dessous, sur un parcours de quatre fortes lieues, étaient devenus inutiles, parce que la trop grande quantité d'eau les empêchait de tourner. Les meuniers de Reims se réfugièrent en ville avec tout ce qu'ils possédaient. De mémoire d'homme, dit le chroniqueur Jean Foulcart, on n'avait vu une pareille inondation (1).

Ce même Jean Foulcart rapporte encore que Messire Jean Cauchon le Jeune fut nommé Lieutenant du Capitaine en 1485. Les manuscrits des autres historiens ne placent cette nomination qu'en 1491, ce qui paraît plus rationnel, puisque sa lieutenance des habitants prit fin en 1490.

Jean Cauchon est mort le 11 février 1505.

(1) Ces mémoires ont disparu de Reims, mais on en retrouve des extraits à la Bibliothèque nationale.

13

JEAN CAUCHON

(1491-1496.)



De gueules au griffon d'or ailé d'argent.

Jean Cauchon, Chevalier, fut Seigneur de Neuflize (1). Sous sa magistrature, le 6 avril 1496, une commission fut nommée pour aviser à l'établissement d'une bonne fabrique de draperie en cette ville. Les membres de cette commission étaient Nicole l'aîné, F. de Paris, J. Roblet, P. Roze et P. Noblet, drapiers; on leur avait adjoint deux foulons, deux tisserands et deux teinturiers.

Le 8 mai de la même année, la construction de la tour à élever sur les remparts, devant la commanderie du Temple, fut adjugée à Oudinet Navarre, moyennant la somme de deux cent quinze livres. Ses concurrents demandaient un prix plus élevé. Jean Colbert et Jean Lemoine, maçons, se portèrent garants d'Oudinet Navarre.

L'époque de la mort et le lieu de la sépulture de Jean Cauchon sont restés inconnus. Malgré cela, nous avons la certitude qu'on ne doit pas le confondre avec le Lieu-

(1) *Neuflize*, canton de Juniville (Ardennes).

tenant précédent, bien que tous deux portent les mêmes noms (1).

(1) 1496, 15 fév. Maistre Jehan Cauchon, Lieutenant, s'est pour sa vieillesse et impotence déchargé de l'office de lieutenant du capitaine et a requis estre pour le temps advenir dechargé du guet et de la garde;

A requis le capitaine que au lieu dud. M^tre^ Jehan Cauchon lieutenant qui s'en est deschargié et sans desrogier ni préjudicier aux droits et privileges de la ville qui ont jouissance et leur loit, eslire ung lieutenant du capitaine qui soit natif de lad. ville que lon volsist eslire a lieutenant dudit capitaine Charles de Vassé nommé cy dessus qui n'est natif de lad. ville.

Ledit Charles de Vassé, sans préjudice aux droits de la ville, est esleu par les présents lieutenant dudit capitaine pour l'an present, excepté par M^tre^ Nicole Horis, qui a nommé Maistre Guillaume Toignel et n'a voulu consentir à autre et Geffroy Seynart qui a dit quil n'estoit pas de la ville ne residant en icelle et portant n'a voulu rien dire.

Iceluy de Vassé a fait le serment entre les mains de Philippe de Besannes, Lieutenant à Reims de M^r^ le bailly de Vermandois.

14 **CHARLES DE VASSÉ**

(1496-1498.)



D'or à trois fasces d'azur.

Charles de Vassé s'appelait Groinet de son nom patronymique; il était Seigneur de Vassé et de Muizon (1). D'après René Bourgeois, il figure dans les registres de l'hôtel de Ville sous celui de Vassé. Il est probable qu'étant ordinairement appelé par le nom de sa seigneurie, le greffier lui donna cette qualification qui était la plus connue.

Charles de Vassé avait été reçu, le 6 mai 1497, chevalier de l'Arbalète.

Nous ne connaissons ni la date de la mort, ni le lieu où fut enseveli ce Lieutenant des Habitants. Nous savons seulement qu'il donna sa démission le 20 février 1498 (2).

(1) *Muizon*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

(2) 20 févr. 1498. A dit le procureur que M[re] Guill. Toignel avoit bien mérité avoir quelque bien et proffit pour ses peines d'avoir exercé l'office de lieutenant du capitaine en l'absence de Charles de Vassé lieutenant audit office.

Charles de Vassé se décharge de l'office de lieutenant du capitaine, et le remet en la puissance et ordonn[ce] du Conseil auquel

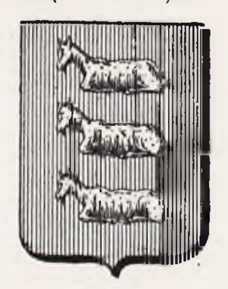
icelluy Charles a requis avoir pris son service en gré et ne le sauroit plus exercer pour ce quil s'en va demourer hors dudit Reims.

Conclu que au lieu dudit Ch. de Vassé lieutenant, Mre Guillaume Toignel devant nommé soit et par tous les dessus nommés a esté esleu lieutenant dudit capitaine pour l'année commençant ce jourdhuy. *(Conclusions.)*

---

15 GUILLAUME TOIGNEL

(1499-1504.)



De gueules à trois chèvres d'or accroupies et posées l'une sur l'autre.

Guillaume de Toignel, Écuyer, Seigneur de Courmas, Mery et Pringy-sur-Marne (1), était Lieutenant des Habitants depuis 1499 (2), lorsqu'en 1502 on construisit la principale tour des fortifications de la ville. Aussi fut-elle nommée la *Belle-Tour*. Les fermiers généraux s'en sont emparés pour y enfermer les contrebandiers, sans que la ville ait pu les obliger de leur en payer aucun loyer, ni la moindre indemnité.

Ce fut vers ce temps-là que l'archevêque Guillaume Briçonnet jeta les premiers fondements de la grande salle de son palais. Son successeur, le cardinal Robert

(1) *Pringy*, canton de Vitry-le-François (Marne).

(2) Avant l'année 1499, il est déjà question de Guillaume Toignel dans les *Conclusions*, pour divers offices qu'il remplit au sein du Conseil :

1486, 16 mars. On a baillé 16 liv. paris. à Me Guillaume Toignel, Lieutenant particulier de Mr le capitaine, pour le temps quil a esté lieutenant jusques à huy.

1487, 4 sept. G. Toignel, lieutenant de Jehan Cauchon lieutenant de M. le capitaine de Reims. On les voit présider le conseil, tantôt l'un, tantôt l'autre, de 1487 à 1491.

de Lenoncourt, l'acheva. La cheminée de cette salle, appelée salle du Tau à cause de sa forme (1), porte encore les armoiries et la devise de ce Prélat. Ces armoiries, écartelées avec celles du Chapitre, sont au 1er et au 4e, d'azur à la bande componnée d'or et de gueules de cinq pièces, le 1er compon de gueules chargé d'une étoile d'or, et accompagné d'une étoile du même dans le canton senestre de l'écu, qui est de Briçonnet, au 2e et 3e d'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lis d'or, qui est du Chapitre. *Ditat servata fides* est la devise de la famille Briçonnet.

Guillaume Toignel et son conseil obtinrent du roi Louis XII, en faveur de son sacre, la continuation de l'affranchissement de toutes tailles, en donnant une indemnité de deux mille livres.

Sur l'avis que l'ennemi faisait des mouvements, on mit encore la ville en état de défense et l'on fit au roi un don de mille livres.

Ce Lieutenant des Habitants, qui n'était occupé que du bien public, trouva encore le moyen de soulager les pauvres par l'abolition des droits sur la farine et sur le pain. Il y avait alors une grande disette dans tout le pays rémois.

Guillaume Toignel décéda le 1er août 1504 et fut enterré à Saint-Symphorien, dans une chapelle, derrière le chœur, du côté du cimetière (2).

(1) Avant les grands changements survenus dans les bâtiments du Palais, pendant le pontificat de Ch.-M. Le Tellier, cette salle avait la forme du T grec; les parties inférieures de cette salle, qui avait deux étages, existent encore presque entières dans les sous-sols de l'archevêché.

(2) Mre Guillaume Toignel lieutenant du capitaine trespassa le mercredi dernier juillet 1504.

Delle Marguerite le Folmarié veufve de Mre Guill. Toignel vivant Lieutenant reclame les 40 liv. dus a son mari pour don. *(Conclusions.)*

René Bourgeois rapporte, à propos des armoiries de ce Lieutenant, qu'il a vu l'écu décrit avec un croissant d'argent placé dans la partie formant le chef de l'écusson, et il ajoute qu'il n'a vu qu'un seul exemple de ces armoiries et pense qu'il n'y a pas lieu de les reproduire avec le croissant.

Il est à présumer que c'est l'écu des Toignel indiqué par Raussin comme étant à Saint-Pierre-le-Vieil, dont il a été question dans l'article de Jean Cauchon, lieutenant pour la deuxième fois (n° 8).

---

16 **JACQUES FILLETTE**

(1505-1515.)



D'azur à la bande d'or chargée de trois trèfles de gueules, accompagnée de quatre étoiles d'or ; trois en chef posées en fasce, et une en pointe.

Jacques Fillette, Chevalier, Seigneur de Ludes (1), devint Lieutenant des Habitants aussitôt le décès de Guillaume Toignel (2), lorsque les conquêtes que le Roi d'Angleterre faisait dans l'Artois jetaient l'alarme dans la Champagne et dans la Picardie. Les Rémois, pour se mettre en état de recevoir l'ennemi, qui publiait partout qu'il allait se faire sacrer à Reims, prirent un grand nombre de troupes à leur solde et augmentèrent

(1) *Ludes*, canton de Verzy (Marne).

(2) 1504 (après le 15 août), p. 203. M[re] Jacques Fillette, escuyer nommé pour exercer la charge de Lieutenant jusqu'à la renovation du Conseil.

Le Procureur a esté adverti que M[r] le Cardinal a reçu lettres du Roy, et qu'il entend qu'il veut mettre à Lieutenant Jehan d e Myremont, Seigneur de Gueux.

8[s] à Alain Olivier pour avoir porté lettres à M[r] le Lieutenant des Habitants à Breyne, lors y estant. (Ledit M[re] Jehan Fillette, Lieutenant, avait le 20 août nommé pour le remplacer pendant son absence Thomas Jacquemin, bourgeois de Reims.) *(Conclusions.)*

les fortifications. Les magasins de munitions et de vivres se remplirent en peu de temps, de telle sorte que la ville n'avait rien à craindre. Le Roi d'Angleterre en fut informé et dut renoncer à son dessein, d'autant plus qu'on approchait de la mauvaise saison.

Le Chapitre avait généreusement prêté son concours au bien commun ; outre l'argent avancé pour les fortifications, il avait fait don de cent muids de blé et de 500 pièces de vin.

Le Roi avait permis d'abattre 400 chênes dans le bois de Châtillon. Plusieurs furent employés à la construction de moulins à bras dans les maisons religieuses. A peine fut-on remis des fatigues occasionnées par tous ces longs préparatifs, que la peste et la famine vinrent plonger la ville dans de plus cruelles alarmes. L'archevêque Robert de Lenoncourt ouvrit ses greniers, nourrit tous les jours 300 pauvres dans son palais, fit une remise générale à ses débiteurs, et le peuple trouva dans son pasteur tous les secours et les consolations dont il avait besoin.

Après avoir pris part, en 1506, au mariage du duc de Valois avec Claude de France (1), Jacques Fillette était encore Lieutenant lors du sacre de François Ier (1514). L'usage voulait que les Rémois fissent choix d'une personne éloquente pour haranguer le Roi à son entrée dans la ville. Cet honneur fut déféré pour la première

(1) 1506, 27 avril. Suivant les lettres de M^r le Gouverneur de Champagne le Sr Lieutenant et Mr Regnauld Cauchon, yront à Tours devers le Roy a l'exemple des villes de Paris et autres principales villes.

8 juin. Rapport desdits M^res Jacques Fillette et Regnault Cauchon sur leur voyage près du Roy.

Lettres du Roy au sujet du mariage de Claude de France sa fille avec le duc de Valois........ Nous Jacques Fillette et Regnault Cauchon, jurons sur les saintes *(sic)* évangiles que nous et ceux de

fois au Lieutenant des Habitants, et depuis, ses successeurs en ont toujours joui (1).

Les armes de Jacques Fillette étaient en plusieurs endroits de la maison qu'il avait fait bâtir près de Saint-Hilaire, en vis-à-vis de la chapelle des Fonts baptismaux, et où demeurèrent plus tard ses arrières-petits-fils, les sieurs d'Aiguemorte. On voit ces armoiries, encore aujourd'hui, sculptées sur une cheminée de l'hôtel Feret de Montlaurent, rue du Barbâtre, n° 139.

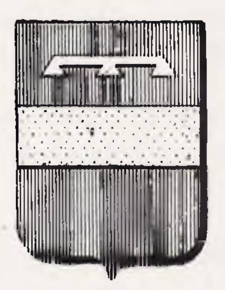
Reims feront de tous nos pouvoirs que ledit mariage soit accompli et consommé et que si le Roy va de vie à trespas sans délaisser enfant masle, nous tiendrons ledit Sr de Valois pour nostre Roy.

31 juillet. Taxe de 4^l 16^s à Jehan G... pour avoir été à Laon faire sceller les lettres de ratification passée par les habitans de Reims, de la promesse faite par M^res Jacques Fillette et Regnault Cauchon, touchant le mariage de madame Claude de France et M^re le duc de Valois et dudit Laon, porté à Tours lesd. lettres au Roy et à Mre de Tours, dans lequel voyage il a été 21 jours. *(Conclusions.)*

(1) On lit dans les *Deniers patrimoniaux*, 1513-1514, f° 211 : à Maistre Regnault Cauchon, licencié es loix, doyen de l'église de Reims, M^tre Jacques Fillette licencié es loix Sgr de Ludes Lieutenant de M^r le Capitaine de Reims, Mr Jehan Noel esleu de Reims, Jehan Pioche procu^r de ladite ville, Anthoine Feret controleur du grenier a sel estably a Reims et Jehan Frizon controleur du grenier a sel de Cormicy, tous deleguez a aller en cour faire lhonneur et obeissance au roy François 1er, 56 escus d'or à la couronne pour leurs salaires et despens du voyage. — 1514, 12 mars. Le Lieutenant dit que lui et les deleguez ont parlé à un orfevre a Paris pour faire les 2 flacons d'argent pour les bailler a M^r le gouverneur de Champagne. *(Conclusions.)*

17 JEAN DE LA FONTAINE

(1515-1523.)





De gueules à la fasce d'or
surmontée d'un lambel d'argent de trois pièces.

A la ville : *de gueules à l'aigle déployée d'or* (1).

Jean de la Fontaine, Chevalier, Seigneur de Courmas, vit sa requête exaucée lorsqu'il s'adjoignit les Échevins pour demander à François Ier, qui se préparait à la conquête du Milanais, que les 3,000 écus qu'il réclamait à la ville fussent en partie employés aux fortifications de Reims.

L'Archiduc Charles d'Autriche, exigeant que 12 grandes villes du Royaume se rendissent caution du traité de Noyon, Reims fut comptée parmi ces grandes villes (2).

D'après la nouvelle que l'Empereur jetait ses vues sur la Champagne, on remplit les magasins de Reims et la

(1) René Bourgeois ne reconnaît que ces dernières armoiries, qui sont celles de sa femme.

(2) *Almanach historique de Reims*, 1756.

ville se mit en état de défense. Le clergé y contribua et donna encore 9,134 livres au Roi.

Sous la magistrature de Jean de la Fontaine, le Roi établit un siège royal dans notre cité. En 1522, il reçut en grand apparat le Gouverneur de Champagne (1).

Ce Lieutenant exerça ses fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en novembre 1523. Son épitaphe était dans l'église de Saint-Symphorien.

(1) 1522, 11 sept. Partie des habitans accompagnerent Jehan de la Fontaine ecuyer Lieutenant de Reims, à aller au devant de Mgr le Gouverneur, qui ce jour doit entrer en cette ville, et lui seront donnés 6 poinssons de vin des meilleurs de la ville.

(Conclusions.)

18

ANTOINE DUPUY

(1524-1533.)



D'azur à l'épée d'argent à poignée d'or, posée en bande la pointe en bas, au chef engrelé d'or.

Antoine Dupuy, Chevalier, Seigneur de Montigny (1), exerçait ses fonctions lors de la fatale issue de la bataille de Pavie. A Reims, où l'on croyait, à chaque moment, voir paraître l'ennemi, tous prirent les armes, même les ecclésiastiques.

L'importante réunion générale des habitants qui se tint aux Cordeliers, le 18 avril 1525, fut présidée par Antoine Dupuy. On y décida qu'un Conseil de dix-huit notables représenterait désormais la communauté des habitants et remplacerait les précédentes assemblées générales.

Ce Conseil eut le pouvoir dans la suite d'ordonner les dépenses et de gérer toutes les affaires de la cité ; pour cela, il devait se réunir deux fois par semaine, les mardi et vendredi, en l'hôtel de la Ville (2).

(1) *Montigny-sur-Vesle*, canton de Fismes (Marne).

(2) Archives législatives de Reims, par P. Varin, *Statuts*, 1er vol, page 865.

Antoine Dupuy, non seulement s'occupa utilement des affaires intérieures de la cité, mais il représenta dignement les habitants, soit à la Cour, soit en présence des grands personnages et des Gouverneurs dans leurs visites à Reims. Les *Conclusions du Conseil* relatent son habileté dans les circonstances majeures et le soin qu'il prenait des plus petites affaires (1).

(1) 18 décembre, 52ˢ au Sʳ Lieutenant, pour son voyage à Lyon vers madame Régente de France et le conseil du Roy, présenter à ladite dame, lettres missives des habitans et l'obligation desd. habitans pour le traité de paix fait avec le Roy d'Angleterre.

1525, 2 mars. Mʳᵉ Antoine du Puys, Lieutenant de la Capitainerie portera lettres missives à madame de Vendosme et à Mʳ le comte de Bryenne au sujet de certaine défense, de ne laisser passer nulz vins que au nom du Sʳ de Humyères et de Pʳᵉ Serval, marchands à Reims.

1529, 18 avril. Antoine du Puys, Lieutenant........... 8 janvier, Antoine du Puys, escuyer Sʳ de Montigny yra vers Mʳ le Gouverneur à Joinville porter lettres pour avoir decharge de 4000 fr.

1530, 9 janvier. Mʳ le Lieutenant ira à Paris présenter 6 poinsons de vin à M. le Gouverneur.

1532, 26 mars. Mʳ le Lieutenant du Puitz achetera de Mˡˡᵉ de Namptheuil, 4 grant brochetz et traitera du pris avec elle jusques à 100 sols chacun brochet.

28 mars. A la venue de Mʳ le Gouverneur lui sera fait présent de 4 grans brochets.

29 mars. Mʳ le Lieutenant retiendra les 6 hautsbois de Chasteau-Thierry, pour servir à l'entrée de la Royne. *(Conclusions.)*

19 NICOLAS CHINOIR

(1534-1535.)



De sable au chevron d'argent,
accompagné de trois levriers naissants du même,
au collier de sable noué d'argent.

Nicolas Chinoir, Chevalier, était Seigneur de Chambrecy et de Bligny (1).

Le 4 mars 1534, une assemblée générale aux Cordeliers fut présidée par lui, à la suite de son élection comme Lieutenant du Capitaine, qui avait eu lieu le 21 février précédent. Un an après, le 7 février, il eut comme successeur dans la Lieutenance Antoine Dupuy, et Nicolas Chinoir devint maître des ouvrages de la ville ; on le prorogea dans cette fonction le 8 mars 1536.

(1) *Chambrecy* et *Bligny*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

20

ANTOINE DUPUY

(1535-1537.)

DEUXIÈME FOIS

Antoine Dupuy terminait la dernière période de son office, lorsque François Ier autorisa l'établissement à Reims de la compagnie de l'Arquebuse, vers 1537. Antoine Dupuy fut le premier Capitaine des Arquebusiers.

Dans la suite, cette qualité resta inhérente à la personne du Lieutenant des Habitants, comme on peut s'en convaincre en consultant les *Statuts de la Compagnie des Hacquebutiers de la ville et cité de Reims*, ainsi que les autres documents recueillis dans les archives législatives de Reims par P. Varin (1).

Le 18 mai 1536, d'après les ordres donnés par Antoine Dupuy, on fit de grands préparatifs à l'occasion de la guerre qui éclata du côté de la Flandre. On travailla aux remparts, surtout aux environs du Château de la porte de Mars. Des réquisitions furent levées sur les habitants de la ville et des campagnes (2).

Comme sous sa première lieutenance, Antoine Dupuy prit part, en 1535 et en 1536, à plusieurs affaires impor-

(1) Statuts, 11e vol., pages 28 à 111.
(2) *Conclusions du Conseil*, registre 8, de 1535 à 1539.

tantes dans les relations de la ville avec le Roi (1). **Au** surplus, son rôle, comme celui des autres Lieutenants, ne pourra être connu en détail qu'à la suite d'une publication de cette intéressante suite de registres des conclusions du Conseil que se propose d'éditer un jour notre savant confrère, M. Louis Demaison.

Nous n'avons pu découvrir ni la date précise de sa mort, ni le lieu de sa sépulture, mais nous savons par

(1) 1535, 21 juillet. Sont commis Mr le Lieutenant du Puys, Mr le grenetier Goujon et Mr du Godart pour prier Mr le Lieutenant Fremin de faire la harangue au roy et a la royne quand ils voudront.

1536, 26 may. Ant. Du Puys Lieutenant montre des lettres a luy envoyées pour qu'il envoie les hallurets de la munition du roy.

18 juin. Le Lieutenant rend compte de son voyage à Mouzon vers M. le gouverneur qui doit venir à Reims cette semaine.

1536, 14 décembre. Grands excès faits le jour dhier a la personne de Mr le Lieutenant du Puitz par aucuns gens de guerre etant en cette ville heure de 10 heures de nuyt et plusrs autres habitants ausquels on avoit rompu et despecé leurs lanternes battu et oultragé ceux qui les portoient.

On trouve dans les *Deniers patrimoniaux*, 3 février 1534, 1er mars 1535 :

46 liv. 16s à Anthoine du Puys escuyer Lieutenant de la Capitainerie de Reims pour deboursés faits aux secrétaires et valets de chambre de Mgr le duc de Guise et plusieurs voyages de messagers envoyés aux capitaines des gens de pied legionnaires.

4 liv. à Anthoine du Puis escuyer Lieutenant de la Capitainerie de Reims pour avoir vaqué deux jours a 2 chevaulx a aller vers Mgr le gouverneur a Attigny, savoir comment il entendoit lever les 200 poinsons de vin par luy mandez pour l'advitaillement de Mouzon.

6 liv. *au même* pour voyage a Marles vers Mgr le gouverneur de Champagne pour l'advertir des adventuriers qui s'estoient mis sus sans adveu et tenoient les champs en ce païs... 9 mars 1535.

1536. A do 50 liv. pour vacations extraordres et frais soutenus pour les gentilzhommes postes et courriers qui ont passé et repassé en cette ville.

Aud. Anth. Du Puytz Lieutenant 50 liv. pour ses gages. (*Conclusions.*)

les registres municipaux qu'il était Capitaine de Reims en 1541, et qu'en 1542, sa veuve, Nicole Tartier, faisait une réclamation au Conseil (1).

(1) 1542, 16 May. Réclamation par d^elle^ Nicole Tartier, v^e^ de feu Anthoine du Puitz, vivant escuyer Sr de Montigny capitaine de Reins (on voit encore le 10 janvier 1541 ledit capitaine presider une séance). — Sa v^e^ réclame pour les vacations dud. capitaine d'avoir examiné les comptes de Th. Cocquebert et N^as^ Cocquebert ci devant receveurs. *(Conclusions.)*

21 NICOLAS CHINOIR

(1538-1539.)

DEUXIÈME FOIS

Nicolas Chinoir, Chevalier, Seigneur de Chambrecy et de Bligny, fut élu, pour la deuxième fois, le 26 février 1538.

Il prêta serment le même jour au Bailly de Vermandois, tandis que les autres officiers le prêtèrent au Capitaine, qui était Antoine Dupuy.

Le 4 mars 1538, il fut commis de par le Roi à l'office de Lieutenant de la Capitainerie. Il présida en cette qualité l'assemblée générale du 8 mars et dut alors pourvoir aux nombreuses réquisitions dont était frappée la ville, et il chercha à les répartir sur les villages voisins dans le but d'épargner ses concitoyens.

22 REMY CAUCHON

(1540-1541.)



De gueules au griffon d'or ailé d'argent.

Remy Cauchon, Chevalier, Seigneur de Jonval (1) et de Muizon (2), fut nommé Lieutenant des Habitants après avoir, en 1531 et 1532, rempli les fonctions de receveur des deniers communs. Il exerça ensuite au sein du Conseil de Ville une influence prépondérante qui le fit connaître et députer par la ville en plusieurs circonstances notables.

Malheureusement, la lacune qui existe dans les registres des *Conclusions* ne nous permet pas d'approfondir son rôle au cours de sa lieutenance. Nous n'avons pas davantage pu connaître ni la date de la mort de Remy Cauchon, ni le lieu de sa sépulture.

(1) *Jonval,* canton de Tourteron (Ardennes).
(2) *Muizon,* canton de Fismes (Marne).

23

JEAN BRIOTIN

(1542.)



D'azur au chef dentelé d'or,
chargé d'un lion passant de gueules.

Jean Briotin, Chevalier, Seigneur de Seuil (1) était Lieutenant des Habitants quand on décida d'envoyer en Flandre de puissants secours en argent, en munitions et en vivres à Claude de Guise. Ils arrivèrent fort à propos et permirent à ce général de conserver ses avantages sur l'ennemi.

Le Roi demanda encore une double décime au clergé.

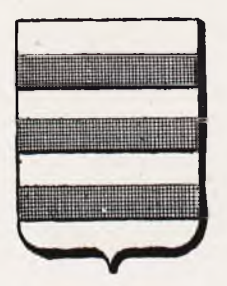
Les récentes fortifications de Reims occasionnent de nouvelles dépenses à la Ville pendant plusieurs années.

Le 18 février 1843, Briotin fut remplacé comme Lieutenant et devint Maître de l'Artillerie.

(1) *Seuil*, canton de Rethel (Ardennes), où se voient encore quelques dépendances de l'ancien château, sur la montagne qui domine la vallée de l'Aisne.

24 **HUBERT FERET**

(1543.)



D'argent à trois fasces de sable.

SUPPORTS : *Deux levriers.*

CIMIER : *Un levrier.*

Devise : VIRTUS AD ASTRA FERET.

Hubert Feret, Chevalier, Seigneur de Montlaurent (1), Vidame de Chaalons, fut élu le 18 février 1543 (2).

Il était Lieutenant des Habitants lorsque le Conseil de Ville fit ouvrir la porte de Mars, qui subsista jusqu'à nos jours, alors que les remparts étaient déjà détruits.

Appréhendant les suites de la guerre que François Ier s'était vu forcé de déclarer à Charles-Quint, le Conseil de Ville fit élever les plates-formes du Château de la Porte de Mars, des portes Buiron et de Saint-Nicaise, et de plus il décida la fonte de plusieurs canons.

Le 26 mars 1543, le Lieutenant Hubert Feret fut

(1) *Montlaurent*, canton de Rethel (Ardennes).

(2) 1543, 18 mars. Rapport de M. le Lieutenant, de retour de Chastel en Porcien vers M. de Longueval (Nes de Boussu) Lieutenant en ce gouvernement. *(Conclusions.)*

délégué pour aller à Laon, assister à la répartition des taxes levées par le Roi sur les villes fermées (1). Reims fut taxé à 14,600 livres, pour lesquelles les gens d'église refusèrent leur participation. On les obligea cependant à y contribuer dans la proportion de vingt-cinq pour cent.

Le 22 septembre de la même année, dans un Conseil général tenu à l'hôtel de Ville, Hubert Feret fit décider que dorénavant les 24 membres du Conseil ordinaire auraient le pouvoir de tous les habitants pour lever les impôts, fournir aux énormes réquisitions demandées par le Roi pour l'entretien des 12,000 Suisses campés à Attigny.

Ce fut encore sous la magistrature d'Hubert Feret, le 24 octobre 1543, que l'écolâtre Raoul Grand Raoul fut autorisé à rebâtir le collège des Bons-Enfants sur un plan plus spacieux.

(1) On lit à ce sujet dans les *Deniers patrimoniaux :* A Hubert Feret, escuyer, Sgr de Montlaurent lieutenant de la capitainerie de la ville de Reims, 11 liv. 5^{s} pour voyage à Laon, pour assister à l'assiette de la cotisation faite de 1650 hommes que le roy a demandé aux habitants des villes closes du bailliage de Vermandois.

25

JEAN DE BOSSUT

(1544-1546.)



D'or au double trescheur fleuronné et contre fleuronné d'azur, au sautoir de gueules, brochant sur le tout.

Jean de Bossut, Chevalier, Seigneur d'Irval (1) et de Saint-Étienne (2), fut Bailli de Vermandois. De son mariage avec N... Noel est issue une fille unique nommée Philippette de Bossut, qui, ayant épousé N... de Miremont, apporta la Seigneurie de Saint-Étienne dans cette famille.

En 1544 et 1545, ce Lieutenant fut délégué pour porter les présents de la ville à l'Archevêque et au Gouverneur de la province (3).

(1) *Irval,* dépendance de Jonchery-sur-Vesle, canton de Fismes (Marne).

(2) *Saint-Étienne-sur-Suippe,* canton de Bourgogne (Marne).

(3) 1544, 17 sept. Sera fait présent à M. l'arcevesque de Reims, estens présentement à Courville de 6 panneaulx et 6 poulettes d'Inde, et pour aller à Courville faire ledit présent, sont nommés M. le Lieutenant (J. de Boussu) Rev. Cauchon, Regn.-Cauchon et G. Pioche (à cheval).

1545, 22 mars. Lettres du Sr de Longueval à J. de Boussut,

D'après les bruits que l'Empereur Charles-Quint était dans le Luxembourg avec une armée de 80,000 hommes, on redoubla les travaux de fortifications et on se prépara à un siége.

Heureusement pour Reims, les alarmes ne furent pas de longue durée, parce que, changeant de route, Charles voulut aller surprendre les magasins d'Épernay et de Château-Thierry. L'Empereur, bloqué au centre de la France sans vivres et sans ressources, se vit forcé d'accepter la paix.

En 1546, le Cardinal Charles de Lorraine jeta les fondements de l'Université, et lui destina pour collège celui des Bons Enfants, qu'il fit réparer et agrandir.

La ville et le chapitre contribuèrent de leurs deniers à cet utile établissement.

Les armoiries de la famille de Bossut étaient sur les tombeaux de pierre qui existaient dans l'église de Saint-Denis.

M. Levesque d'Évereux les possédait en couleur.

Il y avait en 1563, un Renauld de Bossut, Bailly de Vermandois, dont les armes se voyaient en plusieurs endroits dans l'église de Saint-Hilaire.

Lieutenant de la Capitainerie de cette ville. — Il appelle son frère.

1545, 24 février. M. le Lieutenant nommé pour aller vers M. de Longueval estant presentement à Marchay, au sujet des deniers à lever. — Sera fait present audit S[r] de Longueval, de quelques volailles au lieu de 3 poinsons de vin, restans de neuf qui avoient esté conclus luy estre présentez. (*Conclusions.*)

---

26 HUBERT FERET

(1547-1549.)

DEUXIÈME FOIS

Hubert Feret, était Lieutenant pour la deuxième fois, lors de la mort de François Ier. Au sacre de Henri II, le Lieutenant des Habitants fut un de ceux qui eurent l'honneur de porter le dais. Les Échevins le suivaient vêtus d'une longue robe violette.

Sous la Lieutenance d'Hubert Feret, Charles, Cardinal de Lorraine, reçut les Bulles du Pape et les Lettres patentes du Roi pour l'établissement de l'Université. Bientôt fut prouvée la supériorité de cette école par les excellents sujets qu'elle formait dans toutes les sciences.

Les *Conclusions du Conseil* mentionnent les diverses négociations entamées avec la Cour par M. de Montlaurent dans l'intérêt de la Ville. Il exempta de la sorte les habitants de diverses contributions dont ils étaient menacés (1).

(1) 1548, 15 avril. Mr de Montlaurent, Lieutenant, Jacques Noblet et Oudart Bachelier, iront vers Mgr le duc de Nevers, Gouverneur, pour lui faire les excuses des habitants (à Châlons).

1548, samedi 1er sept. Mr de Flavigny, vicaire de Mr le Cardinal de Guise, sera lundi à Épernay. — Mr de Montlaurent, Lieutenant ira à Epernay pour luy recommander les affaires de la ville.

1549, 22 avril. Mr de Montlaurent, Lieutenant, et Mr Guillaume Colin, advocat, iront en Cour pour solliciter Mgr le Cardinal de Guise, afin d'avoir expédition des affaires de la ville.

— 23 juin. Mr de Montlaurent, Lieutenant de la Capitainerie

de Reims, et Pre Serval, marchand, iront en Cour vers Mr de Nevers, pour pouvoir par luy estre présentez au Roy, et présenteront copie des responses faites par les habitans à Mr de Bordillon, Lieutenant général au Gouverneur de Champagne, touchant l'augmentation de la solde des gendarmes.

1550, 9 février. Est besoin nommer 2 gentilshommes pour aller recevoir les gens de pied des vieilles bandes et enseignes de Picardie. — Sont nommés Hubert Feret escuyer Sr de Montlaurent et Jehan de Boussut, escuyer Sr de Lierval. (*Conclusions.*)

---

27 ## NICOLAS CHINOIR

(1550.)

TROISIÈME FOIS

Sous la troisième magistrature de ce Lieutenant, le Roi, à la prière du cardinal Charles de Lorraine, unit l'abbaye de Saint-Remi à l'archevêché de Reims.

Les armes de Chinoir se voyaient en plusieurs endroits dans l'église de Chambrecy; elles étaient aussi dans celle de Saint-Jacques, auprès de la chapelle Saint-Joseph; mais, ajoute René Bourgeois, « ces dernières sont fausses ».

L'année de la mort et le lieu de la sépulture de Nicolas Chinoir sont restés ignorés. Nous savons néanmoins, par les *Conclusions du Conseil*, qu'à la date du 15 mars 1556 Nicolas Chinoir jouait encore un rôle important. Il fut désigné pour gérer les affaires de la Ville et présida le Conseil au cours des démêlés qui éclatèrent alors entre le Lieutenant et le Capitaine. La même année, le 31 octobre, Jean et Nicolas Chinoir comparurent comme Seigneurs de Chambrecy à la réformation des coutumes de Vermandois.

28

JEAN BRIOTIN

(1551.)

DEUXIÈME FOIS

Jean Briotin fut nommé, pour la seconde fois, Lieutenant des habitants en 1551. Ce fut sous sa lieutenance que l'archevêque Charles de Lorraine céda un grand terrain, près de la porte Basée, à l'abbesse de Saint-Pierre-les-Dames, Renée de Lorraine, qui fit considérablement agrandir son monastère.

Reims, par suite de l'établissement d'un siège présidial, cessa d'être du ressort de Laon.

Jean Briotin fut inhumé dans le cimetière de Saint-Symphorien. Une plaque de marbre noir recouvrait sa sépulture. Le temps, et peut-être aussi le frottement des pieds en avait tellement usé l'inscription, qu'il était impossible, dit René Bourgeois, de lire la date de la mort de Briotin. Ses armes, en couleur, se voyaient dans une vitre de Saint-Symphorien, à côté de la porte du cimetière.

29

HUBERT FERET

(1552-1554.)

(TROISIÈME FOIS)

Hubert Feret fut nommé Lieutenant pour la troisième fois en 1552.

Notons seulement que, sous sa dernière lieutenance, les affaires du Roi exigeaient toujours des décimes à faire payer au clergé et des contributions considérables qu'on imposait aux citoyens. Outre les fortes sommes d'argent qu'on envoyait au Souverain, on fournissait encore de munitions et de vivres l'armée qui était dans le Luxembourg.

Hubert Feret était issu d'une famille noble et ancienne qui était chère aux Rémois, à cause des fréquents services qu'elle leur avait rendus. Hubert, après avoir été élu trois fois Lieutenant des Habitants, fut nommé Capitaine de la ville, en 1554.

Ce fut le 2 avril 1575 que décéda ce magistrat, qui fut inhumé dans la collégiale de Saint-Symphorien, du côté de la sacristie des chanoines, derrière le chœur.

L'hôtel de cette famille se voit encore à l'angle de la rue du Barbâtre et de la rue Montlaurent, et sa description illustrée forme l'un des fascicules *des Monuments historiques de Reims*, par E. Leblan, 1883.

La Seigneurie de Montlaurent se trouvait dans le Rethelois. On voit encore dans le village de ce nom,

canton de Rethel (Ardennes), un petit château, aujourd'hui propriété des familles de Finfe, mais il n'y subsiste aucun souvenir de la famille des Feret, depuis la refonte d'une cloche qui portait le nom de Gabriel-Philippe Feret, Chevalier, Seigneur de Montlaurent en 1719.

---

30 NICOLAS NOËL

(1555.)




D'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'or.

Alias : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois alérions d'argent.*

Nicolas Noël, Chevalier, Seigneur de Muire (1), fut Lieutenant des Habitants en 1555 (2).

Sa famille tint une grande place parmi la noblesse de Reims. Il avait épousé Jeanne Moët ; sa fille Marie fut successivement la femme de Jean Pioche et du célèbre hérault et poète Edmond du Boullay ; une autre fille, Adrienne, s'était mariée à Simon Coquebert, fils de Thierry. Le principal fief des Noël était la terre de Muire, située aux portes de Reims, sur laquelle s'élevait un château assez important. Leur hôtel, dans cette ville,

(1) *Muire*, château aujourd'hui détruit, commune de Tinqueux, près Reims.

(2) Les *Deniers patrimoniaux*, 1555-1556, mentionnent : à Nicolas Noel, Sr de Muyre, Lieutenant de la capitainerie de Reims, 100 livres pour 2 années de ses gaiges (la 1re finie le penultième février 1556 et la 2de le mercredy 10 mars 1556).

s'ouvrait sur les rues du Marc et Linguet. On voit encore, sur cette dernière rue, une remarquable façade en briques et pierres construite en 1565 par Nicolas Noël, et que l'on appela longtemps la *Maison de Monsieur de Muire* (1).

Ce fut sous la magistrature de Noël que le célèbre Bacquenois, imprimeur, vint apporter à Reims les ressources de cette nouvelle découverte. Il avait appris son art à Lyon, aux dépens du Cardinal Ch. de Lorraine, qui l'avait placé chez les plus habiles maîtres de cette grande cité.

Les armes de Noël se voyaient en plusieurs endroits de l'église de Saint-Hilaire, où se trouvait la sépulture de sa famille.

En décrivant l'écusson de Nicolas Noël, René Bourgeois indique le *chevron d'or* sur fond *d'azur* comme étant accompagné de *trois alérions d'argent* au lieu de *trois étoiles*. C'est ainsi que se blasonnent les armoiries de François Noblet, Lieutenant des habitants en 1702 (n° 83), que René Bourgeois n'a probablement pas connues : peut-être a-t-il raison, mais les monuments étant détruits, la vérification devient très difficile, pour ne pas dire impossible. Disons, cependant, que ces dernières armoiries existent au Musée de la Ville, sur un manteau de cheminée, où elles se trouvent accorées à celles des Moët, et remontent à l'époque de la Renaissance, qui est celle où vivait Nicolas Noël.

(3) *Le vieux Reims*, par l'abbé Cerf, 1875, page 54.

31

CLAUDE PIOCHE

(1556-1560.)





D'azur à la bordure engrelée d'or à deux épées d'argent à poignée d'or, posées en sautoir, les pointes en bas.

A la Ville : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'or*

Maître Claude Pioche était licencié en droit et avocat au Parlement. Jusqu'alors, les Rémois n'avaient appelé que la noblesse à la tête du gouvernement de la ville, mais fatigués des brigues de quelques familles, ils tournèrent leurs vues sur ce célèbre jurisconsulte. La sagesse de son administration et son habileté à concilier les intérêts du roi avec ceux du peuple firent que le mérite seul eut le droit de prétendre aux suffrages.

La coutume de Reims, rédigée par trois commissaires, fut imprimée l'année suivante (1557) chez Bacquenois.

François II, qui succéda à Henri II, mort à la fleur de l'âge, fut sacré en 1559. Le nouveau monarque confirma les privilèges de l'Université. La même année, Claude Pioche, à la tête d'une députation de Rémois, présenta au jeune roi les hommages des habitants et lui tint un

discours dont les *Conclusions* nous ont conservé le texte avec la réponse du monarque (1).

Nos anciens historiens se taisent au sujet de la date de la mort et du lieu de la sépulture de Claude Pioche. Raussin dit que l'écusson *d'azur à la bordure engrelée et aux deux épées en sautoir* se voyait encore dans les vitraux d'une chapelle à Saint-Pierre, au-dessus du confessionnal du curé de la paroisse, et qu'à la Ville, comme lieutenant, Pioche portait *d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles du même*. Il est à remarquer que ces armoiries sont identiques à celles de Nicolas Noël.

D'après René Bourgeois, l'écusson porté par ce lieutenant à l'Hôtel de Ville se voyait aussi dans l'église de Saint-Hilaire.

(1) 1559, 31 juillet, M. Claude Pioche, lieutenant des habitants, Jehan Blavier, docteur en théologie, chanoine et chantre de l'église de Reims, Hubert Féret, escuyer sieur de Montlaurent capitaine de Reims, Regnault Cauchon escuyer, sieur de Condé et maître André Dorigny avocat du roy au Présidial..... Ainsi que... ils ont esté vers le roy François deuxième de ce nom estant à Paris, luy porter l'obéissance des habitans..... se sont adressez à Mgr le reverendissisme Cardinal de Lorraine arcevesque..... pour les présenter au roy et entendre de luy aulcuns points concernant le faict du sacre. — Le 25e jour du present mois de Juillet, ledit seigneur Cardinal les présenta au roy estant en son chastel du Louvre où ilz luy presenterent l'obéissance..... en la présence de mond. Seignr le Cal, de monseigr le duc de Guise, Mgr le connestable et autres seigr..... et par l'organe dudit Pioche fut dit:

« Sire, vos très humbles et très obéissans subjetz, les manans et habitans de vostre ville de Reims, vous présentent par nous leurs députez, cueur, corps, biens et toute obéissance, vous supplient que lez y woillez recevoir, les gardez et maintenir en leurs franchises et libertez, et ils prierons Dieu pour vostre royalle majesté. »

A quoy le roy a fait responce par tels mots : « En vous démonstrant bons subjectz, je vous seray bon roy. » (*Conclusions.*)

32 REGNAULT CAUCHON

(1561-1566.)



De gueules au griffon d'or, ailé d'argent.

Regnault Cauchon, seigneur de Condé, était lieutenant des habitants lors du sacre de Charles IX, le 15 mai 1561 (1). Il mit une forte garnison dans Reims pour garantir la ville des surprises qu'on redoutait de la part des protestants. Il y avait près de la porte de Mars, en dehors de l'enceinte, un cimetière dont on détruisit les murs afin d'éviter la profanation des restes qu'il contenait. Tout ce qu'on put enlever de ceux-ci fut transporté dans le nouveau. Regnault Cauchon géra les affaires de la ville avec zèle et fit pour elle des avances de fonds en vue d'assurer une vigilante garde aux remparts (2).

Il avait épousé Nicole Coquebert, fille de Thierry

(1) Le vin de Champagne, à cette occasion, fut payé 28 et 34^{l} la queue. Le prix du vin du Laonnois fut plus élevé que celui de Reims. (Mémoires de Jean Rogier et cartulaire de l'Hôtel de Ville.)

(2) 1562, 24 avril. Remboursement de 12^{l} 17^{s} à M. Regnault Cauchon Lieutenant des habitants pour argent déboursé pour payer des messagers et harquebouziers qui ont fait garde aux portes. (*Conclusions.*)

Coquebert et de Remiette Bachelier. Il mourut le 31 décembre 1580. Sa tombe et son épitaphe étaient placées au côté gauche du grand autel dans l'église des Jacobins.

33

JÉROME GOUJON

(1567-1570.)




Écartelé aux premier et quatrième, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même ; aux deuxième et troisième, de gueules au sautoir engrelé d'or, cantonné de quatre fleurs de lys d'argent.

A la ville : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même.*

Devise : SANS MAL PENSER.

Jérôme Goujon, chevalier, seigneur de Vraux (1), sénéchal héréditaire de Reims.

D'après les mémoires de René Bourgeois, ce magistrat n'aurait porté, comme armoiries, pendant ses deux lieutenances, qu'un des cantons de ses armes écartelées, d'azur au chevron d'or accompagné de trois losanges du même. Les armes écartelées existent encore gravées sur une pierre tumulaire en marbre noir à Saint-Remi. Cependant, nous verrons plus loin qu'à la ville les Goujon ne portaient pas leurs armoiries complètes et qu'ils n'avaient que l'écu tel que l'a décrit René Bourgeois.

(1) V*raux*, arrondissement et canton de Châlons-sur-Marne.

Les guerres de religion sévissaient alors dans toute leur intensité, les Conclusions du Conseil de Ville ont gardé la trace de l'activité que déploya Jérôme Goujon pour mettre la ville en état de défense et de résister à une attaque des Hugenots. Le 29 septembre 1567, l'enceinte des remparts fut remise en état; le 2 octobre, le lieutenant visita les casemates pour s'assurer de leur état ; le 7 du même mois, on décida que les moulins à blé remisés dans la grange de la Ville seraient disposés pour faire farine. Enfin, le 17, il fut convenu que les cinq pièces d'artillerie bâtarde, nouvellement montées, seraient dirigées vers les bastions des remparts.

Le 3 novembre 1570, un différend s'éleva entre ce lieutenant et le sieur de Montlaurent pour savoir lequel des deux présenterait les clefs de la Ville à M. de Guise, gouverneur de Champagne. Le Conseil de Ville décida que cette fonction appartenait en propre au Lieutenant à l'exclusion de toute autre personne.

Jérôme Goujon avait épousé Nicole Cauchon, fille de Regnault Cauchon, seigneur de Condé, et de Nicole Coquebert.

---

34 PHILIPPE FRIZON

(1571-1572.)





D'azur au sautoir bretessé d'or.

A la ville : *D'or à trois tiges de fraisiers de sinople, fruitées de gueules.*

Philippe Frizon était capitaine de l'Arquebuse en même temps que Lieutenant des Habitants.

Le second des écussons figurés ci-dessus se voit encore aujourd'hui peint sur le manteau d'une cheminée monumentale pouvant remonter à l'époque de la lieutenance de Philippe Frizon. Elle est construite au premier étage de l'hôtel de la rue de Pouilly, n° 18.

Lors de l'entrée à Reims du duc de Guise en 1571, ce Lieutenant fut chargé de prononcer la harangue de bienvenue, et le cérémonial lui prescrivit de la débiter après être descendu de cheval, en présence du cortège (1).

Le Conseil de Ville le chargea aussi d'offrir au duc

(1) 1571, 30 juin. Avis de l'arrivée Mgr le duc de Guise.......... se mectera à pied le sieur Lieutenant des habitants à faire la harangue, et avec luy 6 ou 8 du conseil pour l'accompagner et quant aux autres habitans ils demoureront à cheval toutefois teste nue. (*Conclusions.*)

de Guise son présent, qui consistait en deux coupes d'or avec couvercles et des fruits. En outre, un poinçon de vin blanc et un autre de vin clairet furent également achetés par les soins du Lieutenant pour être remis au gouverneur.

A l'occasion de cette entrée, la première porte du bourg de Vesle reçut une décoration en lierre aux armes du roi et du duc de Guise.

Philippe Frizon mourut le 6 juin 1573. Son épitaphe était dans la nef de l'église paroissiale de Saint-Pierre-le-Vieil.

35

JÉROME GOUJON

(1573-1574.)

(DEUXIÈME FOIS)

Il paraît que sous la seconde magistrature de Jérôme Goujon la rivière de Vesle aurait été rendue navigable, ou qu'au moins on aurait fait quelques tentatives pour y arriver. Les résultats obtenus en avaient fait espérer la réussite, suivant ce passage de Jean Pussot : « Le 22 de septembre 1574, arriva devant ceste ville de Reims le premier basteau chargé de marchandises et avoit auparavant ésté faict devant le Büerie, laquelle marchandise estoit : suiffe, huille, harencz....., appartenant à Thomas Potho, Nicolas Dorigny, Nicolas Bignicourt et à Jehan Gillet, marchans demeurans à Reims et l'avoit fait faire monsieur de Saint-Denys. » Jean Pussot dit ailleurs que « cette navigation demeura imparfaite pour les troubles avenus en ce royaume de France ».

Jérôme Goujon mourut le 8 mars 1604, d'après les Mémoires de René Bourgeois, et le 6 mai de la même année, si on en croit ceux de Bidet. Il fut enterré dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Hilaire, où étaient conservées ses armes et son épitaphe.

---

36 HENRI BACHELIER

(1575.)



D'azur à la croix engrelée d'or, cantonnée de quatre paons rouants d'argent.

Devise : PROPRIOS OSTENTAT HONORES.

Henri Bachelier était seigneur de la Fontaine, de Saint-Mar et de Gente.

Il est mort en 1575, l'année même de son élection. Ses armes et son épitaphe étaient dans la nef de l'église paroissiale de Saint-Jacques. Sa femme, Isabeau Cachette, vivait encore en 1617, date du mariage de Nicolas Bachelier, son fils (1).

Au sacre de Henri III, le 13 février 1575, les vins de Reims qu'on présenta au roi furent payés depuis 54 livres jusqu'à 75 livres la queue (2).

(1) 2 Nov. Vicot notaire 1617. Contr. de mar. entre N[as] Bachelier fils de feu Henry Bachelier vivant seigr de Saint-Marc et de Isabeau Cachette sa fem. Et Simonne fille de N[as] Lespaignol bourg[s] de Reims. Le futur avec 5000[l] et 1200[l] pour achat de bagues et joyaux. ; la future 6600[l].

(2) Cartulaire de la Ville et Mémoires de Jean Rogier.

37

OUDART NOËL

(1576.)





D'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.

Alias : *D'azur au chevron d'or accompagnée de trois alérions d'argent*

Oudart Noël était seigneur de Muire. Il avait comparu en 1556 à la réforme des coutumes de Vermandois comme receveur général des tailles de Reims.

Une pierre tombale de grande dimension fut trouvée en 1883 dans la maison portant le n° 22 de la rue de Vesle. Trois personnages y sont représentés en costume militaire, une légende indique que cette pierre recouvrait la sépulture de plusieurs membres de la famille Noël. La décoration de ce monument permet de le faire remonter avec certitude au temps de notre lieutenant, bien que la plupart des noms soient aujourd'hui frustres et d'une lecture fort difficile. Un de nos annalistes, cependant, constate qu'Oudart Noël est décédé le 30 septembre 1578, et que sa femme, Isabeau Coquebert, fille de Thierry Coquebert, mourut le 22 mai 1594. Leur épitaphe était à Saint-Pierre.

38

SIMON CHERTEMPS

(1577-1580.)



D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois étoiles d'or en chef, et d'un croissant du même en pointe.

Simon Chertemps était seigneur de Vaulx (1) et du Mousset. Sa famille conserva la seigneurie de Vaulx, dont nous trouvons la description dans un acte passé devant Taillet, notaire à Reims (2).

Simon Chertemps mourut le 12 août 1608. Son épitaphe et ses armes se voyaient dans l'église de Saint-

(1) *Vaulx,* canton de Fismes.

(2) 15 juillet. Taillet 1600. Jehan Fagnier, époux de Marye Marlot. march^d à Reims prend a louage de Garlache Souyn grenetier pour le roy a Reims tuteur de Pierre Chertemps petit fils de feu Symon Chertemps vivant s^r de Vaulx et du Mousset... la terre et seigneurie dudit Vaulx pour telle portion qui appartient audit P^re Chertemps, ladite terre et seigneurie consistant en chasteau et maison seigneurale dudit Vaulx fermé de fossé avec enclos d'icelle et de la basse court colombier étable bergerie deux jardins l'un appelé le jardin du Rieux, avec 128 arpens de terres labourables, 11 arpens de prés, les bois appelés le Grand pré, la fontaine de Cessy, la fosse Adouilly, la coste qui tend a Luternay... pour 6 ans moy^t 51 escus par an.

Hilaire, à côté du chœur. Un fragment en marbre noir, conservé au Musée lapidaire de Reims (1), fait savoir qu'il eut la douleur de perdre son fils unique. Une ligne, le seul reste d'une autre inscription qui surmontait celle qui concerne Pierre Chertemps, n'indique plus maintenant qu'une date de mort,

QVI DECEDA LE 14 APVRIL 1594

ceci ne se rapporte pas à notre Lieutenant, puisqu'il vécut jusqu'en 1608. Il ne nous a pas été possible de découvrir à qui on peut attribuer la fin de l'inscription. Celle du fils de Simon Chertemps est complète ; en voici le texte :

CY GIST PIERRE CHERTEMPS SEIG^{R} DE VAULX CON^{ER}
DU ROY ET CONTROLEVR GNAL DES FINACES
EN LA GNALITE DE CHAMPAIGNE FILZ VNIQVE DE
SIMON CHERTEMPS ET DE DAM^{LE} IEANNE BEGUIN
AAGE DE 36 ANS LEQUEL DECEDA LE 20 IANVI^{ER}
1593 QVI A EV POVR ESPOVSE DAMOISELLE
IUDITH DE GAVNES.

(1) Don de M^{r} le chevalier Ch. de Beffroy.

39

JEAN CAUCHON

(1581-1582.)



De gueules au griffon d'or ailé d'argent.

Jean Cauchon, seigneur de Neuflize et de Jonval, fut appelé à comparaître en 1556 à la réforme des coutumes de Vermandois. Son jeune âge l'empêcha de s'y présenter en personne, et son procureur fut Robert Fillette.

La famille Cauchon avait acquis les principaux domaines seigneuriaux des environs de Reims, et nous avons vu quelle place importante elle a tenu dans les affaires municipales de la cité.

Jean Cauchon mourut après sa lieutenance, à une date que nous n'avons pu découvrir ; nous savons seulement que sa sépulture se voyait dans la Collégiale de Saint-Symphorien, auprès de la sacristie des chanoines.

40

JEAN PIOCHE

(1583-1584.)





D'azur, à la bordure engrelée d'or à deux épées d'argent à poignée d'or, posées en sautoir, les pointes en bas.

A la Ville : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'or*

Maître Jean Pioche, licencié en droit, avocat au Parlement, était Lieutenant lorsque le Cardinal Louis de Lorraine, archevêque de Reims, fit son entrée le 30 avril 1583. Les conclusions du Conseil indiquent l'ordre du cortège : « Les arquebusiers marchoient à la teste, ensuite s'y voyoient les archers du guet et Mre Jean Pioche advocat et Lieutenant des habitants avec Mrs du Conseil. »

41 NICOLAS GUARLACHE SOUYN

(1585-1589.)



D'or à trois lions de sable,
armés et lampassés de gueules,
posés deux et un.

Maître Nicolas Guarlache Souyn était licencié ès-lois, enquêteur au siège royal et présidial de Reims.

Un mémoire intitulé : *Progrès et avancement de la Ligue en la Ville de Reims*, rapporte que le duc de Guise ayant été introduit dans la cité en l'année 1585, par les gens de son parti, ce duc descendit à l'abbaye de Saint-Remy, y manda le lieutenant Souyn et le requit de lui remettre les clefs des portes de la ville; le Conseil, assemblé, s'y refusa.

La confusion qui régnait dans le Conseil de Ville, raconte Bidet, porta ce pieux magistrat à fonder trois messes pour implorer les lumières du Saint-Esprit à l'occasion de l'élection des Conseillers et des Officiers de la Ville. Elles devaient être célébrées tous les ans au commencement de la deuxième semaine de Carême, époque de ces élections.

En 1588, ce Lieutenant fut délégué pour traiter à Troyes les questions concernant la Ville (1).

Les États généraux étaient convoqués à Blois pour le mois de septembre 1588. Le Cardinal, pour le Clergé, et Nicolas Souyn, au nom de la bourgeoisie, durent y porter les plaintes et les doléances du Chapitre, de l'Université et des grands corps de l'État (2).

Nicolas Souyn est décédé le 31 décembre 1607. Ses armes et son épitaphe se voyaient à la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil, près du chœur, du côté de la rue, avec celles de sa famille.

(1) 1588, 9 juin. MMrs les Lieutenant et de Boulzy se transporteront à Troies pour recevoir les commandems de Mgr le Cal et savoir des habitans dud. lieu les moiens, conditions et particularitez de ladite union. (*Conclusions.*)

(2) *Conclusions du Conseil de Ville*, 6 août 1588.

42 OUDART COQUEBERT

(1590-1591.)



De gueules à trois coqs d'or barbetés et crêtés de même, posés deux et un.

Oudart Coquebert, seigneur d'Adon (1) en partie, avait été nommé, le 10 septembre 1576, Conseiller du Roi, Secrétaire et Contrôleur général en la chancellerie.

Le 26 février 1588 et le 14 mars suivant, on le vit comparaître, comme Conseiller de Ville et notable élu pour diverses charges municipales. Il présida même le Conseil général le 18 mars de la même année, dans une séance mémorable où se trouvait le comte de Saint-Pol, Lieutenant général pour le roi au gouvernement de Champagne. Ces diverses fonctions le désignaient au suffrage de ses concitoyens pour devenir Lieutenant des habitants.

Par l'initiative d'Oudard Coquebert, le Conseil de Ville prodigua à l'armée du duc du Maine les secours

(1) *Adon*, canton de Chaumont-Porcien (Ardennes).

nécessaires pour la prise de Pont-Arcy, place importante que ce prince était venu assiéger en 1590. Les Rémois fournirent leur grande couleuvrine, des balles et de la poudre, des rations de nourriture, et puis encore d'autres munitions.

Comme son prédécesseur, il avait fondé trois messes qui devaient se dire à Saint-Symphorien les premier et second mercredis et le deuxième dimanche de carême, pour obtenir de bons choix dans les élections des Échevins, Officiers et Conseillers de la Ville, qui se faisaient à pareils jours.

Oudard Coquebert mourut le 1er juillet 1596.

43

JULIEN PILLOIS

(1592-1593.)



D'azur à deux fasces d'or.

Messire Julien Pillois, seigneur de Lametz (1), était Conseiller et Receveur à la Cour des Aides ; il fut aussi élu en l'élection de Reims.

« Les royalistes n'étant pas les plus forts, dit Bidet, les ligueurs s'empressèrent de nommer ce Lieutenant, qui ne se recommandait que par un zèle outré pour leur parti. »

L'histoire de la Ligue à Reims a été écrite par M. Henry, et l'on peut trouver dans cet excellent ouvrage des renseignements précis sur Julien Pillois.

De même, M. Loriquet a rédigé une notice sur ce personnage dans le catalogue du Musée de peinture ; nous la lui empruntons : « Il fut élu par le tiers député aux États qui se tinrent à Paris en 1593, mais il aima mieux demeurer et fut remplacé en cette qualité par le Lieutenant criminel Gérard Frizon. D'accord avec Saint-Paul, maréchal de la Ligue, il proposa plusieurs fois de faire entrer des troupes étrangères dans la Ville ; une violente alter-

(1) *Lametz*, canton du Chesne (Ardennes).

cation s'étant élevée à ce sujet entre lui et Eustache de la Salle, au sortir d'une assemblée tenue aux Cordeliers, celui-ci fut chassé de la Ville avec ses plus chauds partisans, et n'y rentra qu'à la demande de Saint-Paul et de Madame Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre. Pillois ne pouvant obtenir du Conseil l'arrêté qu'il demandait, ouvrit lui-même pendant la nuit la porte de Mars aux troupes de la Ligue qui se présentèrent; il reconnut trop tard qu'il était la dupe de Saint-Paul. Celui-ci, sous le prétexte de l'ordre à maintenir, avait fait entrer assez de monde pour être assuré de la fidélité des Rémois et les amener à ses fins. Sous Henri IV, on commença des poursuites contre Pillois, sur le fait de trahison que nous venons de rapporter; son administration avait été, du reste, l'objet de critiques amères, témoin ce jeu de mots que lui adresse une chanson du temps:

Et toi qui Pillois
Tandis qu'on mourroit.

Néanmoins, sa famille continua de jouir d'une certaine considération. Son fils, Guillaume Pillois, fut Receveur de la Vile de 1610 à 1617.

Julien Pillois mourut le 29 juin 1601.

Son portrait, peint par George Boba, après avoir appartenu successivement à Lempereur, avocat, à Bidet père et à Hédouin de Pons-Ludon, fut acquis par le Musée en 1851. « Bois, h^r 0,53 l^r 0,33. Le personnage est vu de trois quarts, tourné à gauche, la main droite en partie cachée dans son manteau. Le tableau est daté : *Anno 1598, ætatis suæ 41*. »

44 FRANÇOIS ROUSSEL

(1594.)



D'or à trois bandes d'azur.

Maître François Roussel était licencié en droit et avocat au Parlement.

Le lundi 25 avril 1594, à six heures du matin, eut lieu l'assassinat de Saint-Paul, maréchal de la Ligue. On assure qu'il fut tué par le duc de Guise, gouverneur de Reims, dans une rue, près du Cloître où, selon Marlot, il avait son logement.

Après le meurtre du maréchal de Saint-Paul, dit l'auteur de l'*Histoire du Collège des Bons-Enfants* (1), le duc de Guise comprit qu'il fallait en finir et se mit en relation avec le Roi. Le 6 août, on signa un traité préalable. Le même jour, à Reims, le duc de Guise se déclarant publiquement pour le Roi, convoqua le Chapitre, l'Université, le Conseil de Ville, l'Échevinage et les Paroisses. Le Chapitre s'offrit à faire immédiatement les « prières usitées pour le Roi ». Le Conseil de Ville mit à son adhésion plus de scrupules. A cause du serment

(1) *Histoire du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*, par l'abbé Cauly, Reims, 1885.

prêté à la Ligue, on voulut connaître l'avis de la Faculté de Théologie de Reims (1).

Grand nombre de bons Docteurs et de notables habitants, *Brûlard*, *Fremyn*, *de la Salle* et *l'Espagnol*, combattirent pour la paix. La majorité suivit leur avis : elle agréa le traité en y ajoutant cette clause très formelle : « La foi catholique, apostolique et romaine sera inviolablement gardée dans Reims ; les franchises et libertés de l'Église seront conservées (2). »

La Ligue cependant perdait du terrain. *François Augier*, — un poète rémois, — lui porta le dernier coup en la ridiculisant par des chansons, sorte de satire ménippée qui devint populaire, et comprend trois cents sixains, de cinq pieds au vers. Souyn, Pillois, Rousselet, Frizon, doyen du Chapitre, défilent tour à tour dans la complainte. La conclusion est que trois voies seulement restent ouvertes : le suicide, la fuite ou le repentir (3).

La date de la mort et le lieu de la sépulture de François Roussel sont restés inconnus.

(1) *Conclusions de 1594, Archives de Reims.*

(2) *Archives de Reims, Conclusions de 1594.*

(3) Voir *Chanson de la Ligue.* Notes dans Marlot latin, dit de *Lacourt.*

45 JEAN LESPAGNOL

(1595-1596.)



D'azur à la fasce d'or,
accompagnée de trois têtes d'épagneuls ;
deux en chef, une en pointe (1).

Jean Lespagnol était seigneur de Fontenoy (1). Sous ce Lieutenant fut rendu l'arrêt du Parlement du 23 août 1595 qui, en ratifiant les conclusions du Conseil des 4 janvier 1448, 11 juin 1494 et 8 février 1495, a ordonné qu'à l'avenir, pour être reçu Lieutenant des habitants, Conseiller, Procureur, Receveur, Greffier, Capitaine, Lieutenant, Enseigne, Connétable, et pour telle charge et office à exercer à Reims, toutes fonctions sujettes à l'élection, il faudrait être notable bourgeois né natif de ladite ville (2), avec défense à tous les citoyens d'user, dans les

(1) On voit aussi ces armoiries avec les têtes d'épagneuls vues de face. (Tableaux de l'ancien réfectoire des Jésuites.)

(2) *Fontenoy*, canton de Vic-sur-Aisne.

(3) *Né natif,* terme ancien et populaire. On désignait par là une personne non seulement née dans le pays, mais dont la famille y était installée depuis déjà plusieurs générations.

élections, de brigues ou de menées, sous peine d'être rayé de la liste des électeurs, et même d'encourir de plus graves punitions.

Les historiens de Reims s'accordent à dire que sous la lieutenance de Jean Lespagnol, en 1595, fut démoli le château des Archevêques, à la porte de Mars, mais ils ne donnent pas tous la même date. Les uns indiquent le 15 juin, les autres le 15 août. Il est, je crois, préférable d'adopter le 15 juin, car, d'après nos annalistes, cette construction qui était fort importante, disparut en un jour. Prêtres, moines, femmes, filles, toute la population y mit la main. Il est peu probable que cette destruction ait eu lieu le jour de l'Assomption de Notre-Dame.

Cette même année, on enleva la terre qui couvrait l'arcade de Rémus et de Romulus ouverte à droite de la porte romaine. L'arc de triomphe était enclavé dans les murailles de la forteresse.

Quelques auteurs veulent que ce soit à l'occasion de la démolition du château des Archevêques qu'on ait changé la tête d'épagneul de la pointe de l'écu de notre Lieutenant en une tour. D'autres disent que ce fut seulement en 1636, sous la lieutenance de Claude Lespagnol, qu'eut lieu cette substitution, lors de la pose de la statue équestre de Louis XIII sur le fronton de l'Hôtel de Ville.

En 1596, Jean Lespagnol fut député à une assemblée tenue à Meaux, où il porta divers produits du pays de Reims (1).

(1) 1596, 10 sept. M[r] le Lieutenant et MM[rs] de Boulzis et Laignelet, députés à l'assemblée de la ville de Meaux ; on donnera 10[l] à N[as] Sta, chartier, pour avoir mené à Meaux ung poinsson de vin en bouteilles et ung caque de poires de Rousselet de l'ordonn[ce] de M[r] le Lieutenant et Laignelet, eux s'acheminant vers le roy. (*Conclusions.*)

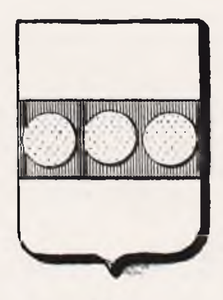
La même année, en novembre, il fut encore élu par le Conseil, qui le priait de se rendre à Rouen afin d'assister à une réunion présidée par le Roi (1).

(1) 1596, 19 nov. Conclu que le Sr Lieutenant (Lespagnol) ira en l'assemblée (tenue par le roy à Rouen) avec Eustache de la Salle, conseiller de lad. ville auxquels sera délivré 400 escus. Et au cas que lesd. députés fussent pris prisonniers par l'ennemi et mis à rançon, ils seront acquittés par le com^té^. (*Conclusions.*)

46

JEAN ROLAND

(1597-1598.)



D'argent à la fasce de gueules, chargée de trois besans d'or.

Jean Roland, issu d'une famille qui allait prendre un rang considérable dans la cité, fut également favorable à la politique de Henri IV.

Sur la fin de sept[bre] 1597, le Roi devint maître d'Amiens, et le *Te Deum* fut chanté le samedi 27 à la fin des Vêpres de Notre-Dame. Sur l'ordre du Lieutenant et du Conseil, on alluma un feu de joie devant l'Hôtel de Ville. Deux rangs de pétards furent tirés sur le rempart, entre la porte Cérès et la Belle-Tour. Un pétard ayant éclaté, Nicolas Lefrique, maître de l'artillerie de Reims, atteint par un de ses débris, fut tué sur le coup, sans avoir eu le temps de prononcer une seule parole. Le peuple regretta vivement cet artilleur.

Jean Roland mourut le 21 décembre 1621. Ses armes étaient dans l'église des Cordeliers, où se trouvait la sépulture de sa famille.

47 **ANDRÉ GOUJON**

(1598-1600.)





Écartelé : au premier et au quatrième
d'azur au chevron d'or,
accompagné de trois losanges du même ;
au deuxième et au troisième de gueules
au sautoir engrelé d'or,
cantonné de quatre fleurs de lis d'argent.

A la ville : *D'azur au chevron d'or,*
accompagné de trois losanges du même.

Devise : SANS MAL PENSER.

André Goujon, seigneur de Bouzy (1), termina la série des Lieutenants du XVIe siècle.

Le 8 avril 1598, il avait été délégué, avec Antoine Fremyn, pour se rendre à la cour afin de suivre au nom de la Ville le jugement du procès de l'Hôtel-Dieu contre Messieurs du Chapitre, mission dont les conclusions du Conseil nous ont gardé la mention. Elles rela-

(1) *Bouzy*, canton d'Ay (Marne).

tent également le même office qu'il remplit en 1599 au sujet du procès entre Largentier et Clauzier. En 1600, il fit encore un voyage à Paris pour intéresser le Roi aux affaires de la Ville.

---

48 NICOLAS BACHELIER

(1601-1602).



D'azur à la croix engrelée d'or, cantonnée de quatre paons rouants d'argent.

Devise : PROPRIOS OSTENTAT HONORES.

Nicolas Bachelier, seigneur de la Fontaine et de Gentes, était le fils aîné de Henri Bachelier, décédé Lieutenant des habitants en 1575.

Sous sa magistrature on fit, en avril 1602, par arrêté du Parlement, avec autorisation du Roi, un règlement pour la police des pauvres, afin de réprimer les abus auxquels se livraient un grand nombre d'entre eux.

Le 9 du même mois, Nicolas Bachelier, accompagné de quelques habitants, se porta au-devant de Mme la duchesse de Nevers, qui venait visiter Reims.

49

NICOLAS FRIZON

(1603.)





D'azur au sautoir bretessé d'or.

A la Ville : *D'or à trois tiges de fraisier de sinople, chargée d'une fraise de gueules.*

Nicolas Frizon, vicomte de Saulx-Saint-Remy (1), fut élu Lieutenant des habitants en 1603. Il avait pris part sous la Ligue aux réunions qui avaient donné essort à la guerre civile. Le 12 septembre 1589, il était l'un des membres du Conseil où l'on prit des mesures de défense contre le parti royaliste.

En 1599, on voit son nom figurer parmi ceux des marchands drapiers de Reims qui présentaient requête pour obtenir du bailli un règlement général en faveur des *drapiers drapant* et des *tixerands de draps*.

Nicolas Frizon mourut le 17 mai 1613 ; ses armes et sa sépulture étaient dans l'église de Saint-Pierre.

(1) *Saulx-Saint-Remy*, canton d'Asfeld (Ardennes).

50 **JEAN LESPAGNOL**

(1604.)

(DEUXIÈME FOIS)

Jean Lespagnol fut nommé Lieutenant des habitants pour la deuxième fois en 1604.

Le mardi 27 juillet de cette année, la première pierre du jubé de l'église abbatiale de Saint-Denis de Reims fut posée par Antoine de Beauchesne, neveu d'Antoine Fournier. Ce grand homme, dit Pussot, a droit à la reconnaissance des Rémois, pour lesquels il a fondé entre autres des chaires de théologie et des droits canon et civil, plus une chaire de médecine ; l'école furnérienne et ses docteurs étaient fort connus.

Jean Lespagnol, qui avait épousé Isabeau Coquebert, fille de Jean Coquebert et de Marguerite Beguin, mourut le 29 novembre 1638. Ses armes et son épitaphe étaient dans l'église de Saint-Michel.

---

51 **REGNAULT GOUJON**

(1605-1606.)





Écartelé aux premier et quatrième, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même ; aux deuxième et troisième, de gueules au sautoir engrelé d'or, cantonné de quatre fleurs de lys d'argent.

A la Ville : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois losanges du même.*

Devise : SANS MAL PENSER.

Regnault Goujon était écuyer, seigneur de Thuizy, Sénéchal héréditaire de Reims, Conseiller du roi, Président et Lieutenant général au siège royal et présidial de Reims, maître des requêtes de la reine Marie de Médicis. Il était fils de Jérôme Goujon, qui fut deux fois Lieutenant des habitants sous les n°s 33 et 35.

Vers le mois de juillet 1606, les Jésuites vinrent à Reims pour s'y établir. Ils logèrent d'abord au collège des Écrevés. Les Pères Gérard et Bevelet, qui avaient prêché à Reims avec succès l'un la station du carême,

l'autre celle de l'avent, contribuèrent à les faire accueillir, malgré les protestations du Conseil de Ville.

Regnault Goujon mourut le 7 juillet 1611 et fut inhumé dans l'église de Saint-Hilaire.

---

52 EUSTACHE DE LA SALLE

(1607-1609.)



D'azur à trois chevrons brisés d'or, posés 2 et 1.

Devise : INDIVISA MANENT.

Eustache de la Salle fut élu Lieutenant des habitants en 1607.

Il avait été fidèle au Roi pendant la Ligue, et pour cela chassé de Reims par le parti opposé. Il avait, paraît-il, insulté Julien Pillois, Lieutenant des habitants et chef des Ligueurs (n° 43). Il fut rappelé dans sa patrie quand elle rentra sous l'obéissance d'Henri IV. Ce fut son attachement aux intérêts de son Roi et à ceux de la Ville qui le désigna au choix de ses concitoyens pour remplir les fonctions de Lieutenant des habitants (1).

Le 8 mars 1610, Eustache de la Salle remit les clefs à son successeur.

Nous possédons un remarquable portrait de ce Lieutenant, peint par Moilon et gravé par Regnesson, por-

(1) Pussot, page 123.

tant un quatrain composé et signé par G. Baussonnet :

Il laisse aux bons Latins ses beaux termes pour gages
Et ce qu'Itale Espagne et France ont dit de mieux :
Mais quittant les douceurs de ces quatre langages,
Il apprend pour jamais le langage des cieux.
G. Bavssonnet.

Le personnage est vu de face dans un cadre à huit pans encadré lui-même par une moulure décorative d'un gracieux effet. Dans un cartouche placé au sommet, on lit :

Evstache de la Salle lievten.
des habitants de Reims, és
Ann. M. DC. VII. VIII. IX.

53

JEAN ROLAND

(1610.)

(DEUXIÈME FOIS)

Ce lieutenant exerçait sa magistrature pour la deuxième fois, lorsqu'Henri IV fut en 1610 assassiné par Ravaillac. Dans cette triste circonstance, Jean Roland et le Conseil de Ville sollicitèrent et obtinrent du duc de Nevers, gouverneur de Champagne, l'autorisation d'envoyer une députation auprès de Louis XIII et de la reine régente.

Le jeudi 14 octobre 1610, Louis XIII fit son entrée dans Reims à cinq heures du soir. Il y venait pour recevoir l'onction royale (1).

Le sacre de Louis XIII avait été fixé au 17 octobre 1610. Au Conseil de Ville, il fut arrêté que le Recteur de l'Université de Reims devait « le premier se présenter au Roi, lors de son arrivée, et lui faire harangue suivant la coutume établie depuis l'érection de l'Université. » Le Président du présidial lui cédait le pas, et le Lieutenant des habitants ne prenait qu'en dernier lieu la parole, au nom du corps de la Ville et de l'Échevinage.

(1) Au sacre de ce roi, les vins s'élevèrent jusqu'à 175 livres la queue.

(2) *Le Bouquet royal*, récit du sacre de Louis XIII, par Jean Bergier, complété par De La Salle. In-4°, *Biblioth. de Reims*, préface, p. IX.

54 **ANDRÉ GOUJON**

(1611-1612.)

(DEUXIÈME FOIS)

Sous la seconde Lieutenance d'André Goujon se poursuivirent les grands travaux du canal de la rivière de Vesle, depuis Sillery jusqu'aux murs de la Ville ; « ensemble dit Pussot les estangs du dit Sillery qui estoient commencez dessous deux ans passez ; et y avoit grand nombre d'ouvriers » (1).

En 1612, André Goujon était prévôt de Reims ; il y habitait dans la rue de Sedan. Cette même année, son fils commandait pour lui un carosse au charron rémois Fourquet Lelièvre, moyennant la somme de 135 livres (2).

André Goujon décéda le 5 octobre 1622. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Hilaire.

(1) 1612, 29 oct. M. le Lieutenant rend compte de son voyage fait à Paris avec M. Robin, vers M. le Chancelier au sujet de la navigation. (*Conclusions.*)

23 juin 1615. Roland 1615. Bail par André Goujon s[r] de Boulzy à Gérard Beuyer m[d] à Reims d'une maison cour salles chambre jardin cellier sise à Reims rue des Tambours ou pend pour enseigne le Tambour ou demeure présentement Guillaume Rogier m[d], tenant audit bailleur d'une part et m[e] Coquebert d'autre part, pour 3 ans, moy[t] par an 180[l]

22 février 1633. P. Augier. Nicole Noël V[e] d'André Goujon achète 14 fauchées de pré à Tours-sur-Marne.

(2) Minute de Ponce Augier, notaire, 4 oct. 1612.

---

55 NICOLAS BACHELIER

(1613-1614.)

(DEUXIÈME FOIS)

« Le lundi 22 juillet 1613, dit Pussot, Nicolas Bachelier étant Lieutenant des habitants pour la 2e fois, fut en l'Hostel de Ville par M. Descures et M. de Lormes, délivré ce qui est à faire touchant la navigation depuis le moulin d'Huon, entrant et passant dans la ville de Reims et en sortant jusqu'au moulin-bruslé, en la présence de Messieurs du Conseil de Reims : laquelle délivrance fut faite à M. Jean David d'Orléans, adjudicataire et entrepreneur suivant la cédule proclamatoire, moyennant la somme de 72,000 livres. »

Le même Lieutenant soutint ses droits à l'encontre des Élus qui voulaient prendre sur lui la préséance (1).

Le 18 mars 1614, Jean Baptiste Cauchon, sieur de Maupas et baron du Thour, fut pourvu de la charge de Gouverneur particulier de la ville de Reims; étant venu en cette ville pour y faire enregistrer ses provisions au Présidial, le corps de Ville y forma opposition ; et sur la remontrance qu'il fit au roi Louis XIII que cet office était à charge à ses finances, inutile au public, et préjudiciable au privilège accordé par ses Prédécesseurs

(1) 6 juillet 1613. Entreprise des Élus sur le Lieutenant des habitants pour la préséance dans une assemblée de noces. (*Conclusions.*)

aux habitants et à leurs droits de se gouverner eux-mêmes, ce Roi judicieux, par une déclaration du mois de mars 1621, annula les lettres de provision et supprima l'office de gouverneur particulier de la ville de Reims; ne voulant rien changer à l'ancienne forme de sa juridiction, toujours observée par les habitants sous les Gouverneur et Lieutenant général de la Province, il résolut donc de conserver aux Rémois leur ancien ordre et privilège de se gouverner eux-mêmes.

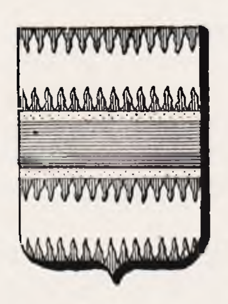
Nicolas Bachelier avait épousé Jeanne Coquebert de Bellaucourt; il mourut le 14 juin 1630. C'est dans l'église de Saint-Jacques que se voyaient ses armes et son épitaphe.

Le portrait de ce personnage existe au Musée. (Toile ovale, haut. 0^m65, larg. 0^m90.) M. Loriquet décrit ainsi cette peinture, dont l'auteur reste inconnu : « buste tourné à gauche, regardant de face, vêtu d'un manteau à collet et revers de fourrure, tenant une lettre scellée dont le pli porte : *A nos chers et bien aimés les Lieutenant, gens du conseille (sic) et échevins de la Ville de Reims.* L'inscription suivante, placée à gauche, fait connaître la date du tableau, l'âge qu'avait alors Nicolas Bachelier et l'époque de sa lieutenance : *œta 62 anno 1614 Prefecturæ Urbis 1601-1602, 1613-1614.* »

Ce portrait a été offert au Musée en 1840, par M. Siret, ancien censeur du Lycée, bibliothécaire de la Ville.

56 **ANTOINE FREMYN**

(1615.)



D'argent à la fasce d'azur bordée d'or,
de laquelle sortent des flammes de gueules
au-dessus et au-dessous
opposées à d'autres flammes
mouvantes du chef et de la pointe de l'écu.

Antoine Fremyn, seigneur de Bailleux (1), fut nommé Lieutenant des habitants en 1615. Il était fils de Philippe Fremyn, seigneur du Godard, et de Anne Coquebert, fille de Thierry Coquebert et de Remiette Bachelier.

Les armes mentionnées ci-dessus ne sont pas celles que portait primitivement l'ancienne famille des Fremyn (2). Avant la bataille de Pavie, en 1525, plusieurs membres de cette famille s'étaient distingués par leur attachement au service de leurs souverains et avaient été

(1) *Bailleux*, canton de Fismes.

(2) Les premières armes de cette famille étaient : *d'or à un chevron d'azur accompagné en chef de deux perroquets de sinople et en pointe d'un chêne de même, fruité d'or*, que la branche de Fremyn de Moras a toujours continué de porter. (Extrait de l'armorial de d'Hozier.)

revêtus des premières charges de la magistrature dans notre Province. Après cette bataille de Pavie, les notables de Reims s'étant assemblés pour aviser aux moyens de contribuer à la délivrance du roi François I[er], Jacques Fremyn, premier Lieutenant général au Bailliage du Vermandois et siège Royal de Reims, choisi pour faire l'ouverture de l'assemblée, y parla avec tant de force qu'il mérita que Madame la Duchesse d'Angoulême, mère du Roi, lui donnât et fît blasonner de nouvelles armes, qui seront pour lui et ses descendants, un monument éternel de son zèle (1).

Pendant les troubles que la Ligue avait causés dans Reims sur la fin du seizième siècle, à l'occasion du Cardinal de Guise qui en était archevêque, Antoine Fremyn, seigneur du château et maison forte de Bailleux, Conseiller secrétaire des commandements et finances de la Reine Marie de Médicis, puis Lieutenant des habitants et chef de la Ville, ne put être ébranlé dans son attachement inviolable au Roi, et après être demeuré constamment fidèle à son légitime Prince, il disposa si heureusement les esprits de ses concitoyens qu'en 1594 il fut député pour porter au Roi Henri IV les assurances de leur parfaite soumission.

Antoine Fremyn, dont le zèle pour son Roi ne se ralentissait pas, négocia si habilement avec Saint-Paul, gouverneur de Mézières, que celui-ci, quoiqu'appartenant au parti de la Ligue, remit la place à Sa Majesté. La lettre que le Roi écrivit à Antoine Fremyn, conservée jusqu'à ce jour (2), constate les services de ce bon magistrat et fait aussi voir qu'il n'était pas indigne de la confiance dont l'honorait son souverain.

(1) Généalogie de la famille Fremyn, d'Hozier.

(2) Cette lettre est aujourd'hui la propriété de M. Ernest Fremyn de Sapicourt, qui habite la terre seigneuriale de ses ancêtres.

Antoine Fremyn est mort le 18 ou le 19 février 1640. Il fut enterré dans la chapelle de Sainte-Barbe de l'église des Cordeliers, où l'on voyait ses armes et son épitaphe.

Plus d'un siècle après sa mort, le souvenir de cet homme de bien n'était pas perdu. Le Conseil de Ville le prouva en appelant de son nom une fontaine qui coulait dans la rue de la Prison-de-Bonne-semaine, dite aujourd'hui rue Vauthier-le-Noir. La maison devant laquelle était la fontaine Fremyn porte le n° 12. Une borne-fontaine, placée à l'angle de cette rue et de celle des Anglais, la remplace ainsi que sa voisine, qui était incrustée dans le mur de la maison du chanoine Jean Godinot, et sur laquelle on lisait cette inscription gravée sur la pierre : EAU LA PLUS PURE.

Dans le château de Sapicourt, il existe une peinture où ce Lieutenant est représenté en pied, vu de face, vêtu de noir avec crevés blancs, suivant l'usage de cette époque. Près de lui, à droite, un bahut recouvert d'une draperie verte frangée d'or. Les armes de la famille Fremyn, surmontées d'une couronne de comte, sont peintes sur l'une des faces de ce meuble. Une lettre ouverte, posée sur la tablette, laisse voir le sceau royal et cette suscription : *Au Lieutenant de ma bonne ville de Reims à Reims.* Auprès, une autre lettre fermée porte cette adresse : *A Monsieur Monsieur de Fremyn secrétaire des Commandements et Finances de la Reine Marie de Médicis à Reims.* Cette lettre doit être celle que reçut de Henri IV ce Lieutenant qui lui fut si dévoué. Auprès d'Antoine Fremyn se tient, debout comme lui, son fils Philippe, encore enfant, ce qui explique la présence sur le bahut d'une feuille de papier où se lit en grosses capitales : PHILIPPE FREMYN SON FILS ICI PRÉSENT, CH^{er} SEIGNEUR DE BAILLEUX FUT AUSSI LIEUTENANT DES HABITANTS DE REIMS EN 1643 (n° 67). Ce tableau fut peint en 1615, alors qu'Antoine Fremyn était âgé de cinquante-cinq ans, ainsi que l'in-

dique l'artiste dont le nom est resté inconnu. Au-dessus de l'épaule gauche d'Antoine, le peintre a figuré une feuille de papier de 20 centimètres sur 30 centimètres, et sur laquelle il a peint en capitales : PORTRAIT D'ANTOINE FREMYN CH^{er} SEIGNEUR DE BAILLEUX, CONSEILLER ET SECRÉTAIRE DES COMMANDEMENTS ET FINANCES DE LA REINE DE MÉDICIS ET LIEUTENANT DES HABITANTS DE LA VILLE DE REIMS. CE FUT LUI QUI OBLIGEA LE GOUVERNEMENT DE MAIZIÈRES DE SE RÉDUIRE A L'OBEISSANCE DE HENRI IV DONT IL REÇUT DE CE SOUVERAIN UNE LETTRE DE REMERCIMENT ÉCRITE DE SA PROPRE MAIN LE 22 8bre 1594 QUE LA FAMILLE POSSÈDE.

Ce tableau a 1 mètre 90 cent. de hauteur sur 1 mètre 10 cent. de largeur.

Il existe une gravure de ce portrait due au burin de Nicolas Regnesson. Il est entouré d'un charmant encadrement dans le goût de l'époque, sur lequel on on lit les textes suivants :

LE PORTRAIT *de noble homme Mr Me Anthoine Fremyn sec^{re} ord^{re} de la Reyne Mère, et Lieut^{nt} des habit^{ns} ès années 1615-16 œtat. 55.*

Il posséda l'honneur, eut l'oreille des grands,
Protégea les petits; et servit sa patrie.
D'un cœur si généreux, qu'encore après sa vie
Ses nobles passions vivent en ses enfants.

DÉDIÉ à noble homme et sage Mr Mre Philipes Fremyn Con^{er} du Roy et lieut. Ass^{r} criminel au siège royal et Prés^{l} de Reims et lieutenant des hab. de la dite Ville ès années 1644-45-46, par N. Regnesson, Rémois, son très humble et très obéissant serviteur. (H^{r} 0.19 sur 0.15.) L'écu des armes timbré d'un heaume se voit au-dessus de la figure.

Les armes dont se sert encore aujourd'hui cette ancienne famille existaient peintes sur les vitres de la

Chambre des Chevaliers de l'Arquebuse à Reims. Elles étaient surmontées d'un casque vu de front orné de ses lambrequins, avec cette légende au bas : *Noble homme Mre Jacques Fremyn, seigneur du Godart, Conseiller du Roy, premier Lieutenant général au Présidial de Reims, 1538.*

57

ROBERT BARROIS

(1616-1618.)



D'azur à la billette d'or posée en pal,
chargée d'un lionceau de sable,
et accostée de deux épées d'argent à poignées d'or,
les pointes en bas.

Maître Robert Barrois était licencié en droit, avocat au Parlement et Lieutenant au Bailliage de l'Archevêché lorsqu'il fut élu Lieutenant des habitants.

D'après Bidet, cet avocat, parce qu'il était Lieutenant au Bailliage de l'Archevêque, n'aurait pas dû réunir les suffrages qui l'élevèrent à la première magistrature populaire de la Ville : « Les Rémois, à cause des événements, sans avoir absolument à se reprocher cette nomination, commettraient une faute grave, si jamais ils renouvelaient une pareille élection ! Quel inconvénient, ajoute-t-il, n'y avait-il pas d'appeler de nouveau au moindre des offices municipaux, aucun des officiers de cette justice, après tous les procès qu'ils ont si injustement suscités à la Ville pour essayer, comme a fait aussi Jean-Baptiste Barrois, lors bailly de l'Archevêché et fils de Robert Barrois, de s'emparer des droits, privilèges des dits habitants et de ceux des Échevins ? »

Robert Barrois est mort le 21 septembre 1650 et fut enterré dans l'église de Saint-Hilaire, où se voyaient ses armes et son épitaphe.

---

58 OUDART BACHELIER

(1619.)



D'azur à la croix engrelée d'or cantonnée de quatre paons rouants d'argent.

Devise : PROPRIOS OSTENTAT HONORES.

Oudart Bachelier, comme ses devanciers, fut capitaine de l'Arquebuse en 1619, en même temps que Lieutenant des habitants.

Au mois de septembre de cette année, il fit surveiller de près la garde des portes de la Ville. On empêchait d'entrer à Reims ceux qui venaient de Paris, d'Amiens et d'autres lieux, à cause de la contagion dont ces villes étaient infectées.

Nos annalistes ne parlent pas du décès d'Oudart Bachelier ni de l'endroit où fut déposée sa dépouille mortelle.

59 NICOLAS COQUILLART

(1620-1622.)



D'azur au chevron d'or,
accompagné de trois coquilles du même.

Alias : *d'azur, au chevron d'or,*
accompagné de trois coquilles d'argent (1).

C'est sous la Lieutenance de Nicolas Coquillart, marchand, bourgeois de Reims, que fut enfin supprimée la charge de gouverneur particulier de la Ville par la déclaration du mois de mars 1621. Le Baron du Thour fut seul pourvu de cette fonction, qui avait été créée en 1614, et contre l'inutilité de laquelle le Conseil de Ville protesta auprès du Roi Louis XIII, comme on l'a vu sous la Magistrature de Nicolas Bachelier (1613-1614), n° 55, lors de son installation.

En 1620, ce lieutenant habitait dans la rue de la Chanvrerie (2), aujourd'hui rue de l'Arbalète.

Nicolas Coquillart est mort le 24 février 1626.

(1) Évangéliaire manuscrit de la Bibliothèque de la Ville, provenant de Saint-Jacques n° 146. Gouache, sur vélin.

(2) Décembre 1620. Leleu notaire. Nicolas Cocquillart march[d] bourgeois de Reims et Lieutenant des habitants baille a louage une maison rue du Bourg de Vesle appelée la maison des Quatre Mendiants moyenn[t] 60[l] par an. (Il est marié à Jehanne Le Gay et demeure rue de la Chanvrerie.)

60 NICOLAS ANCELET

(1623-1625.)



D'azur à trois roses couronnées d'or, posées deux et une.

Maître Nicolas Ancelet était Conseiller à la Cour des aydes, dont il fut Président en 1623.

Il était Lieutenant des habitants quand le Conseil de Ville fit construire la voûte de la porte de Mars, qui avait été ouverte dès l'année 1544, au moment où l'arc de triomphe gallo-romain élevé près de là cessa de servir d'entrée à la Ville. La voûte dont il s'agit reliait les deux portes du rempart. Avant que ce passage fût voûté, on était obligé de descendre dans la rue et de remonter de l'autre côté de la porte, pour continuer sa course. Des travaux analogues avaient, peu de temps auparavant, été faits à la porte de Dieu-Lumière.

L'habitation de ce Lieutenant était, en 1624, dans la rue du Marc.

Nicolas Ancelet est décédé le 15 mai 1627 et fut enterré dans la nef de l'église de Saint-Hilaire, sa paroisse.

61 NICOLAS LESPAGNOL

(1626-1627.)



D'azur à la foi d'argent posés en fasce (1).

Devise : FIDES CONCORDIA.

Nicolas Lespagnol, fils de Jean Lespagnol et de Marguerite Beguin, avait épousé Jeanne Coquebert. Il essaya de réunir la justice du bailliage à la justice royale. Il y travaillait de concert avec Guillaume de Gifford, dit *Gabriel de Sainte-Marie*, alors archevêque de Reims, lorsqu'une affreuse disette vint réclamer tous les soins des Membres du Conseil, qui cherchèrent alors, en allant au plus pressé, à parer aux inconvénients que ce manque de vivres entraînait à sa suite. De plus, la mort de l'Archevêque fit changer la face des affaires, et, depuis, la jonction de la justice du bailliage à celle du roi ne put s'opérer. L'avocat François Josseteau, qui faisait partie du Conseil de Ville, en avait dressé les Mémoires, qui, dit Bidet, doivent être conservés dans le cartulaire de l'Hôtel de Ville.

(1) On rencontre aussi quelquefois ces armoiries avec la devise *Fides concordia* tracée en argent sous le meuble de l'écu ; d'autres fois, elle est placée en dehors comme le sont les devises ordinaires.

Ce fut à Nicolas Lespagnol qu'était réservé l'honneur de poser la première pierre de l'Hôtel de Ville, le 18 juin 1627. Nous donnons ici une vue de ce magnifique monument, pour la description duquel nous renvoyons spécialement à l'ouvrage de M. E. Leblan : *les Monuments historiques de Reims,* 1er et 2e fascicules, 1882. La frise qui surmonte le rez-de-chaussée de notre Hôtel de Ville est composée, dans toute son étendue, de triglyphes séparés par des R sculptées au milieu de rinceaux variés. Nous en offrons ici un spécimen choisi sur le corps du bâtiment qui suit le pavillon de gauche ; il occupe la quatrième place au-dessus de la première fenêtre.



Nicolas Lespagnol mourut la deuxième année de sa magistrature, le 23 janvier 1628, avant la rénovation des officiers du corps de Ville. Ses armes et son épitaphe étaient dans l'église paroissiale de Saint-Michel.

HOTEL DE VILLE 1627-1825.

62

JEAN LE BEL

(1628-1629.)



D'argent à la fasce d'azur
chargée de trois boucles d'or, accompagnée en chef
de deux hures de sanglier de sable
allumées et défendues de gueules
et en pointe d'une étoile du même.

Jean le Bel était seigneur de Lor. Sous ce magistrat, la navigation de la rivière de Vesle fut entreprise et adjugée à François Noblet moyennant plus de trois cent mille livres. Cette affaire ne réussit pas parce que le seigneur de Lor, étant à Paris, revint à Reims pour assister à la patrouille des jours de Pâques et de la Quasimodo. Cette cérémonie était considérée comme glorieuse pour la Ville et honorable pour le Lieutenant. Jean le Bel, au lieu de rentrer à Reims à cette occasion, aurait dû, disent les mémoires du temps, suivre le Roi, qui voyageait dans la Picardie, et solliciter de lui quelques deniers pour commencer la canalisation de la Vesle. Le Lieutenant ayant laissé échapper cette précieuse occasion, les choses sont restées dans leur ancien état.

Ce Magistrat n'était pas né à Reims, et sa famille n'en

était pas originaire. Jean le Bel fut nommé Lieutenant des habitants en vertu d'une décision du Conseil de la Ville contraire aux ordonnances et aux conclusions précédentes. Le nouvel arrêté portait que pour être élu aux charges municipales et avoir acquis le droit de citoyen et de bourgeoisie, il suffisait d'y être marié ou d'y avoir demeuré pendant dix ans ; cette conclusion était contraires à celles des années 1448, 1494 et 1495, ainsi qu'à l'arrêt du Parlement du 23 août 1595, desquels il a été parlé dans l'article de Jean Lespagnol, 1595 (n° 45). On est revenu, depuis cette élection, aux anciens usages et arrêtés qui voulaient que pour être investi des charges municipales il fallait être issu de notables bourgeois *nés natifs* de la Ville.

Jean le Bel est mort le 9 novembre 1653. Son épitaphe et ses armes se voyaient à droite dans la nef de l'église de Saint-Jacques.

63

JEAN MAILLEFER

(1630-1632.)



D'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef de deux étoiles d'or et d'un croissant du même en pointe de l'écu.

Jean Maillefer était seigneur de Lilette.

Sous sa magistrature, le règlement pour l'élection des Lieutenants, des Conseillers de la Ville et des autres officiers fut changé. On en fit un nouveau qui s'observait encore en 1675 (1). Ce fut sous sa lieutenance qu'on recueillit les enfants pauvres dans une maison appelée la Charité. On obtint pour cela des lettres patentes auxquelles Mre Claude Lespagnol, procureur du Roi, fit opposition, comme on le verra dans l'article suivant qui lui est consacré.

Jean Maillefer était encore Lieutenant lorsqu'on forma le projet de réunir dans un hôpital, ou plutôt dans un

(1) *Mémoires de René Bourgeois.* Je ferai cependant observer que sous la Lieutenance de Jean Audry (1648-1654), nº 68, parut un nouveau règlement qui déterminait les fonctions du Lieutenant des habitants et celles du capitaine de la Ville.

hospice, les enfants et les vieillards hors d'état de travailler. Cette maison prit le nom d'hôpital de la Charité, qu'il conserve encore aujourd'hui ; il fut fondé sur le modèle de celui de Lyon, et les lettres patentes furent données l'année suivante.

Au mois de juin 1632, Jean Maillefer porta à la reine mère la décision prise par la Ville de recevoir les Carmélites. Au mois d'août et de décembre de la même année, il fut encore délégué pour aller à Paris se plaindre des désordres commis par les soldats du roi, et afin aussi de réclamer les lettres patentes qui confirmeraient l'établissement de la Charité (1).

Ce fut le 2 juillet 1636 que décéda Jean Maillefer. Son épitaphe et ses armes étaient à gauche dans la nef de l'église des RR. PP. Cordeliers.

Ce Lieutenant avait habité l'hôtel bâti par Pierre de Bezannes, rue de la Clef, n° 4.

(1) *Conclusions*, 1632.

64 CLAUDE LESPAGNOL

(1633-1637.)



D'azur à la fasce d'or,
accompagnée en chef
de deux têtes d'Épagneuls du même,
et en pointe d'une tour, aussi d'or.

Devise : FORTITUDINE ET FIDELITATE.

Claude Lespagnol, vicomte de Bouilly, seigneur d'Artaise, du Vivier, d'Onrezy et de Malvoisin, était procureur du roi au présidial de Reims. Son père, Jean Lespagnol avait été deux fois Lieutenant des habitants (n°s 45 et 50.) Claude l'était quand on posa la statue équestre de Louis XIII sur le front de l'hôtel de Ville ; et ses descendants disent que c'est à cette occasion qu'on fit un changement dans leurs armoiries. La tête d'épagneul de la pointe de l'écu fut remplacée par une tour.

Nous avons vu dans l'article de Jean Maillefer, son prédécesseur, que Claude Lespagnol s'était opposé à l'enregistrement des lettres patentes de l'établissement de l'hospice de la Charité. Il avait refusé son consentement parce qu'on n'avait appelé aucun de M^rs les Con-

seillers du présidial pour devenir administrateurs du nouvel hospice. La cour, faisant droit à l'opposition de notre Lieutenant, ordonna qu'un des administrateurs de la Charité serait pris dans les rangs de Mrs les Conseillers du présidial, et qu'il serait nommé par le Conseil de Ville, suivant l'ordre du tableau. Claude Lespagnol put faire payer cet arrêt par la Ville sans que Mrs du présidial n'aient rien dépensé pour cela. De plus, le 19 janvier 1636, il obtint la réunion de la juridiction de l'échevinage au corps de Ville, sous le nom de *Lieutenant*, *Gens du Conseil et Échevins* (voir la pièce justificative, traité daté de 1634) (1) ; en conséquence sans doute d'un règlement du 10 février 1633, fait par le Roi, pour être gardé et observé quand on élit le Lieutenant, les Échevins, les Gens du Conseil et les Officiers de la Ville de Reims. L'arrêt de l'enregistrement du Conseil d'État date du 26 janvier 1636.

Ce lieutenant avait été délégué en 1633 pour suivre à Paris les affaires de la Ville (2).

Claude Lespagnol est mort en 1638. Ses armes et sa sépulture étaient dans l'église des RR. PP. Cordeliers.

Par délibération du 14 février, le Conseil de Ville lui rendit en corps les derniers devoirs (1).

(1) Nouveau règlement pour l'élection du Lieutenant et gens du conseil ; réunion des Eschevins, au corps de Ville, page 246.

(2) 1633, 14 février. Nomination de MM. de Terron et Chalons, pour aller à Paris assister M. le Lieutenant au sujet du voyage que font aucuns particuliers de Reims vers le roy, et la surséance de l'élection des échevins et officiers de la Ville.

1633, 16 mars. MM. le Lieutenant et Cocquebert iront vers le roy pour avoir décharge de garnison.

(3) *Conclusions.*

65 HENRY BACHELIER

(1638-1640.)



D'azur à la croix engrelée d'or, cantonnée de quatre paons rouants d'argent.

Devise : PROPRIOS OSTENTAT HONORES.

Henry Bachelier, seigneur de la Fontaine et de Gentes, était le fils de Nicolas Bachelier, qui fut deux fois Lieutenant (n°s 48 et 55). Ce dernier était fils d'Henry Bachelier qui avait été le premier des Lieutenants de cette famille (n° 36).

Henry Bachelier, le 26 juillet 1639, eut la faiblesse de passer une transaction avec les officiers de l'archevêque Henri de Lorraine, sur les juridictions contentieuses et sur celles de la police de l'échevinage.

Sous ce Lieutenant, les Jésuites tentèrent d'établir à Reims une nouvelle maison, mais leur dessein ne put réussir, comme on le voit par une conclusion du 22 novembre 1639, insérée dans les mémoires de René Bourgeois.

Henry Bachelier est mort le 6 février 1655. Son épitaphe ornée de ses armoiries était conservée dans l'église de Saint-Jacques (1).

(1) 1633, 30 août. Taillet notaire. Henry Bachelier et Jehanne Cocquebert sa femme donnent au couvent de Ste Claire de Reims 3000^l^ pour la vesture de Marie Bachelier leur fille.

66

JEAN COLBERT

(1641-1643.)



D'or à la couleuvre ondoyante d'azur, posée en pal.

Devise : SERVAT ET ABSTINET.

Jean Colbert, oncle de J.-B. Colbert, l'illustre ministre de Louis XIV, était seigneur de Terron (1). On ne pouvait porter ses vœux sur un sujet plus capable de remplir ce poste (2). Mais cette nomination ayant déplu aux ministres à cause de la liaison de Colbert avec Henri de Guise, qui avait quitté l'Archevêché pour se retirer à Sedan, la cour envoya à Reims le sieur Fremyn de l'Étang pour y commander en qualité de Lieutenant du Gouverneur. Peu de temps après, Henri d'Orléans, marquis de Rothelin, fut désigné comme gouverneur particulier de notre Ville. Cette attention de la cour vis-à-vis de Reims indique l'importance qu'on attachait à Paris à son rôle politique. Les lettres du marquis de Rothelin, datées de 1641, ne furent enregistrées au

(1) *Terron*, canton de Vouziers (Ardennes).
(2) *Alm. historique de Reims*, 1777.

Conseil de Ville que le 12 novembre 1642, avec protestation qu'elles ne pourraient nuire ni préjudicier aux droits des Rémois.

Jean Colbert cultivait les lettres et reçut la dédicace des œuvres de René de la Chèze (1).

Colbert de Terron avait acquis, le 3 janvier 1633, le domaine de Challerange, à Taissy. Il construisit peu après le château actuel, sur le fronton duquel il avait fait sculpter ses armes ; les girouettes en étaient aussi décorées. Il fit encore bâtir dans ce château une nouvelle chapelle, un colombier, et prit la qualité de seigneur de Challerange.

« Soit que les difficultés et les désagréments que le sieur de Bezannes faisoit essuyer au sieur Colbert de Terron l'eussent dégoûté de son domaine de Challerange, ce qui est assez vraisemblable, soit qu'il ait voulu profiter de la faveur bien méritée du grand ministre, son parent, il abandonna ce séjour et fut pourvu d'une charge de Conseiller au présidial de Reims, puis Lieutenant de la Ville et des habitants, et ensuite de celle de premier Président de Metz, où il se fixa (2). »

Il célébra en 1658 à Saint-Symphorien la cinquantaine de son mariage (3).

(1) *Les œuvres de René de la Chèze, rémois*, à Reims chez Nicolas Hécart à la Bible d'or, 1630, in-8°. Dédicace a M. Hiérosme Fremyn chanoine de N. D. de Reims. 2° dédicace à M. Colbert seigneur de Terron *(Les Larmes de Sion)* : « C'est une antiquaille que vous pourrez placer si vous la trouvez agréable, parmi un million d'autres qui font un grand esclat dans vostre cabinet, non pour y accroistre le nombre des raretez qui s'y voient, mais afin d'y estre veue et mieux receue par les curieux..... Vos vertus..... la renommée les a publiées non seulement au dela des Alpes où vous estes assez cogneu pour y avoir des honorables intelligences, mais aussi dans les pays plus escartés ou vous ne fustes jamais..... »

(2) *Almanach historique de Reims*, 1777.

(3) 1658, 4 février. St Symphorien. Mr Colbert sr de Terron et damoiselle de Bignicourt sa femme après la cinquantieme année

« Après son décès, Dame Marie de Bignicourt sa veuve et légataire vendit, par contrat du 2 mai 1671, le domaine de Challerange à Louis Rolland..... (1). »

Jean Colbert est mort le 27 novembre 1663. Ses armes et son épitaphe se voyaient dans l'église des RR. PP. Cordeliers. Voici cette inscription conservée au Musée :

HIC JACET NOBILISSIMUS IO^es COLBERT,
DOMINUS DE TERRON, QUI, RÉPUBLICA
APUD SUOS ADMINISTRATA CUM DIGNITATE,
NUMEROSAM LIBERORUM SOBOLEM DEDIT,
QUI, MAXIMO LABORIS AUT ETIAM SANGUINIS
DISPENDIO, REGI OPTIMO DESERVIRENT, OBIIT
DIE DECIMA SEPTIMA NOVEMBRIS ANNO
DOMINI 1663
ET NOBILISSIMA PISSIMAQ. CONIUX DNA
MARIA DE BIGNICOURT OBIIT 9^a OCT. 1679.

Priez Dieu pour eulx.

de leur mariage ont rendu graces a Dieu par l'entremise du s^t sacrifice de la messe a laquelle ils ont l'un et l'autre assisté.

(1) Extrait d'une requête au Parlement rédigée en 1778 par Mr Roland de Challerange, in-4°, pages 5 et 19.

67

PHILIPPE FREMYN

(1644-1648.)



D'argent à la fasce d'azur bordée d'or,
de laquelle sortent des flammes de gueules
au-dessus et au-dessous,
opposées à d'autres flammes
mouvantes du chef et de la pointe de l'écu.

Mre Philippe Fremyn, seigneur de Bailleux, Conseiller du Roi, assesseur civil et criminel au siège royal de Reims (1), était fils aîné de Mre Antoine Fremyn qui, lui-même, avait aussi été Lieutenant des habitants (n° 56).

La famille Fremyn avait compris tout le bien que Reims tirait de son Université ; c'est pour cela que

(1) On lit dans les *Mémoires* de René Bourgeois :

1644, 10 mars. « Mr Fremin assessseur, quoique absent, est nommé a cette charge (Lieuten^t^ des habitants)..... au tems du voyage que M^rs^ firent pour complimenter M^r^ le duc d'Anguien... fournit occasion aux envieux de M^r^ le Lieutenant de menager leur temps pour le faire arrester. En effet il fut arresté et conduit en prison pour la taxe faite sur la Ville pour l'heureux avenement a la couronne, le dessein etoit de le faire au moins dormir dans les prisons aiant esté arresté sur les cinq heures du soir. La diligence

notre Lieutenant, imitant ses ancêtres, fit don à celle-ci en 1644 de plusieurs biens pour élever les appointements des professeurs.

En 1645, les Jésuites, malgré les échecs qu'ils avaient éprouvés, tentèrent alors quelques acquisitions pour fonder un nouvel établissement. Leurs projets échouant, ils prièrent le duc d'Enghien d'écrire en leur faveur au Conseil de Ville. Celui-ci resta ferme dans ses refus et forma encore opposition, en 1646, à un autre traité fait

qu'apporta Mr le président Ravineau fut si grande qu'il en sortit le soir en vertu d'un arrest qu'il obtint de mainlevée en baillant caution. »

1646. Un grand prevost envoyé a Reims pour recouvrer la taxe est contraint de sortir de la Ville. « Il dressa son procès verbal étant a Paris, le presenta au conseil du roi sur lequel Mr le Lieutent eut ordre de venir en cour pour rendre raison de ce qui s'etoist passé en la personne du prevost..... Mrs de la Ville nommèrent pour l'accompagner Mr Amé conseiller et Leclerc procureur fiscal.

Mr le Lieutenant et avec lui ces Mrs pensoient bien en se defendant de l'accommodement, menager l'interest de la Ville, mais ils s'attirerent la disgrace de Mr le controleur general. Il prit incontinent la resolution de les faire arrester pour avoir par l'horreur des prisons ce qu'il ne pouvoit demander par justice. Mr Fremin et Mr Amé etant un soir retournés en leur hostellerie le 16e janvier furent mandés par un exempt qui les aiant constitué prisoniers les conduisit au fort Levesque..... L'absence de Mr Leclerc le sauva de l'emprisonnement ce jour là mais le lendemain passant devant le Chastelet il fut arresté et conduit avec ces deux Mrs et aiant fait voir qu'il estoit a Paris pour les affaires de Mr d'Avaux plenipotencier a Munster eut le même jour main levée de sa personne et ainsi eut plus de liberté pour solliciter celle des deux autres.

Pendant le sejour dans la prison Mr Amé tomba malade et dans le peril de sa vie..... ne put obtenir ni une autre chambre ni le transport hors de la prison pour se faire solliciter..... Après 51 jours de prison le traité fut fait a 62000l.

par ces religieux, pour l'achat d'une maison dans la rue de la Clef.

Le 13 mars 1658, Philippe Fremyn fut une seconde fois nommé Lieutenant des habitants. Il refusa d'accepter ce poste à cause de son grand âge et de ses infirmités. Ce fut en vain que le Conseil de Ville tenta de l'y déterminer. Il se pourvut par requête au Conseil de Sa Majesté..... (1). Alors, les habitants et les Gens du Conseil mandés par le S[r] Voisin, Intendant de Champagne, ne purent lui donner d'autres raisons de leur choix que celles qui les avait guidés dans la nouvelle élection. C'était l'estime qu'ils avaient de sa probité, de sa capacité et de son zèle pour le service du Roi et celui de la Ville (2).

Le 8 avril 1658, une Ordonnance de l'Intendant déchargea Philippe Fremyn de la nomination faite en sa faveur de la Lieutenance des habitants, et l'on procéda à une nouvelle élection dans les formes accoutumées.

Philippe Fremyn mourut le 25 août 1662. Son tombeau, orné de ses armes, était dans la chapelle de Sainte-Barbe, de l'église des Cordeliers. Sur son épitaphe on lisait ces vers :

(1) 1658. 15 mars. Sera écrit au S[r] Fremin de revenir en cette ville pour accepter la charge de Lieutenant des habitants.

— 22 mars M. Fremin répond qu'il n'accepte ladite charge. Il lui sera écrit une seconde fois.

— 8 avril. M. l'Intendant propose de nommer un autre Lieutenant au lieu de M. Fremin. — Il sera y procédé.

— Lettre du roy pour décharger M. Fremin de la charge de Lieutenant, adressée à M. Voysin intendant.

(2) Le temps approchoit de la renovation de la magistrature M[r] Fremin fit ses remerciements par lettres..... et prioit la compagnie de jetter les yeux sur une personne plus heureuse et moins affligée que lui. Ses lettres furent lues au Pretiosa en la presence de toute la Ville qui d'un commun suffrage le continua Lieutenant.

Philippes protégea Reims et ses citoyens,
Au Collége il laissa ses biens,
Le double exemple est beau, Rémois,
Il est à suivre.
Qui meurt de sa façon est sûr de toujours vivre (1).

En décrivant le portrait d'Antoine Fremyn (n° 56), j'ai dit que près de lui se tient son fils Philippe. Celui-ci, d'après la peinture, est encore très jeune. On peut supposer qu'il est dans sa quatrième année. Placé à la gauche de son père, dans le grand tableau, Philippe est revêtu d'un costume qui, aujourd'hui, nous paraît bizarre. Il est coiffé d'un bonnet blanc, plat, brodé d'or et orné vers le milieu d'une aigrette maintenue par un médaillon d'or. Il porte une robe de fille, gris perle, galonnée d'or. Un cordon mis en sautoir maintient sur sa poitrine une grande médaille d'or représentant un sujet religieux. Sa collerette et ses manchettes sont brodées. Une aumônière suspendue à son côté droit complète son costume. Il a une boule dans la main droite, et dans la gauche une ficelle qui retient captif un petit oiseau.

C'est à Philippe Fremyn, alors qu'il était lui-même Lieutenant, que N. Regnesson, comme nous l'avons vu plus haut (n° 56), a dédié le portrait de son père, Antoine Fremyn, qui avait laissé en tous lieux de si bons souvenirs de sa magistrature.

On conserve encore à Sapicourt un autre portrait de Philippe Fremyn, vêtu comme son père d'un costume de l'époque. Il est vu de face. Près de lui, à droite, un bahut recouvert d'un tapis aux couleurs bariolées, et sur ce tapis se trouvent trois lettres, dont une porte la signature de Louis de Bourbon.

A gauche, ses armes sont accompagnées de cette ins-

(1) Notice généalogique de la famille Fremyn, par d'Hozier.

cription : Philippe Fremyn, chevalier seigneur de Baslieux, 1592-1662. Lieutenant des habitants de Reims ès années 1643..... Cette peinture mesure 1 mètre de hauteur sur 70 centimètres de largeur, sans date et sans nom d'auteur.

86

JEAN AUDRY

(1648-1654.)



D'azur au chevron d'argent accompagné de trois losanges du même (1).

Maître Jean Audry était licencié en droit et avocat au parlement.

Sous sa lieutenance, en 1649, rapporte Bidet, une sédition éclata à Reims lors du séjour du marquis de la Vieuville, Lieutenant général au gouvernement de Champagne, qui s'était emparé des lettres et des paquets destinés aux marchands de la ville. Jean Audry déploya une grande énergie pour en obtenir la remise et s'interposa ensuite entre le marquis et le peuple irrité.

Ce lieutenant était encore à la tête du Conseil quand parut un règlement ayant pour but de bien déterminer les fonctions de cette charge et celles du Capitaine de la Ville.

En septembre 1651, le roi Louis XIV accorda aux

(1) René Bourgeois lui donne comme armoiries un champ d'azur chargé d'un chevron d'argent et de trois testes d'ails de même.

Lieutenant, Gens du Conseil et Échevins de Reims, la confirmation des quatre foires de la ville (1)

Vers le même temps, Jean Audry fit élever le fort de la plate-forme Saint-Jacques, aujourd'hui détruit (1777).

En 1651, ce Lieutenant se rendit pour le tiers-état à la convocation des États généraux d'Orléans.

Ce fut lui qui reçut Louis XIV venant à Reims pour la cérémonie du sacre, le 7 juin 1654. A cause des guerres sanglantes qui ravageaient la province, l'entrée se fit sans pompe, mais le Roi demeura pendant quinze jours à Reims jusqu'au siège de Stenay. L'art et la poésie ne firent cependant pas défaut à cette entrée royale ; le Conseil agréa les vers et les devises composées par Colletet pour la décoration des portes, ces poésies respiraient toute l'allégresse de l'espérance.

Henri d'Orléans, marquis de Rothelin, étant mort le 4 mai 1654, Henri-Auguste, marquis de Rothelin, son fils, qui, peu d'années auparavant, avait obtenu des lettres de survivance de sa charge de gouverneur de Reims, les avait présentées à la ville dès le 15 décembre 1651 pour y être enregistrées. Mais le Corps de Ville s'y étant opposé par arrêt du Conseil du 28 janvier 1655, ces provisions furent révoquées et annulées ; il fut décidé en outre, conformément à la déclaration du mois de mars 1621, que les Rémois conserveraient leur ancien privilège de se gouverner eux-mêmes.

En 1651, ce Lieutenant fit un voyage à Paris pour les intérêts de la Ville (2).

(1) 1° La foire des Rois, 2° celle de Pâques, 3° celle de la Madeleine, 4° celle de Saint-Remi (octobre).

(2) Chambre des comptes, 1651 : 324l pour le voyage de Paris fait par M. le Lieutenant et trois conseillers pour rendre leurs debvoirs au roi sur sa majorité et voir Mrs les ministres pour le département des gens de guerre.

Jean Audry mourut le 13 octobre 1666 (1) et ses obsèques furent célébrées dans l'église de Saint-Denis. Sa veuve, dit René Bourgeois, conservait son portrait.

(1) On lit dans les mémoires de René Bourgeois :

« 1666, 13 octobre. Mr Jean Audri advocat et qui avoit fait pendant six ans la charge de Lieutenant des habitans avec autant d'honneur qu'il avoit exercé celle d'avocat avec probité et avec gloire mourut après une longue maladie de langueur. Il fut regretté des siens et de toute la ville parce qu'il etoit le véritable refuge en touttes les grandes difficultés et il auroit fallu un siècle pour produire un homme semblable à lui. »

« 14 octobre. Conseil réuni pour recevoir l'invitation aux funérailes de Mr Audri. Mr Audri son fils et Mre Jean Lempereur advocat son gendre sont dans la salle qui attendent la résolution de la Cie pour entrer. M. Jean Lempereur fit l'invitation............. Conclut que la Cie ne pouvant par d'autres marques tesmoigner son regret d'une si grande perte et rendre à la mémoire d'un si grand homme ce qu'elle lui devoit, elle assisteroit en corps à ses funérailles, ce qui fut dit à ses héritiers après qu'ils eussent été priés de rentrer, et auxquels par la bouche de M. le Lieutenant la Cie explique ses ressentiments d'une mort qui la privoit de tant de grandes lumières qu'elle scavoit puiser dans le besoin de son génie. Il fut enterré au cimetière Saint-Denis lieu de ses ancestres. Mrs de la ville furent invités au logis, le deuil fut conduit par Mr le Lieutenant particulier ancien Lieutenant des habitants. »

69

NICOLAS AMÉ

(1655-1659.)



D'or à trois fleurs d'œillets de gueules tigées de sinople posées deux et une ;
au chef d'azur chargé de deux oiseaux.

Alias : *Tourterelles affrontées d'argent.*

Un des premiers actes de la Lieutenance de Nicolas Amé fut son voyage à Soissons pour y saluer le roi. Il en fit encore un autre à Compiègne, avec le sieur Coquebert, Lieutenant particulier, en 1656.

Les Espagnols, sous les ordres d'un nommé Montal, mettaient toute la Champagne à contribution. Leurs expéditions les amenèrent plusieurs fois jusqu'aux portes de Reims. Nicolas Amé et le Conseil levèrent alors une milice dont ils donnèrent le commandement au Cte de Grandpré. Montal, cette fois, fut obligé de se retirer. Mais l'année suivante, en 1657, il s'avança jusqu'à Sillery, qu'il emporta ; fier de sa victoire, il menaçait les Rémois d'incendier leurs faubourgs, quand le Cte de Grandpré l'attaqua, tailla ses troupes en pièces si bien que ce fut à peine si Montal eut le temps de se sauver. Le Comte, avec ses troupes victorieuses, rentrèrent dans Reims en y amenant un grand nombre de prisonniers

envers lesquels nos édiles se signalèrent par leur humanité, comme ils l'avaient déjà fait à la journée de Sommepy.

La ville avait contracté des dettes ; aussi, pour les combler, Nicolas Amé employa-t-il son crédit pour obtenir un impôt sur les farines. Il y réussit et put, avec cette ressource, payer le courant des rentes dues à ceux qui avaient aidé leur patrie en ces temps difficiles.

Les sentiments des Rémois à l'égard de ce Lieutenant sont exprimés dans les conclusions du Conseil en des termes très élogieux (1).

(1) 1660, 26 février. Nomination de M. le Lieutenant. Les suffrages en ceste élection furent partagées. Mr Amé qui estoit dans la charge depuis cinq ans étoit proposé par une partie des habitants pour continuer encore un an à l'exemple de son prédécesseur M. Audri qui avoit exercé cette charge pendant six ans. Ceux qui le proposoient avoient pour motifs deux beaux ouvrages qu'il avoit fait pendant les années de sa magistrature, le premier le renfermement des pauvres soubs le nom de l'hospital général, et l'autre le traité avec les religieux de Saint-Anthoine qui a augmenté le revenu de l'hôpital général de trois mille livres de rentes et qui a terminé un procès dont la sollicitude a consommé plus de vingt ans en procès et frais à la ville plus de quarante mille livres en voyages à Paris. On pouvoit adjouter à cela l'impost de la farine qu'il a établi avec la captation pour le paiement du courant des rentes et des arrérages deus et avec le temps pour éteindre des principaux, belles actions qu'aucun Lieutenant n'avoit voulu auparavant gouter ni entreprendre. Joint qu'en toutes ces délibérations il a toujours paru fort généreux et bien eslogné de l'intérêt de sa famille..... Ceux qui estoient prevenus de sentiments contre lui prenoient le prétexte de la liberté des habitants et l'inconvenient qu'il y avoit de continuer si longtemps une personne dans la magistrature. L'affaire des laines peignées dont j'ay parlé l'avoit eslogné de l'estime que les marchand avoient eu autrefois pour lui, principalement ceux qui faisoient ce négoce de laine. Et enfin ceux qui proposérent Mr Coquebert (André) Lieutenant particulier au présidial l'emporterent et fut fait Lieutenant des habitans. *(Mémoires de René Bourgeois.)*

Il posa la première pierre du couvent des Capucins peu de temps avant le terme de sa charge (1).

Nicolas Amé mourut subitement en janvier 1669, au moment où l'on se préparait à renouveler son mandat de Lieutenant. Il fut enterré dans la nef de l'église de Saint-Jacques, où était son épitaphe, par laquelle on voyait qu'il s'appelait Couillette dit Amé. D'après René Bourgeois, ce serait l'église de Saint-Pierre-le-Vieil qui aurait été le lieu de sa sépulture. Sa fille Jeanne Amé avait épousé Simon Coquebert, seigneur de Bullin.

Les notes de cet annaliste s'étendent encore aux deux Lieutenants André Coquebert et Nicolas Dallier, qui succédèrent à Amé, mais ceux-ci vivaient encore quand René Bourgeois écrivit ses mémoires; c'est donc Nicolas Amé qui est le dernier des Lieutenants dont il indique la date de mort et le lieu d'inhumation.

(1) 1659, 24 oct. Les capucins ont vu M. le Lieutenant et l'ont prié de leur faire l'honneur de poser la première pierre en un bâtiment qu'ils ont entrepris de faire..... Le Conseil « conclut qu'on accepteroit l'honneur qu'ils faisoient à M. le Lieutenant, que la compagnie assisteroit en corps à cette cérémonie et qu'il leur seroit fourni cinq cens livres pour aider aux frais de leur bâtiment ce qui fut exécuté le lendemain »

70 ## ANDRÉ COQUEBERT

(1660-1665)



De gueules à trois coqs d'or barbetés et cretés de même, posés deux et un.

Messire André Coquebert, Lieutenant particulier aux bailliage royal et siège présidial de Reims, était seigneur du grand Montfort.

Sous la magistrature d'André Coquebert, les Jésuites renouvelèrent leurs anciennes prétentions pour fonder à Reims une nouvelle maison. Leur tentative n'eut pas plus de succès auprès de ce Lieutenant que celles de leurs devanciers n'en avaient eu avec ses prédécesseurs. Cependant, en 1660, le Lieutenant et son Conseil assistèrent au feu de joie tiré chez ces religieux à l'occasion de la paix (1).

(1) « 1660, 30 avril. D'après René Bourgeois, M. le Lieutenant entretint la Compagnie de l'honneur que les pères Jésuites lui avoient fait de le prier de mettre le feu à l'artifice qu'ils avoient fait dresser dans la cour de leur collège en réjouissance de la paix et du mariage du Roi, et dit que comme cette grâce lui avoit été faite asseurément en veue de la charge qu'il remplit à présent, il avoit creu en devoir faire part à la Compagnie pour qu'elle prit sa part de cet honneur....... — Le jour et l'heure etant arresté la Compagnie

Le 14 Juillet 1662 parut un arrêt du Conseil d'État qui attribue aux Lieutenants de la ville de Reims et privativement aux officiers de l'élection, etc., la connaissance des affaires concernant l'impôt sur la farine.

Ce Lieutenant obtint aussi, le 10 janvier 1664, un arrêt du Conseil contre le clergé et les nobles qui se prétendaient exemptés de payer le droit de quatrième sur les vins qu'ils vendaient en détail.

André Coquebert obtint un arrêt du Conseil concernant l'attribution de la connaissance des différends qui pourraient survenir à l'occasion des taxes qu'imposerait la Ville. Ce fut aux membres du Conseil que le roi l'attribua. Cette affaire avait été vigoureusement poursuivie par MM. les Élus. Les conclusions du Conseil ont conservé la trace des nombreuses négociations entamées par ce Lieutenant notamment avec J.-B. Colbert (1).

se trouva en lhostel de ville d'où lon partit pour aller au collège des pères Jésuites qui reçurent avec grande civilité la marche des Mrs de la Ville et les placèrent dans des chambres fort commodément et au devant du Théâtre.... »

1660, 10 juillet. Le Lieutenant et plusieurs Conseillers sont députés à Paris pour complimenter leurs majestés sur leur mariage.

(1) 1660, 18 décembre. M. le Lieutenant rend compte de sa négociation pour le droit maubouge et l'établissement de la 2e maison des Jésuites.

1662, 18 juillet. M. le Lieutenant rend compte de son voyage.

1662, 3 octobre. M. le Lieutenant rend compte de son voyage à Paris.

1663, 22 février. Lettre de M. le Lieutenant à MM. de la Ville.

1663, 2 mars. Retour de M. le Lieutenant et des députés.

1663, 28 mars. M. le Lieutenant député à Paris relativement au procès contre les Elus.

1663, 21 avril. Avis à M. le Lieutenant d'aller voir Mr Colbert touchant les droits d'octrois.

1663, 27 juillet. M. le Lieutenant rend compte de ses négociations à Paris.

En outre, René Bourgeois n'a garde d'omettre ce qu'il fit à l'occasion de la visite du Cte de Soissons, à Reims et donne le récit de sa réception au jardin de l'Arquebuse (1).

Lorsqu'il quitta sa charge, ce fut un concert unanime d'applaudissements et d'éloges dont le même chroniqueur se fit l'écho bienveillant (2).

André Coquebert était encore Lieutenant lorsque Jean Colin, graveur rémois, édita en 1665 le remarquable plan

(1) 1664, 21 août. Invitation à M. le Lieutenant pour poser la 1re pierre au nouveau bâtiment de l'Arquebuse.

1665, 30 janvier. M. le Lieutenant rend compte de sa députation vers M. Colbert.

1665, 15 avril. Conclud que Mr le comte de Soissons seroit visité et complimenté de la part de la ville et M. le Lieutenant fut prié de faire le voyage à Chalons et avec lui Mrs Amé, Bachelier et Roland qui avoient eu l'honneur de le loger lorsqu'il fit son entrée à Reims en qualité de gouverneur... ce qui fut exécuté le lendemain.

1665, 28 mai. Arrivée du comte de Soissons à Reims avec la comtesse. Le lieutenant et toute la Cie les salua auprès de Nuisement. Ils ont fort attentivement escouté le compliment que lui fit M. le Lieutenant..... Il descendit au logis de M. Roland son ancien hoste.

1665, Le lundi 31 aoust M. le Lieutenant pour reconnetre l'honneur que les chevaliers du jardin de lArquebuse lui avoient fait le soir des noces de M. le Lieutenant particulier son fils fit présent au jardin de la somme de cent livres qu'il partagea en quatre pris et les proposa à tirer par les chevaliers. Pour honorer davantage cette action beaucoup de Mrs du Conseil s'y trouvèrent avec M. le Lieutenant qui fit la chose d'un bel air et fort obligeant.

(2) 1666, 17 mars. En la place de M. Coquebert on nomma M. Henri Bachelier seigneur de la Fontaine. M. le Lieutenant est sorti de cette charge dans un applaudissement général de tous les corps et je ne scache point que depuis longtemps il soit sorti un Lieutenant de charge avec tant d'honneur que lui. *Omnis consommationis vidit finem* pour me servir des termes de la harangue en son remerciement.

qui a retenu son nom. On y lit la dédicace : *A Messieurs Messieurs les Lieutenant Gents du Conseil et Eschevins de Reims 1665*. Notons toutes fois que ce grand travail n'était que la suite de celui de Jacques Cellier, publié sans date au commencement du XVIIe siècle. Ce dernier artiste, dans sa légende du plan, fait savoir que son œuvre est le premier essai d'une représentation figurée de Reims avec ses rues, ses places et ses monuments. Jean Colin, en s'appropriant les cuivres de Cellier, y opéra les changements nécessités par les transformations de la ville et en grava les armes au-dessous de la dédicace au Lieutenant.

Nos annalistes ne font pas connaître la date de la mort d'André Coquebert. Ils disent seulement que son épitaphe avec ses armes se voyait dans l'église des RR. PP. Cordeliers.

71
HENRY BACHELIER

(1666-1668.)



D'azur à la croix engrelée d'or, cantonnée de quatre paons rouants d'argent.

Devise : PROPRIOS OSTENTAT HONORES.

Henry Bachelier, seigneur de la Fontaine, était fils d'Henry, qui avait été Lieutenant en 1638 (n° 65), et dont le père, Nicolas, l'avait été deux fois au commencement du XVIIe siècle (n°s 48 et 55). C'est le père de ce dernier, Henry Bachelier, qui, le premier de cette famille, fut appelé à la Lieutenance des habitants en 1575, sous le n° 36.

Henry Bachelier, son arrière-petit-fils, négocia avec J.-B. Colbert l'établissement à Reims d'une manufacture royale (1) dont le 4 octobre 1666 il publia les statuts et

(1) 1667, 29 janvier. M^r le Lieutenant retourné d'hier au soir avec M^r le Lieuten^t particulier et Mr Callou, rend compte de son voyage a Paris. Ils ont fait les compliments a Mr Colbert a St Germain. « Après les compliments il leur parla de la manufacture, promit de l'appuier et pour faire cesser les différents il dit qu'il en écriroit a Mr de Caumartin Intendant et puis les quitta, etc., etc., ... » *(René Bourgeois.)*

les réglements, qui nous sont conservés en entier (1).

Le 3 janvier 1667, le Conseil décida que les noms des Lieutenants des habitants seraient inscrits sur une feuille de vélin. Plus tard, il chercha à réunir en collection les portraits des Lieutenants des habitants, mais cet intéressant projet ne paraît point avoir abouti (2).

Henry Bachelier mourut le 9 août 1680 et fut inhumé dans l'église de Saint-Jacques. Il laissait sa veuve, Jeanne Coquebert, en qualité de légataire, et plusieurs enfants qui occupèrent des charges importantes (3).

(1) Varin, *Archives législatives*, Statuts, 2e vol., page 795.

(2) 1667, 10 février. Le menuisier de la ville ayant remercié a cause de son grand age la cie jeta les yeux sur un nommé Bailla. « Je pris l'occasion de la nomination du menuisier pour parler des portraits de Mrs les Lieutenants. Je dis a la compagnie que j'en avois recouvert environ vingt, que cela estoit de l'honneur de la ville de marquer en quelque chose l'antiquité de la magistrature et de donner des monuments de nos reconnoissances envers ceux qui ont pris le soin des affaires publiques, que cela serviroit d'ornement a lhostel de ville et que jen avois veu dans des villes qui sont beaucoup audessoubs de celleci..... J'en excitai la cie autant que je pus mais aussi inutilement que la première fois que j'en parlai. » (*René Bourgeois.*)

(3) 1685, 11 juillet. Dallier. Jeanne Cocquebert ve et legatre de noble homme Henry Bachelier sgr de la Fontaine Lieutenant des habitants, mère de Mre Jean Bachelier ci devant president en l'Election de Reims, de Reinette Bachelier femme de noble homme Mre *Edme Baugier* conseiller au Presidial de Chalons, et de Simon Bachelier Elu en l'Election de Reims.

72 NICOLAS DALLIER

(1669-1671.)



D'or à trois écrevisses de gueules
deux et une
au chef d'azur chargé d'une étoile du champ.

Maître Nicolas Dallier était Conseiller du Roi et grenetier (1) à Reims.

En 1669, le Conseil de Ville forma le dessein d'amener dans Reims les eaux des fontaines. A cet effet, il fit venir de Paris le S[r] Le Roy, provençal. Ce projet n'aboutit pas. Il fut encore renouvelé sans succès en 1716 et fut enfin exécuté en 1752, comme nous le verrons plus loin.

Sous ce Lieutenant, rapporte Bidet, la juridiction contentieuse des échevins sur les bourgeois du ban de l'Archevêché fut très légèrement traitée et même au préjudice des arrêts qui les y avaient maintenus. Sans la participation de ces bourgeois, auxquels elle était patrimoniale par la transaction du 11 mars 1670,

(1) Officier chargé de juger en première instance les contraventions relatives à la gabelle ou impôt sur le sel. Le grenetier à Reims s'appelait : *Salinarium remensium redemptor*.

elle fut abandonnée à l'archevêque Ch. Maurice Le Tellier, coadjuteur du cardinal Barberin, archevêque de Reims. Nicolas Dallier et les sieurs Roland et Bourgeois, Conseillers échevins, avaient été députés à Paris par le Conseil de Ville le 7 août 1669, afin de s'entendre relativement à cette affaire, avec Mgr Le Tellier. Le 11 septembre suivant, ces mêmes Lieutenant et Conseillers échevins furent autorisés par conclusion du Conseil à transiger avec l'Archevêque de Reims, et ce ne fut qu'après la troisième conclusion du Conseil, du 27 mars 1670, que fut approuvée et ratifiée la transaction qui avait eu lieu le 11 de ce mois.

De 1669 à 1671, Nicolas Dallier suivit de nombreuses négociations avec Colbert, tant à Paris qu'à Fontainebleau (1). Les comptes des deniers patrimoniaux nous donnent le total des sommes que ces voyages coûtèrent à la Ville (2).

(1) 1669, 20 septembre. M. le Lieutenant fait récit de son voyage à Paris.

1669, 21 décembre. M. le Lieutenant demeurera à Paris pour l'affaire de l'echevinage jusqu'à ce qu'on ait reponse de Mgr Colbert.

1670, 3 février. Le Sr Lieutenant est prié de rester encore 8 jours à Paris pour l'affaire de l'Echevinage.

1671, 1er septembre. M. le Lieutenant rend compte de son voyage à Fontainebleau et à Paris.

(2) 1671. Deniers patrimoniaux 306l a Mrs le Lieutenant, Cocquebert et Rogier pour voyage a Fontainebleau pour rendre les civilités au nouv. archevêque; 207l Pour voyage a Chalons fait par Mr le Lieutenant et autres pour rendre les civilités au duc d'Orleans et a Madame aussitot leur arrivée a Chalons au temps de leur mariage.

73

RIGOBERT FAVART

(1672-1674.)



D'azur à la fasce ondée d'argent,
accompagnée en chef d'un croissant du même,
et en pointe d'une ancre au naturel
posée en bande,
et dont l'organeau est placé
vers la droite de l'écusson (1).

Rigobert Favart, seigneur de Richebourg (2), était le fils aîné de Remy Favart, grenetier à Cormicy, et de Claudine Levesque. Il naquit en 1608, et devint Lieutenant des habitants en 1672. Il eut pour femme Antoinette Josseteau, fille de Remy Josseteau et de Jeanne Lespagnol; Antoinette mourut en 1687, âgée de 72 ans.

Le 15 juillet 1673, Rigobert Favart fit partie d'une

(1) Primitivement, les armoiries de la famille Favart ne consistaient qu'en la fasce ondée d'argent posée sur un champ d'azur. Le croissant et l'ancre furent ajoutés à la suite d'un voyage qu'un de ses membres fit dans l'Inde, d'où il rapporta des richesses considérables. *(Extrait d'une généalogie, papiers de famille).*

(2) *Richebourg*, canton de Vouziers (Ardennes).

députation envoyée de Reims à Grandpré pour y saluer le roi, la reine et les princes.

Il était, en 1690, l'intendant de Maurice Le Tellier, lors des grands travaux exécutés à l'Archevêché.

La même année, après avoir cessé toute fonction publique, Rigobert Favart fit une donation à ses enfants (1) et mourut en 1694. Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Hilaire (2), et un service fut chanté chez les RR. PP. Cordeliers aux frais du Conseil de Ville (3).

Quoique inhumé dans le cimetière de Saint-Hilaire, on voyait son épitaphe dans l'église de Saint-Michel, où son fils Lancelot, qui devint aussi Lieutenant des habitants (n° 77), l'avait fait placer.

D'après le Catalogue dressé par M, Loriquet, Pierre Huillot, peintre rémois, a fait revivre ce Lieutenant sur

(1) 1690, 16 décembre. Adnet, notaire. Rigobert Favart seigneur de Richebourg *ancien lieutenant des habitants* ne pouvant plus vaquer a ses affaires a cause de son age et perte de la vue donne a Lancelot Favart seigneur de Richebourg, Lieutenant des habitants, stipulant par Marie de Malval sa femme, Henry Favart march^d, Remy Favart march^d à cause de Nicolle Favart se femme, et Madeleine de Malval v^e de François Favart..... toutes les sommes et rentes a lui dues.

1646, 29 juin. S^t. Etienne. Bapt. de Marie Leonore fille de *Rigobert Favar* et de Antoinette Josseteau. Parrain Mgr Leonor d'Estampes archeveque de Reims et Marie d'Orleans fille de M^ire Henry d'Orleans duc de Longueville et Destouttesville, prince souverain de Neuchatelle et Vallengin en Suisse, Lieutenant general pour le roy en Normandie et premier plenipotentiaire pour la paix.

(2) 1694, 31 janvier. St Hilaire. Mort de Mr Rigobert Favart vivant seig^r de Richebourg ci-devant Lieutenant des habitants mari en 2des noces de defunte Antoinette Josseteau, agé de 86 ans, inhumé le 1er février au cimetière St Hilaire. Temoins Lancelot Favart ci-devant Lieutenant des habitants, et Mr Henry Favart, fils dud. defunt.

(3) 1694. Chambre des comptes. 21^l pour service chanté aux Cordeliers pour Mr Favart ancien Lieutenant.

une toile léguée par Mr Saubinet au Musée. (Hr 0.92 c. lr 0.73 c.) Le personnage est représenté assis, tourné à droite, regardant de face, la main gauche posée sur une table drapée de cramoisi, la droite sur le bras d'un fauteuil de même couleur. Fond de draperie rouge; horloge à ses armes sur la table; vers le milieu, à droite, on lit : *Ætatis 77, 1685 Prætori urbano 72, 73, 74.*

---

74 **NICOLAS DALLIER**

(1675-1677.)

(DEUXIÈME FOIS)

L'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, en reconnaissance de ce qu'avait fait pour lui Nicolas Dallier lorsqu'il était Lieutenant des habitants, usa de son influence pour le faire nommer une seconde fois premier magistrat de la cité.

Ce fut pendant la dernière année de sa lieutenance et par ses soins qu'on découvrit l'arcade des Saisons, au centre de l'arc de triomphe de la porte de Mars, ainsi que celle de Léda, et du côté de la ville on établit des communications entre celles-ci et celle de Romulus et Remus, qui avait été ouverte l'année même de la démolition du château en 1595.

L'arc romain avait été annexé au château des Archevêques, et depuis sa démolition on avait le dessein d'utiliser comme porte de ville cette antique construction englobée dans les remparts.

Nicolas Dallier avait épousé Jeanne Coquebert, décédée en 1671 (1). Il mourut à son tour le 12 octobre 1685 et fut inhumé dans l'église de Saint-Jacques (2). Sa fille

(1) 1671, 20 octobre. S[t] Jacques. Mort de Jeanne Cocquebert femme de N[as] Dallier Lieutenant des habitants inhumée le même jour dans l'église S[t] Jacques.

(2) 1685, 12 octobre. S[t] Jacques. Mort de M[r] Nicolas Dallier ancien Lieutenant des habitants durant six années, agé de 76 ans, veuf de Jeanne Cocquebert inhumé en cette église.

avait épousé François Coquebert d'Agny, mort en 1741.

On conserve de lui, au Musée de Reims, un beau portrait attribué à Denis Chenu, peintre rémois. Le livret de 1881 en fait la description suivante : « Buste tourné à droite en costume de magistrat. Il tient à la main droite une lettre sur laquelle on lit : *A noz chers et bien amés les Lieutenant, gens du conseil et eschevins de la Ville de Reims*. Dans le haut à droite : *Ætat. 60, anno 1670*, à gauche, armoiries figurées sur une feuille de papier. L'âge et la date ci-dessus font connaître que Nicolas Dallier était né en 1610 et que le portrait fut peint pendant sa première Lieutenance. (Toile h^r^ 0.72 l. 0.60.) »

Ce portrait provient du legs de M. Saubinet, en 1869.

75

CLAUDE COQUEBERT

(1678-1680.)



De gueules à trois coqs d'or barbetés et cretés de même, posés deux et un.

Claude Coquebert était seigneur d'Agny. Il appartenait à une famille depuis longtemps déjà prépondérante à Reims, et s'était marié avec Nicolle Coquebert, dont il eut plusieurs filles, qui elles aussi contractèrent de belles alliances.

Cette famille possédait à Cormontreuil une habitation construite vers cette époque et qui subsiste encore.

Claude Coquebert, né en 1612, mourut le 29 septembre 1700, âgé de quatre-vingt-huit ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieil (1). Le Conseil de

(1) 1700, 29 sept. St-Pierre. Mort de Claude Coquebert sgr d'Agny ancien Lieutent des habitans marié à Nicolle Coquebert, agé de 88 ans, inhumé en cette église, Temoins J Btc Moet sgr de Brouillet capitaine au regiment de Provence et Claude Moet ecuyer sgr de Louverny officier de la marine, petit-fils du defunt et Claude André Cocquebert escuyer sgr de Belleaucourt son gendre.

Ville, suivant l'usage, ne manqua pas de lui faire chanter un service aux Cordeliers (1). Sa femme, Nicole Coquebert, était petite-fille de Jean Coquebert.

Jean Colin nous a laissé les traits de ce Lieutenant gravés sur un cuivre qui mesure 0,39 h. sur 31 l. Le personnage en buste, vu de face, se détache d'un encadrement ovale sur le bord duquel on lit : CLAUDIUS COQUEBERT DOMINUS D'AGNY PRÆTOR URBIS REMENSIS ANN. *1678. 79. 1680*. Sur la tablette on lit encore : *Offer avo suo chariss. Claude Moët de Broüillet. Phi. Lallemant Remus pictor Regis ad vivum Pinxit Je Collin. scul. Remis.* La place de l'écusson est indiquée, mais les armoiries n'ont pas été gravées.

(1) 1700. Chambre des comptes. 12^{l} aux Cordeliers pour service du s^{r} Coquebert ancien Lieutenant.

76 JEAN-BAPTISTE AMÉ

(1681-1683).



D'or à trois fleurs d'œillets de gueules tigées de sinople, posées deux et une, au chef d'azur chargé de deux oiseaux

Alias : *tourterelles affrontées d'argent.*

Jean-Baptiste Amé était Conseiller au présidial royal de Reims, et juge garde de la monnaie de cette ville.

Il avait épousé Adrienne Roland, issue d'une famille aussi considérée que la sienne. Il mourut à l'âge de soixante-dix-huit ans, le 6 novembre 1703, sur la paroisse de Saint-Hilaire, et son service fut célébré aux frais de la Ville, chez les RR. PP. Cordeliers (1).

(1) 1703. Chambre des comptes. 48l aux Cordeliers pour service des srs Roland grand vicaire, et Amé ancien Lieutenant.

77

LANCELOT FAVART

(1684-1689.)



D'azur à la fasce ondée d'argent,
accompagnée en chef d'un croissant du même,
et en pointe d'une ancre au naturel,
posée en bande
et dont l'organeau est placé
vers la droite de l'écusson.

Lancelot Favart, fils de Rigobert Favart, Lieutenant des habitants, et d'Antoinette Josseteau, naquit le 24 juillet 1633 sur la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil. Quoiqu'il ne fut que le troisième des fils de Rigobert, il portait le nom du fief de Richebourg, dont son père était le seigneur. Il fut nommé Lieutenant en 1684 et en remplit les fonctions pendant six années consécutives, c'est à dire jusqu'en 1689.

Lancelot Favart avait épousé Marie de Malval, qui, née en 1640, mourut en 1703. Une fille naquit de cette union. Claudine Favart, décédée en 1678, à l'âge de vingt-quatre ans. Elle était la femme de Nicaise Maillefer, Lieutenant criminel, mort en 1706.

On lit dans les conclusions du Conseil que Lancelot

Favart de Richebourg fut nommé, le 23 août 1668, capitaine d'une compagnie urbaine à la place de son père.

De concert avec Marie de Malval, sa femme, il fit, en 1684, l'année de sa nomination de Lieutenant des habitants, un don considérable à l'hôpital de la Charité (1). Le 1er août de cette même année, il posa, aux dépens de la Ville, la première pierre du séminaire (2), du côté de Saint-Antoine. L'année suivante, le 8 juin, il fut parrain de la moyenne cloche de l'abbaye de Saint-Remy.

Avant comme après sa magistrature, Lancelot Favart vécut dans l'intimité de Maurice Le Tellier, et ses relations avec ce prélat lui valurent les critiques non justifiées de l'historien Bidet, l'accusant de partialité dans son administration. En 1687, il reçut chez lui l'Archevêque, qui faisait reconstruire son palais (3).

Vers la fin de sa vie, il habitait sur la paroisse de Saint-Michel. Sa femme fut inhumée dans le cimetière de cette église le 1er septembre 1703. Lui-même y fut déposé dix ans plus tard, le 20 août 1713. Comme elle

(1) 1684, 7 nov. Copillon notaire. Mr Lancelot Favart Lieutenant des habitans et dlle Marie de Malval sa femme donnent par pur et vray don à lhopital général les sommes principales et arrérages de rentes dues au sr Favart par messire Alphonse de Miremont sr de Berrieux et Gueux et Alexandre de Miremont chevalier sr de St Etienne.

1° 1600l avec les intérêts montant à 640l.

2° 3000l avec 1350l d'arrerages de rentes.

(2) Cet édifice est aujourd'hui le principal bâtiment du Lycée donnant sur la cour d'entrée. La Commanderie de Saint-Antoine, dont il est ici question, est aujourd'hui occupée par les Dames de la Congrégation.

(3) Au mois de mars, le grand bastiment du palais touchant à la grande salle fut commencé et defense a pas un ouvrier de quitter pour aller servir d'autre maistre. Et pendant qu'on travailloit audit batiment Monseigr notre archevêque logeoit à la rue de porte Cerès chez Mr Favart le lieutenant de la Ville. *(René Bourgeois.)*

l'avait fait pour son père, la Ville fit célébrer pour lui un service dans l'église des Cordeliers.

Par les soins de Lancelot Favart, une plaque de marbre fut posée dans son église paroissiale. Au-dessus étaient les épitaphes de son père, de sa mère, de sa femme et de sa fille.

Le portrait de Lancelot Favart a été gravé par Colin. (Le cuivre mesure 0.46 h. sur 0.38 l.) Il est représenté en buste, vu de face, dans un encadrement ovale feuillagé, lié par des rubans sur lesquels on lit : Lancelloto Favart Domino de Richebourg Prætori urbano *offerebat obsequentissimus servus Joannes Ledoux. Colin feci. rem.*

78

PHILIPPE ROGIER

(1690.)



D'or à la fasce d'azur chargée de trois étoiles d'argent, accompagnées de trois branches de rosier fleuries de gueules tigées et feuillées de sinople, posées deux en chef et une en pointe.

Philippe Rogier, que l'historien Bidet qualifia d'intègre Lieutenant, mourut en exercice, le 11 mai de la première année de sa magistrature. Il fut enterré dans le tombeau de sa famille, chez les RR. PP. Cordeliers, où se lisait son épitaphe surmontée de ses armes. Il avait soixante-cinq ans au moment de son décès, et laissait veuve Marie-Madeleine Hachette (1).

Dans l'ouvrage du Docteur L.-J. Raussin, dont la reproduction a été le but de ce travail, il existe une erreur à propos des armoiries de la famille Rogier. Le fond indiqué comme étant d'argent dans le manuscrit est d'or; ainsi que le témoignent les différents *ex libris*

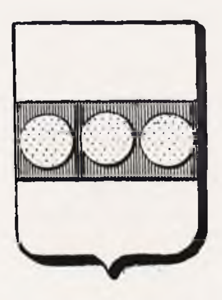
(1) 1706, 28 février. St Symphorien. Mort de Madelaine Hachette veuve de Philippe Rogier Lieutenant des habitants, âgée de 68 ans, inhumée en l'église des Cordeliers.

de cette famille, la gravure d'un écusson sur une fontaine qui lui est dédiée, ainsi que la pierre tumulaire de Jean Rogier, Lieutenant des habitants, conservée au Musée archéologique de la Ville. (n° 94.)

79

LOUIS ROLAND

(1691-1693.)



D'argent à la fasce de gueules chargée de trois besans d'or.

Louis Roland, seigneur et vicomte d'Arcis-le-Ponsart (1), était secrétaire du Roi, maison et couronne de France.

Sous la lieutenance de Louis Roland, les historiens rapportent qu'en 1692 la Ville fut décimée par la peste et la famine. Les rigueurs de l'hiver se firent sentir dès le 9 octobre, époque où la neige vint assaillir les vendangeurs.

Louis Roland appartenait à la célèbre famille rémoise de ce nom. Il avait épousé Jeanne Josseteau, qu'il perdit au cours de sa lieutenance, le 26 novembre 1693. A l'occasion de son deuil, le Conseil de Ville lui adressa ses condoléances, preuve de l'affection qu'il avait su inspirer à ses collègues durant sa gestion des affaires publiques.

Il mourut le 22 janvier 1712, à l'âge de quatre-vingt-

(1) *Arcis-le-Ponsart*, canton de Fismes (Marne).

douze ans, et fut inhumé en l'église des Cordeliers, où, par les soins du Conseil de Ville, on célébra un service à son intention (1).

(1) 1712, 22 janv. Paroisse S[t] Hilaire. Mort de Louis Roland ecuyer s[gr] d'Arcy Ponsart ancien conseiller secretaire du roy maison et couronne de France et ancien Lieutenant des habitans mari de defunte Jeanne Josseteau, agé de 92 ans, inhumé en l'eglise des Cordeliers. — Temoin Gerard Roland Ecuyer tresorier de France a Chalons et Louis Jean Levesque ecuyer s[r] de Pouilly.

80 JEAN LEVESQUE

(1694-1696.)



D'azur au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un cœur, le tout d'or.

Devise : COR IN ARMIS.

Jean Levesque, seigneur de Vandières (1), était Lieutenant particulier au bailliage royal et siège présidial de Reims.

Le Roi institua les charges de capitaine et de lieutenant des milices bourgeoises au moment où ce Lieutenant inaugurait ses fonctions. Il appartenait à la famille Levesque, qui allait produire tant d'hommes distingués dans le cours du XVIIIe siècle.

Jean Levesque avait épousé Roberte Josseteau, qui fut inhumée dans l'église de Saint-Jacques le 4 avril 1697. Il mourut le 14 avril 1704, âgé de soixante-sept ans, et fut inhumé dans la même église (2).

(1) *Vandières,* canton de Châtillon-sur-Marne.

(2) 1697, 4 avril. St Jacques. Mort de Roberte Josseteau, femme de Mr Jean Levesque ancien Lieutenant particulier et ancien Lieu-

tenant des habitants de cette ville, agée de 65 ans, inhumée en cette église.

1704, 14 avril. Mort de Jean Levesque Ecuyer seig^r de Pouilly et de Vandière, Conseiller du roy, Lieutenant particulier veteran au au Presidial et ancien Lieutenant des habitans de Reims, agé de 67 ans, inhumé dans cette église (Saint-Jacques).

---

81 **LOUIS DE LA SALLE**

(1697-1698.)



D'azur à trois chevrons brisés d'or, posés deux et un.

Devise : INDIVISA MANENT.

Louis de la Salle, écuyer, était Conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, il l'était aussi de ses finances. Époux de Marie Coquebert d'Agny, qui décéda en 1693, il habitait un hôtel dans la rue de la Prison.

Nommé Lieutenant des habitants le 20 février 1697, Louis de La Salle mourut pendant la deuxième année de sa magistrature, le 21 mars 1698.

Sa mort fut occasionnée par l'amputation de deux doigts de pied qui amenèrent la gangrène. Il fut enterré dans l'église de Saint-Hilaire, et comme il mourut en plein exercice de ses fonctions, la Ville se chargea de ses funérailles, dont les frais montèrent à 638ˡ (1). Voici

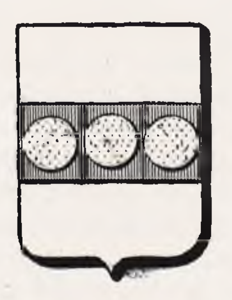
(1) 1698. Chambre des comptes. 638 livres pour frais des funérailles du sieur de la Salle Lieutenant des habitans.

la marche du cortège : « Il passa par l'Hôtel de Ville, par la rue de la Chanvrerie, par le Marché, et, de là, il gagna Saint-Hilaire. Les arquebusiers ouvraient le défilé, le fusil sous le bras, suivis des Cordeliers, des Prêcheurs, des Augustins et des Carmes. Venaient ensuite douze religieux de Saint-Remi, douze de Saint-Nicaise, dix de Saint-Denis, trente et un chanoines de Notre-Dame et trente prêtres qui chantaient les prières funèbres. Enfin venaient vingt-quatre enfants de la Charité tenant un cierge, et vingt-quatre autres un flambeau. Le corps était porté par six archers du guet, et quatre anciens Lieutenants tenaient les coins du drap. Le Présidial et l'Élection n'avaient pas envoyé de députation (1). »

(1) 1698, 21 mars. S. Hilaire. Mort de Mre Louis de la Salle escuyer conseiller secrétaire du roy maison et couronne de France et de ses finances et Lieutenant des habitans..... mari de la defunte Marie Cocquebert, agé de 62 ans, inhumé en l'église de St Hilaire sa paroisse. Temoin Mr Simon de la Salle, conseiller du roi mre ordre en sa chambre des comptes, Gerard de Bignicourt de Bussy escuyer vicomte de Merfy.

82 FRANÇOIS ROLAND

(1699-1701.)



D'argent à la fasce de gueules chargée de trois besans d'or.

François Roland, vicomte de Romain (1), Conseiller Secrétaire du Roi, fut nommé Lieutenant des habitants le 19 février 1699.

Ce fut lui qui, en 1701, fit voter au Conseil l'établissement de lanternes, pour l'éclairage public de Reims. Il fallait, pour allumer les lanternes, obtenir du Roi son consentement, qu'il n'accorda qu'en échange d'une somme de 31,000[l]. Ce chiffre, trop lourd pour Reims, ne put s'acquitter qu'en renouvelant encore l'impôt sur l'entrée des farines dans notre ville, impôt que le peuple trouvait odieux entre tous.

François Roland mourut en 1707, âgé de soixante-quinze ans, et fut inhumé dans l'église de Romain, ainsi que nous l'apprend l'épitaphe suivante, gravée sur

(1) *Romain*, canton de Fismes (Marne).

marbre blanc et incrustée dans le mur de la chapelle du nord :

Opera illorvm sequuentur illos.

CY GIST NICOLAS ROLAND QUI EST
DÉCÉDÉ LE TREIZIÈME FÉVRIER MIL SIX
CENT SOIXANTE DIX, AGÉ DE SOIXANTE
ONZE ANS.
ET DAMOISELLE MARGUERITE NIVERT SON
ÉPOUSE, QUI EST DÉCÉDÉE LE NEUVIÈME
OCTOBRE MIL SIX CENT TRENTE HUIT
CY GIST AUSSI FRANÇOIS ROLAND
LEUR FILS, ÉCUYER, CON^OR SECRÉTAIRE
DU ROY, MAISON, COURONNE DE FRANCE ET DE SES FINANCES,
QUI EST DÉCÉDÉ LE 25
DE IUIN DE L'ANNÉE 1707, AGÉ DE 75 ANS APRÈS AVOIR EXERCÉ
PENDANT 3 ANS, LA CHARGE DE LIEUTENANT DES HABITANTS
ET DAME PERRETTE BARRÉ SON ÉPOUSE
QUI EST DÉCÉDÉE LE VINGT-UNIÈME MARS
MIL SIX CENS QUATRE VINGTS SEIZE AGÉE
DE SOIXANTE TROIS ANS.

PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE LEURS AMES.

---

83 FRANÇOIS NOBLET

(1702-1707.)



D'azur au chevron d'or accompagné de trois aiglettes éployées d'argent.

François Noblet, Conseiller au Présidial, ne fut élu Lieutenant des habitants qu'après avoir exercé, rapporte Bidet, une brigue considérable sur les électeurs. Il ne prêta serment au Présidial que le 10 mars 1705, comme semble le prouver un plaidoyer de Hubert Deperthes (1).

François, fils de Nicolas Noblet et de Remiette Frizon, naquit le 14 novembre 1650 sur la paroisse de Saint-Pierre. Il épousa le 30 août 1677, en la paroisse de Saint-Hilaire, Marguerite Coquebert, âgée comme lui de vingt-sept ans.

D'après Lacourt, il habitait l'ancien hôtel de la maison

(1) Papiers provenant de M. L. Dessain. Plaidoyé de Mre Hubert Deperthes pour la presentation de Mr François Noblet au serment, pour l'office de Lieutenant des habitans (prononcé au Présidial le 10 mars 1705).

de Châtillon à Reims, hôtel qui devint plus tard la propriété de M. Amé dit Baugilet (1).

Rappelons ici que les armoiries de François Noblet sont identiques à celles attribuées par René Bourgeois à la Famille Noël (n°s 30 et 37).

Nos annalistes ne nous ont pas fait connaître le moment du décès de François Noblet, ni le lieu de son inhumation.

(1) Lacourt *varia selecta*. L'ancien hôtel de la maison de Chatillon dans Reims etoit la maison ou a demeuré Mr Noblet ancien Lieutenant et occupée aujourdhuy en 1720 par Me Amé dit Beaugilet.

---

84 SIMON BACHELIER

(1708-1711.)



D'azur à la croix engrelée d'or, cantonnée de quatre paons rouants d'argent.

Devise : PROPRIOS OSTENTAT HONORES.

Simon Bachelier, Président du grenier à sel, ancien Conseiller du Roi en l'élection de Reims, en avait aussi été le Président.

Pendant qu'il gouvernait le Conseil de Ville en 1708, l'hiver fut tellement rigoureux qu'on ne put, l'année suivante, recueillir ni blé, ni vin. Reims ne possédait pas dans ses greniers une provision de grains qui pût l'alimenter pendant un mois. Le Conseil de Ville députa alors un de ses membres, le s[r] Louis Saubinet, qui était aussi échevin, pour aller à Vitry-le-François, y faire des acquisitions de grain. Ce Conseiller-échevin courut de grands dangers, il aurait été assassiné par la populace qui s'était soulevée, s'il n'avait évité ce péril par sa fuite vers Châlons. D'après les plaintes qui en furent portées à Sa Majesté, le s[r] d'Harouys, alors intendant de Cham-

pagne, reçut l'ordre de se transporter à Vitry avec quelques régiments d'infanterie. Son arrivée et surtout ses troupes arrêtèrent ces désordres, et deux hommes des plus mutins furent saisis, puis pendus.

L'orge semée au mois de mars dans les terres préparées pour recevoir du froment remplaça heureusement la perte de celui-ci. La récolte d'orge fut si abondante, qu'elle a fourni à la subsistance du peuple jusqu'aux moissons de 1710.

Simon Bachelier mourut le 5 mai 1725 et fut inhumé dans la grande nef de l'église de Saint-Hilaire (1).

(1) 1725. 5 mai. St Hilaire. Mort de Mr Simon Bachelier, ancien conseiller du roy, President au grenier a sel, Elu en l'Election de Reims et ancien Lieutenant des habitans, agé de 77 ans, inhumé le même jour dans la grande nef de l'eglise de St Hilaire.

85

NICOLAS HACHETTE

(1712-1714.)



D'argent au chevron de gueules accompagné en pointe d'une grappe de raisin au naturel, au chef d'azur chargé de deux étoiles d'argent.

Nicolas Hachette était conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie du Présidial de Reims.

Pendant les beaux jours de l'été de 1712, un détachement de l'armée des Pays-Bas commandé par le major général Grovestein, entra en Champagne et jeta la perturbation dans les communes qui bordent la Suippe. La nouvelle ne tarda pas à se répandre dans Reims, elle y arriva un dimanche vers 6 heures du matin, et l'alarme fut bientôt générale dans toute la Ville. On courut chercher Nicolas Hachette, afin qu'il donnât les ordres nécessaires à la sûreté de la Ville ; mais il avait été pris de terreur, déjà il s'était réfugié chez les Jésuites, d'où il ne sortit qu'après l'éloignement subit des soldats commandés par Grovestein, ce qui ramena le calme en ville. Ni le major général, ni les troupes n'étaient entrés dans Reims, mais Grovestein ayant été fait prisonnier peu de

temps après cette tentative, ce fut dans notre ville, d'après Bidet, qu'il subit sa détention.

Nicolas Hachette avait épousé Marie Rogier, qui lui survécut. Il mourut le 1er juillet 1717, étant vice-Lieutenant des habitants, et fut inhumé dans la chapelle Saint-Nicolas de la paroisse de Saint-Hilaire (1).

(1) 1717. 1er juillet. St Hilaire. Mort de Mr Nicolas Hachette ancien secretaire du roy en la chancellerie etablie près le présidial de Reims, vice-Lieutenant des habitants, époux de Marie Rogier agé de 71 ans, inhumé le 2 en la chapelle St Nicolas de la paroisse St Hilaire.

1726. 1er août. St Hilaire. Mort de dame Marie Rogier, agée de 77 ans, veuve de Mr Nicolas Hachette ancien Lieutenant des habitans inhumée le 2 en l'église St Hilaire dans la chapelle de St Nicolas.

86 **PHILIPPE DORIGNY**

(1715-1719.)



D'azur à la tête de licorne d'argent.

Philippe Dorigny, fils de Adam Dorigny et de Marie Rogier, naquit le 8 août 1683 sur la paroisse de Saint-Pierre. Il était marchand.

Lorsqu'il exerçait les fonctions de Lieutenant des habitants, le comte de Grandpré, lieutenant général de la province de Champagne au département de Reims, remit au Conseil de la Province une requête tendant à ce qu'il fut ordonné au Conseil de Ville de lui donner un logement dans la cité. Ni notre Lieutenant, ni son Conseil ne voulurent acquiescer à cette demande, pour laquelle plusieurs des prédécesseurs du comte avaient essuyé le même refus.

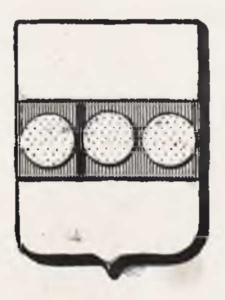
Il mourut le 9 mai 1729, et fut inhumé en la chapelle de la Vierge de la paroisse de Saint-Pierre (1).

(1) 1729. 9 May. St Pierre. Mort de Mr Philippe Dorigny ancien conseiller du roy Lieutenant des habitans époux de dame Nicolle Rogier, agé de 80 ans et 8 mois inhumé le 10 en la chapelle de la vierge de ladite eglise. Témoins Mrs Mre Rigobert Dorigny conseiller du roy au Présidial, fils et Henry Alexis Blanchon sgr d'Arzillers gendre du defunt.

87

GÉRARD ROLAND

(1721-1723.)



D'argent à la fasce de gueules chargée de trois besans d'or.

Gérard Roland, vicomte d'Arcis-le-Ponsart, seigneur de Sorbon (1), etc., etc., trésorier de France au bureau des finances à Châlons, fut élu Lieutenant des habitants le 5 mars 1721. Son père, Louis Roland, vicomte d'Arcis-le-Ponsart et secrétaire du Roi, avait aussi été Lieutenant de 1691 à 1693 (n° 79).

Des arrêtés royaux avaient supprimé en juin et en août 1717 tous les officiers municipaux des villes du royaume; un édit du Roi du 6 septembre 1722 les rétablit en les érigeant en titre d'office. Les Lieutenants et Gens du Conseil de Ville, à Reims, se hâtèrent alors d'aller faire leur soumission au Conseil royal pour le rachat de ces offices. Ce n'était pas l'avis des notables qu'on avait convoqués à ce sujet et qui en prévoyaient la suppression. Ils l'obtinrent moyennant une somme considérable qu'on se procura en renouvelant pour la troisième fois

(1) *Sorbon*, canton de Rethel (*Ardennes*.)

l'odieux impôt sur l'entrée des farines, impôt qualifié de la sorte, parce qu'il était à charge aux parents de nombreux enfants.

Les sieurs d'Origny et le Queux, qui avaient précédemment acquis les charges de Gouverneur et de Lieutenant du Roi de la Ville de Reims, créées par l'édit de 1722, s'étaient fait installer au Conseil de Ville et voulaient se maintenir dans les fonctions de leurs charges. Le Conseil se vit obligé de compter avec eux relativement au remboursement qui devait servir à éteindre ces charges, qui, comme on l'avait prévu, furent supprimées par arrêt du Conseil d'État du 30 juin 1724.

Le 18 octobre 1722, le roi Louis XV arriva à Reims pour la cérémonie de son sacre, qui se fit le 25 suivant. Le corps de Ville, ayant à sa tête le Gouverneur de Champagne et le marquis de Grandpré, Lieutenant général de cette province, alla à quelque distance de la Ville et complimenta Sa Majesté. Ce fut le Lieutenant des habitants, Gérard Roland, qui porta la parole. Puis le prince de Rohan présenta au Roi les clefs de la Ville.

Sa Majesté, arrivée au palais archiépiscopal, où elle logea, y reçut les vins d'honneur qui lui furent présentés par le Corps de Ville.

Gérard Roland mourut le 26 décembre 1734, et fut inhumé dans la grande nef de l'église de Saint-Hilaire, en vis-à-vis de la chaire (1).

(1) 1734. 26 décembre. St Hilaire. Mort de Gérard Roland ecuyer, vicomte d'Arcy, sgr de Sorbon, Verneuil sur Serre, et president des thrésoriers de France en la généralité de Champagne, ancien lieutenant des habitans agé de 84 ans, mari de Anthoinette Branche, inhumé en la grande nef de cette église vis a vis la chaire.

1739. 20 mars. Mort de Antoinette Branche veuve de Gérard Roland, agée de 78 ans, inhumée en cette eglise au milieu de la grande nef.

88 JACQUES ROGIER

(1724-1726.)



D'or à la fasce d'azur chargée de trois étoiles d'argent, accompagnée de trois branches de rosier fleuries de gueules tigées et feuillées de sinople posées deux en chef et une en pointe.

Jacques Rogier était fils de Philippe Rogier, qui fut Lieutenant des habitants en 1690 (n° 78).

En raison de ses fonctions de premier magistrat, Jacques Rogier eut l'honneur de complimenter la reine de France, Marie Leczinska, à son passage en la Ville de Châlons, au mois d'août 1725, et de lui offrir les présents de notre Ville. Il s'éleva à ce sujet un différend entre le Corps de Ville de Châlons, les députés de Reims et ceux de Troyes, pour l'entrée et la préséance chez la Reine. Le différend fut tranché en faveur de Reims.

Jacques Rogier mourut en 1741 et fut enterré dans l'église des Cordeliers, dans le tombeau de sa famille (1).

(1) 1741. 29 septembre. St Hilaire. Mort de Mr Jacques Rogier ancien Lieutenant des habitans et marchand, agé de 79 ans 7 mois et 28 jours, veuf de Marie Anne Amé, inhumé le 30 en l'eglise des Cordeliers dans la chapelle Ste Barbe.

89

JEAN ROGIER

(1727-1732.)



D'or à la fasce d'azur chargée de trois étoiles d'argent, accompagnée de trois branches de rosier fleuries de gueules tigées et feuillées de sinople, posées deux en chef et une en pointe.

Jean Rogier, seigneur du Say, fut Lieutenant général d'épée au siège royal et Présidial de Reims.

Sous sa Lieutenance, le Conseil de Ville consentit à l'exécution d'une transaction en date du 28 mai 1727, passée entre l'Archevêque duc de Reims, Mgr de Rohan, et les députés du Corps de Ville, sur les droits de la Prévôté qui dépend de l'Archevêché. Par cette transaction certains droits furent augmentés ; aussi, ceux qui s'intéressaient au bien public furent-ils unanimes pour la désapprouver.

Ce fut Jean Rogier qui fit commencer les travaux des promenades que son successeur vit achever.

90 SIMON COQUEBERT

(1733-1735.)



De gueules à trois coqs barbetés et cretés d'or, posés deux et un.

Simon Coquebert de la Fauconnerie fut trésorier de France au bureau des finances de Châlons.

Ce Lieutenant acheva la plantation du Cours royal, qui, dessiné par Leroux père et fils, jardiniers à Reims, sert de promenade publique. Ce cours, situé en dehors des remparts comprend la partie qui s'étendait entre les portes de Vesle et de Mars. Il avait été commencé, comme nous l'avons vu, sous la magistrature de son prédécesseur, Jean Rogier.

Simon Coquebert est mort le 14 décembre 1735, dans la troisième année de sa Lieutenance. Son corps fut porté à l'église Saint-Pierre, sa paroisse, avec le cérémonial accoutumé lors de la mort d'un Lieutenant. Il fut ensuite transféré chez les RR. PP. Cordeliers, qui lui donnèrent la sépulture dans leur église. Il avait épousé Marguerite-Angélique Coquebert de Montfort, qui trépassa le 14 juillet 1734.

91

JEAN ROGIER

(1736-1739.)

(DEUXIÈME FOIS)

La famille de ce Lieutenant joua un rôle considérable dans les affaires publiques de Reims pendant le XVIII[e] siècle. Elle faisait partie de ce groupe oligarchique que l'on surnommait les *Nous ferons*, et contre lequel parut le pamphlet le *Nouferonisme renversé*, attribué au célèbre de Ferrières (1). Jean Rogier, malgré les cabales du parti opposé, n'en fut pas moins élu Lieutenant pour la seconde fois.

Il remplit sa période normale, et l'époque de sa mort nous est restée inconnue, mais nous pensons qu'il fut inhumé aux Cordeliers où se trouvaient les tombeaux de ses ancêtres.

(1) Société qui se réunissait tous les jours et statuait sur les candidats qu'elle présentait aux différentes fonctions publiques. La réussite des élections dépendait le plus souvent de la décision prise par les chefs des familles qui composaient cette société. Le nom de *Nous ferons*, leur a été donné parce que, leur choix étant fixé, ils disaient invariablement : *Nous ferons nommer*, etc., etc.

(*Archives législatives* de P. Varin, tome IV, statuts, 2[e] partie, page 145.)

92

ADAM HACHETTE

(1740-1745.)



D'argent au chevron de gueules accompagné en pointe d'une grappe de raisin au naturel, au chef d'azur chargé de deux étoiles d'argent.

Adam Hachette, fils de Nicolas Hachette, Lieutenant des habitants en 1712 (n° 85), était lui-même Lieutenant de l'Élection, quand il fut élu le 9 mars 1740 Lieutenant des habitants.

Le roi Louis XV, revenant de ses conquêtes des Pays-Bas, passa par Reims pour aller en Allemagne. Le Roi arriva dans notre Ville le mardi 19 juillet à 2 heures après midi, et en partit le 1er août au matin. Il fit son entrée à cheval par la porte royale du Cours (1). Le prince de Soubise, gouverneur de la province de Champagne, accompagné du comte de Grandpré, Lieutenant général de la même province, présenta au Roi le Corps de Ville; Adam Hachette, qui était à sa tête, eut l'hon-

(1) Appelée plus ordinairement porte Neuve, et supprimée depuis la démolition des remparts et la construction de la gare du chemin de fer.

neur de faire à Sa Majesté les compliments d'usage en pareille circonstance.

Ce Lieutenant mourut le 18 septembre 1753, et fut inhumé dans l'église de Saint-Hilaire (1).

(1) 1753. 18 septembre. St Hilaire. Mort de Adam Hachette Lieutenant en l'Élection de Reims, ancien Lieutenant des habitans, agé de 77 ans, inhumé en cette église.

93 LOUIS-JEAN LEVESQUE

(1746-1750.)



D'azur au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un cœur, le tout d'or.

Devise : COR IN ARMIS.

Louis-Jean Levesque, seigneur de Pouilly, d'Arcis-le-Ponsart, Trésorier de France en la généralité de Châlons, fut élu Lieutenant des habitants le 2 mars 1746.

C'est à lui que nous sommes redevables du projet de la création de la place Royale, projet qui ne fut réalisé que sous ses successeurs.

Au mois de juin 1747, le Conseil loua les boues des rues de la Ville, comme déjà il l'avait fait en 1648 et en 1671. Le produit de cette location servit à entretenir deux professeurs, l'un de mathématiques, l'autre de dessin, qui tenaient leurs cours dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Notre lieutenant, préoccupé des intérêts de Reims, engagea Jean Godinot, chanoine de l'église métropolitaine, qui avait fait une fortune considérable en

vendant ses vins de Bouzy, de Verzenay et d'autres encore, à faire entrer dans Reims, à ses frais, les eaux de la Vesle. Il obtint aussi de lui qu'il voulût bien, en mourant, laisser à la Ville une somme d'argent suffisante pour continuer cette œuvre, et fournir à l'entretien des canaux et des fontaines.

Lorsque ce projet fut réalisé, ses concitoyens consacrèrent à la mémoire de Louis-Jean Levesque deux fontaines qui, jusqu'à la Révolution, portèrent son nom, l'une située rue du Barbâtre, et l'autre, véritable monument, élevé au centre du carrefour de la Couture (aujourd'hui place Drouet-d'Erlon). Quand la France recouvra sa tranquillité, les fontaines ne reprirent pas toutes leurs anciens noms. Le nom de Pouilly, cependant, lui fut rendu sous la Restauration. Elle n'en eut pas d'autre jusqu'à l'époque de sa démolition (1840), où des bornes-fontaines, établies en grand nombre, remplacèrent les anciens monuments.

Ce Lieutenant avait encore formé plusieurs autres grands projets pour la décoration de la Ville ; mais il mourut, regretté de tous, au commencement de la cinquième année de sa magistrature, le 4 mars 1750, laissant un fils qui ne tarda pas à se montrer le digne héritier de son père, par ses belles qualités et son attachement à la patrie. Louis-Jean Levesque s'était distingué par son zèle pour tout ce qui touchait à son pays, et par celui qu'il déployait dans l'administration et le gouvernement de la Ville. A ces brillantes qualités, il joignait encore un amour profond pour les arts et les belles-lettres, ce qui lui valut la nomination si recherchée de membre de l'Académie des inscriptions.

Ce digne magistrat avait été réélu Lieutenant le 18 février et aurait dû, suivant l'usage et les règlements, prêter le serment ordinaire de fidélité au Roi, le 24 de ce même mois; ce qui ne put se faire, à cause de la fête

chômée de l'apôtre St Mathias. Cette cérémonie fut donc remise au mardi suivant, 4 mars. Elle ne put encore avoir lieu ce jour-là, le Lieutenant Levesque de Pouilly étant tombé malade le vendredi précédent et étant mort le 4 mars au matin. Le lendemain, on l'enterra dans l'église de Saint-Jacques, sa paroisse, avec le cérémonial accoutumé pour les Lieutenants lorsqu'ils trépassent pendant le cours de leur magistrature.

Louis-Jean Levesque de Pouilly fut remplacé par Adam Hachette, qui était son prédécesseur, le premier Conseiller laïc du Conseil de Ville et vice-Lieutenant. Le registre des conclusions nous apprend que le 12 mars 1750, les Membres du Conseil prièrent Hachette de vouloir bien reprendre les fonctions du Lieutenant jusqu'aux nouvelles élections.

Le 17 mars de la même année, ce nouveau remplaçant prêta, devant le Lieutenant général au bailliage royal de Reims, le serment de fidélité au Roi, il le fit en sa qualité de premier Conseiller de la Ville, représentant le Lieutenant décédé avant d'avoir pu le prêter lui-même, ce qui ne s'était pas encore vu depuis 1358, époque de la création du Corps de Ville.

Un mémoire sur la vie de Levesque de Pouilly, écrit avec soin par M. l'abbé Genet, a été couronné par l'Académie de Reims en l'année 1876 (1). Son portrait a été gravé à cette occasion par Ad. Varin (2), d'après le pastel original encore conservé chez ses descendants au château d'Arcis-le-Ponsart. Le portrait gravé est vu de face dans un médaillon, avec l'écusson et les titres au-dessous. Il mesure 0.19 c. sur 0.13 c.

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXVI.
(2) Aujourd'hui membre correspondant de l'Académie nationale de Reims.

94 JEAN-FRANÇOIS ROGIER

(1751-1756.)



D'or à la fasce d'azur chargée de trois étoiles d'argent accompagnée de trois branches de rosier fleuries de gueules feuillées et tigées de sinople, deux en chef, une en pointe.

Jean-François Rogier, Écuyer et Conseiller du Roi en la cour des Monnaies de Paris, était petit-fils de Jacques Rogier, qui fut Lieutenant des habitants de 1624 à 1626 (nº 88), et fils de Philippe Rogier, qui l'avait été en 1690 (nºs 89 et 91).

Jean-François Rogier, qui exerçait à Reims la profession de marchand, fut unanimement désigné par les Rémois pour remplacer Levesque de Pouilly. Toutes les voix des électeurs lui ayant été acquises, ce fut le 3 mars 1751, qu'il obtint cette première dignité de la magistrature populaire.

Il fonda des prix de mathématiques et de dessin dont les cours avaient été établis à l'Hôtel de Ville par son prédécesseur. Sous sa lieutenance, on exécuta les projets concernant la place Royale et l'érection des fontaines.

Celles-ci, au nombre de vingt, répandirent l'eau de la Vesle dans les différents quartiers de la Ville, et, nous dit Bidet, furent achevées et mises en leur perfection par ses soins.

Pour obtenir la construction de la place Royale, notre Lieutenant avait fait ordonner par deux arrêts du Conseil d'État des 20 mai 1755 et 7 septembre 1756, la percée du groupe de maisons dit le *Grand Credo*, le redressement et l'élargissement des principales rues de la Ville, la démolition des habitations et des édifices qui, par leur position, s'opposaient à l'établissement de la place Royale dans le quartier. C'est là qu'on devait, suivant le projet, élever une statue à Louis XV qui, à cet effet, accorda à la Ville 600,000 livres à prendre sur les octrois de la cité.

Pour honorer et perpétuer sa mémoire, on donna le nom de ce zélé Lieutenant à la fontaine adossée aux bâtiments de l'Hôtel-Dieu, sur la rue du Puits-Taira, aujourd'hui place du Palais-de-Justice. Ses armes y étaient sculptées. Dégradées en 1793, on les avait rétablies en 1822. Ce monument fut détruit avec cette partie de l'Hôtel-Dieu en 1841. Une borne-fontaine le remplace aujourd'hui.

L'hôtel de Jean-François Rogier, qui maintenant encore est l'un des plus beaux de la Ville, se voit au n° 18 de la rue de Monsieur.

Le nom de ce Lieutenant et ses armes se trouvent sur la cloche qui actuellement sonne l'heure au carillon de Notre-Dame.

Son épitaphe, composée en latin par le chanoine de Saulx, est conservée au Musée archéologique de la Ville (1). La date de sa mort y est donnée au 1er septembre 1759, et son âge au moment de son décès est fixé à 59 ans.

(1) *Répertoire archéologique de Reims*, 2e fascicule.

Elle était placée près de sa sépulture dans l'église des Cordeliers et fut recueillie par les soins de ses descendants, qui la conservèrent dans leur hôtel de la rue de Monsieur, d'où elle passa au Musée.

Les bienfaits dont Rogier combla sa patrie sont énumérés sur ce marbre, en style élégant, ainsi que tous les services rendus à la Ville par ses ancêtres. Ses mérites comme Lieutenant sont ainsi résumés : *Unanimi civium concentu prætor urbanus, omnes boni publici partes studuit promovere et promovit.*

Son portrait, peint par Ferrand de Monthelon, et son buste, œuvre du sculpteur Adam (1), se voient au Musée de l'Hôtel de Ville.

Le burin du graveur rémois Robert reproduisit ses traits et grava au-dessous :

« A cet air bienfaisant, à ces traits de grandeur,
Du célèbre Rogier, reconnaissez l'image.
Patriote zélé, consul intègre et sage,
Reims lui doit son éclat, tout citoyen son cœur (2) ».

(1) La toile, h^r 0.88 l^r 0.65, le représente en buste de grandeur naturelle, en costume de magistrat, tourné à droite, regardant de face, la tête nue, la chevelure à boudins et poudrée, cravate et manchettes de linon uni, la main gauche cachée dans la robe.

Le buste plus grand que nature, en terre cuite, h^r 0.75 est signé *L.-S. Adam l'aîné 1757*. Il fut commandé par le Conseil pour la décoration de l'Hôtel de Ville. (*Catalogue du Musée 1881, p. 143 et 327.*)

(2) Duval, curé de Saint-Michel, serait l'auteur de cette poésie d'après Lacatte-Joltrois. (M^s. de la Bibliothèque de la Ville.)

95

HENRY COQUEBERT

(1757-1763.)



De gueules à trois coqs d'or barbetés et crêtés d'or, posés deux et un.

Henry Coquebert, sieur de la Fauconnerie, fils de Simon Coquebert, Lieutenant des habitants en 1733, avait épousé Marguerite Coquebert de Muizon, qui décéda le 31 décembre 1805. Il devint à son tour Lieutenant des habitants en 1757.

Sous son consulat, la place Royale, tracée par son prédécesseur, vit le commencement de l'élévation de ses monuments et surtout celui de l'hôtel des Fermes, plus généralement connu sous le nom de Douane.

En même temps, on fit à l'entrée de la Ville l'esplanade de la porte de Cérès.

Dans la rue du Cadran-Saint-Pierre, on construisit encore sous sa magistrature un bâtiment d'après les dessins de l'architecte rémois C. Capron. Il est détruit maintenant, mais une gravure d'un artiste également rémois, J. Robert, nous le fait connaître. On y entrait par une porte ouverte entre quatre fenêtres et surmontée

d'un fronton triangulaire supporté par deux pilastres. Un triangle contenant le nom de Dieu en hébreu *(Jehovah)* entouré de têtes de chérubins, de rayons et de nuages, le remplissaient. La croix le dominait. Sur la gravure, on lit au-dessous du bâtiment qui d'un côté de la porte servait de salle de réunion au Conseil de fabrique, et de l'autre de sacristie : « *Élévation du petit Portail de la Paroisse de S*^{t} *Pierre de Reims* », et au-dessous : « *Dédié à Monsieur Henry Coquebert, Ecuyer, Président, Trésorier de France au bureau des Finances de Champagne, et Lieuten*^{t} *des Habitants de la Ville de Reims.*

Par son très humble serv^{r} *J. Robert, Professeur de l'École de dessein.* »

Au milieu de l'inscription, un cartouche gravé sur des nuages et entouré de rayons renferme les armoiries de la famille Coquebert, que surmonte une couronne de marquis.

---

96 JEAN-BAPTISTE SUTAINE

(1763-1765.)



D'azur à la fasce d'or,
accompagnée de trois mouchetures d'hermine d'argent ;
deux en chef et une en pointe.

Jean-Baptiste Sutaine, marchand au Long-vêtu (1), Secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances, fut nommé lieutenant en 1763.

Le côté de la place Royale qui va de la rue Trudaine jusqu'au coin de la rue des Tapissiers et jusqu'à celle de l'Écrevisse fut élevé pendant son consulat.

La cloche actuelle qui sonne les heures au beffroy de l'Hôtel de Ville a été fondue pendant la Lieutenance de Jean-Baptiste Sutaine, dont elle porte le nom.

Il fut annobli par Louis XV, en juin 1765 (2), et

(1) Cette maison existe encore. Elle est située dans la rue Cérès, nº 13, et forme le côté droit de la rue Nanteuil. On y voit de nombreuses traces d'architecture du XIIIᵉ siècle, et des retouches datant du XVIIᵉ. C'est là que naquit Jean-Baptiste Colbert, qui fut ministre sous Louis XIV.

(2) Lettres patentes données à Versailles au mois de juin 1765, dont une copie authentique a été offerte en 1883 aux Archives de

mourut à Soissons le 5 août de cette même année (1), au moment où l'on allait inaugurer à Reims la statue du Roi. Cette mort imprévue retarda de quelques jours la cérémonie, qui cependant eut lieu le 26 du même mois. Le nom de Jean-Baptiste Sutaine est le premier de ceux que rappelle la plaque de bronze décorant un des côtés du monument de Louis XV sur la place Royale.

Après la mort de Jean-Baptiste Sutaine, les élections furent suspendues jusqu'en 1770, époque à laquelle Henri Coquebert fut, pour la seconde fois, nommé Lieutenant des habitants.

Reims, par M. François-Henri Sutaine, descendant en ligne directe de ce Lieutenant.

(1) 1765, 10 août. Service solennel fait dans l'église Saint-Hilaire de Reims, sa paroisse, à M. Sutaine, Lieutenant des habitants de cette ville, décédé à Soissons et enterré dans l'église de N.-D. des Vignes le 5 du mois d'août.

(Voyez à l'appendice les détails du service célébré à son intention dans l'église des Cordeliers.)

Un autre service fut également chanté à Saint-Remy, où son fils était religieux, comme en fait mention le *Livre des événements arrivés dans cette abbaye* : 1765.

97

HENRY COQUEBERT

(1770-1774.)

(DEUXIÈME FOIS)

Henry Coquebert était Vice-Lieutenant lors de la mort de J.-B[te] Sutaine. Il dut, en cette qualité, le remplacer jusqu'au moment de son élection, qui n'eut lieu qu'en mars 1770 (1). Il devenait alors Lieutenant des habitants pour la deuxième fois.

C'est pendant cette nouvelle période de sa magistrature que l'on fit, en 1770-1771, la rue Bertin, qui de la place Royale conduit au Marché aux draps, avec le coin où se trouvait le Bureau du Commerce.

(1) Mars 1770. Lettres patentes qui rétablissent l'administration telle qu'elle était avant l'édit du mois de mars 1765. Les élections eurent lieu ensuite, comme précédemment, jusqu'en 1790.

98 HENRY COQUEBERT

(1775-1776.)

(TROISIÈME FOIS)

Il fut continué dans ses fonctions de Lieutenant lors de l'élection de 1775. Sous sa troisième magistrature, on détruisit l'ancienne porte de Vesle fortifiée, que remplaça une belle grille de fer forgé aujourd'hui reportée un peu plus loin dans le même faubourg. Cette grille, due aux artistes rémois Lecocq et Revel, fut exécutée et mise en place pour le sacre de Louis XVI, qui eut lieu le 11 juin de cette même année. Après le sacre, Henry Coquebert fit démolir la porte aux Ferrons, donna plus d'ampleur à la principale rue du faubourg de Vesle, dont les ponts furent reconstruits et élargis.

Henry Coquebert mourut subitement le 13 juin 1781. Il était né le 20 juin 1704.

Pour terminer la notice de ce zélé magistrat, dont le dévouement aux intérêts de la ville lui mérita l'honneur d'être trois fois élu Lieutenant des Habitants, je ne crois pas pouvoir mieux faire que de reproduire *in extenso* la notice qu'un de ses contemporains lui a consacrée dans l'*Almanach historique de Reims* de 1782.

« Reims a perdu le 13 juin 1781 un citoyen dont la mémoire doit
« être précieuse à sa patrie, M. Henry Coquebert, Président, Tréso-
« rier de France au bureau des finances de Champagne, né en 1704,
« d'une famille ancienne et respectable et dont les ancêtres avoient

« souvent rempli les premières places au Conseil de Ville ; il y entra « lui-même en 1742, en qualité de Procureur du Roi. — Syndic en « 1757, il succéda à M. Rogier dans la place de Lieutenant des habi- « tants qu'il occupa jusqu'en 1763. M. Sutaine son successeur étant « mort en 1765, il occupa cette place pour la seconde fois jusqu'en « 1776. Il était à la tête du Conseil de Ville lors des fêtes de l'inau- « guration de la statue de Louis XV en 1765. Cette même année la « Reine passa par Reims pour aller à Lunéville ; M. Coquebert eut « l'honneur de complimenter Sa Majesté, et de lui présenter les clefs « de la ville. Cette princesse en les lui remettant lui dit avec bonté « *qu'elles ne pouvaient être en de meilleures mains*. Député plusieurs « fois à Paris pour défendre les intérêts de la Ville, il le fit toujours « avec succès, dignité, intelligence et désintéressement. Il fut ho- « noré par le Prince de la distinction la plus flatteuse. Louis XV et « Louis XVI le gratifièrent de leurs portraits. Son zèle, sa douceur, « son aménité, les sacrifices qu'il faisoit généreusement pour soula- « ger la Ville dans ses besoins pressants, lui gagnèrent la confiance « et l'amour de ses concitoyens ; récompense, il est vrai, la plus « flatteuse pour ceux qui consacrent leurs jours et leurs talents au « bien de la patrie ; mais récompense aussi que la jalousie et la pré- « vention cherchent souvent à arracher à l'homme public. Bienfai- « teur du pauvre, ce digne magistrat, en pratiquant les devoirs de « sa religion dans toute la simplicité et la droiture de son cœur, « lui imprimoit un caractère de grandeur et de majesté. Il mourut « subitement le 13 juin 1781, lorsque sortant de l'église, il venoit de « se purifier aux pieds de son pasteur. Ses cendres reposent au « cimetière de Saint-Pierre sa paroisse, auprès de celles d'un de « ses frères capitaine au régiment de Champagne, quoique la « famille des Coquebert ait sa sépulture en l'église des Cordeliers. »

---

99 FRANÇOIS-JOSEPH SOUYN

(1776-1782.)



D'or à trois lions de sable posés deux et un.

François-Joseph Souyn, maréchal de camp à la fin de sa carrière militaire, ancien capitaine et major au régiment royal d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel du régiment provincial de Châlons, fut élu pour la première fois Lieutenant des Habitants le 5 mars 1776 et le redevint ensuite en 1785.

Les registres de la paroisse de Saint-Jacques nous ont conservé tous les actes concernant la personne et la famille de ce Lieutenant. Il naquit le 29 septembre 1720, épousa le 4 novembre 1760 Raoule-Marie-Anne Lespagnol de Bezannes, devint veuf en 1789, et décéda lui-même le 16 juin 1790, trois mois à peine après qu'il avait cessé les fonctions de sa charge. L'année suivante, le 3 janvier 1791, sa fille épousait le Chevalier de Cugnon d'Alincourt, dont les descendants subsistent encore (1).

(1) 1720, 29 septembre. Saint-Jacques. Bapt. de François-Joseph fils de M. Louis Souyn, major du régiment royal et chevalier de Saint-Louis et de dame Anne Cappy.

1768, 24 décembre. Bapt. d'Anne Denis fils de M. François-Joseph

Souyn gouverneur de la ville de Reims et de Marie-Anne Raoule Lespagnol-Souyn..................................

1789, 1er janvier. Saint-Jacques. Inhumation de dame Raoule-Marie-Anne Lespagnol de Bezannes épouse de Mre François-Joseph Souyn chevalier Sr du Cosson maréchal des camps et armées du roy Lieutenant des habitants décédée le 30 du mois dernier âgée de 54 ans.

1790, 16 juin. Inhumation de Mre François-Joseph Souin chevalier de Saint-Louis maréchal des camps et armées du roy gouverneur de la ville de Reims. *décédé avant-hier* (14 juin) âgé de 70 ans.

1791, 3 janvier. Mariage entre Mr Jean-Étienne Thomas de Cugnon ci-devant chevalier Sr d'Alincourt Branscourt, Sorbon, ancien chevau-léger de la garde du roy et Écuyer de main de Sa Majesté âgé de 28 ans..... Et Robertine-Marie-Françoise Souyn âgée de 26 ans fille de feu François-Joseph Souyn........................

— 8 février. Mort de Antoinette-Marie-Anne Souyn fille de feu Mr François-Joseph Souyn, âgée de 22 ans.

1760, 4 novembre. S. Pierre. Mariage entre François-Joseph Souyn écuyer chevalier de S. Louis commandant de bataillon au régiment royal fils majeur des défunts Louis Souyn..... et Nicole Lappy. — Et Raoule-Marie-Anne Lespagnol de Bezannes.

---

100 JEAN-SIMON LEVESQUE

(1782-1785.)



D'azur au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un cœur, le tout d'or.

Devise : COR IN ARMIS.

Jean-Simon Levesque, était chevalier Sr de Pouilly, Arcis-le-Ponsart, Burigny (1) et autres lieux, Conseiller d'État, président, lieutenant général et commissaire enquêteur et examinateur au siège royal et présidial de Reims. Il fut aussi membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de Paris. Son père, Louis-Jean Levesque, avait été nommé Lieutenant des habitants en 1746 (n° 93).

Ce fut par les soins de Jean-Simon Levesque, que le Conseil de Ville vota le 21 février 1782 la démolition d'un aqueduc dans la rue Neuve, ce qui eut lieu en juin, juillet et août 1784. L'aqueduc fut remplacé par une large chaussée.

(1) *Burigny*, localité disparue, était voisine de Witry-les-Reims.

Sous sa magistrature, les maisons qui masquaient la rue de la Vieille-Couture, aujourd'hui rue de Talleyrand, furent achetées pour être détruites, suivant l'arrêté du Conseil.

Dans l'article consacré au Lieutenant Louis-Jean Levesque (n° 93), nous avons vu que ses concitoyens, en souvenir de sa remarquable administration, avaient érigé deux fontaines portant son nom. Ce témoignage de reconnaissance, anéanti par l'enlèvement des inscriptions lors de la tourmente révolutionnaire, fut partagé entre le père et le fils sous la Restauration. La fontaine élevée dans la rue du Barbâtre, au coin de la rue des Carmes, reçut alors le nom de Jean-Simon de Pouilly. Quoique le monument ait cessé de fonctionner depuis 1840, il subsiste encore en grande partie. Une borne-fontaine procure maintenant l'eau nécessaire au quartier.

Ce Lieutenant cessa ses fonctions en 1785, mais il fut le seul des Lieutenants qui survécurent à la Révolution. Il mourut en effet sous la Restauration, et son décès fut annoncé en ces termes à ses concitoyens : « Jean-Simon Levesque de Pouilly, conseiller d'État, ancien Président Lieutenant général au Présidial de Rheims, ancien Lieutenant des habitants de la même ville et membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, veuf de madame Marie-Anne-Julie Hocquet, lequel est décédé à Rheims le 24 mars 1820, âgé de 86 ans, et inhumé le dimanche 26. »

---

101 FRANÇOIS-JOSEPH SOUYN

(1785-1790.)

(DEUXIÈME FOIS)

François-Joseph Souyn, maréchal des camps et armées du roi, fut élu pour la deuxième fois Lieutenant des habitants le 16 février 1785. Pendant sa magistrature, de grands travaux d'embellissement furent exécutés dans Reims. Le 20 juin 1785, on démolit la porte Dieu-Lumière pour faciliter l'entrée de la Ville. Dans les premiers jours du mois suivant, on fit l'adjudication des matériaux provenant des maisons qui masquaient la rue de la Vieille-Couture, ce qui permit la création de la rue de Talleyrand, l'une des plus belles de la ville moderne ; vers la même époque, on commença les travaux de construction d'un canal entre les portes de Cérès et de Mars, afin de conduire les eaux à travers les terres dans un fossé jusqu'à la Vesle. Le 29 mai 1787, on fit couler les eaux par ce canal en présence du Conseil de Ville, qui témoigna sa satisfaction à Mr Hureau de Sorbé, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées du département de Reims.

Mr Souyn, à l'exemple de ses prédécesseurs, contribua à l'embellissement des promenades, qui comptaient alors parmi les plus belles de France. On y avait érigé un obélisque dans la partie basse, et sur l'une de ses faces on lisait cette inscription, qui disparut avec le monument en 1790 :

L'an 1787.

Ce monument a été élevé, Mr François-Joseph Souyn, maréchal des camps et armées du Roi, étant Lieutenant des habitants, Mr Jean-Simon Levesque de Pouilly, Conseiller d'État, Vice-Lieutenant, Mr Gérard Colardeau, prévôt, Mr Jean-Remi Bourgongne, procureur du roi, syndic (1).

M. Souyn a été appelé, en sa qualité de maire, à l'assemblée des notables tenue à Versailles en 1787. Il participa également à l'assemblée provinciale tenue à Châlons l'année suivante, sous la présidence du bienfaisant Mgr de Talleyrand, archevêque de Reims. Il prit ensuite la part qui incombait à ses fonctions en assistant aux élections du bailliage de Reims pour les États Généraux de 1789.

Les réformes qui s'opérèrent l'année suivante dans l'organisation générale du pays, firent disparaître l'institution séculaire du Conseil de Ville, ainsi que l'office et jusqu'au nom du LIEUTENANT DES HABITANTS.

La dernière réunion de Conseil de Ville à laquelle présidait M. Souyn en qualité de Lieutenant porte la date du 28 février 1790. La délibération est relative à des travaux de charité payés par la ville. Les Conseillers qui assistaient à cette assemblée, étaient : MM. De Sain, Thirion-Maillefer, Cliquot-Muiron et Dessain de Chevrières. Les pages restées en blanc sur le registre indiquent la fin du rôle du Conseil de Ville et du Lieutenant des habitants : celui du maire et de la municipalité commençait (2).

(1) Bibliothèque de Reims, ms. *Abrégé de l'Histoire de Reims*, par Lacatte-Joltrois, t. II, p. 383 *bis*.

(2) *Registre des Conclusions du Conseil de Ville*, année 1790.

LISTE DES MAIRES DE REIMS

Après avoir parcouru la série de nos anciens Lieutenants, nous croyons devoir la compléter en donnant la liste des administrateurs modernes de la cité, qui, sous le nom de MAIRE ou de PRÉSIDENT D'ADMINISTRATION MUNICIPALE, devinrent leurs successeurs et exercèrent des fonctions analogues.

Cette liste est officielle ; sa publication toute récente, due aux soins de la municipalité, qui l'a fait graver sur marbre en lettres d'or et placer dans le grand vestibule de l'Hôtel de Ville, nous l'impose de préférence à toute autre :

MM. Jean-François Pierret.......................... 1790
Hurtault-Pinchart.......................... 1790
Galloteau-Chappron.......................... 1793
Coutier-Marion.......................... 1793
Pinchart.......................... 1795
Galloteau-Chappron.......................... 1795
Jobert-Lucas.......................... 1796
Galloteau-Chappron.......................... 1798
J.-B. Jeunehomme.......................... 1799
Jobert-Lucas.......................... 1801
Tronsson-Lecomte.......................... 1805
Ponsardin.......................... 1810
Ruinart de Brimont.......................... 1821
Andrieux.......................... 1828
de Saint-Marceaux.......................... 1835
Demaison-Henriot.......................... 1838
de Saint-Marceaux.......................... 1841
Carteret.......................... 1845
Mennesson-Tonnellier.......................... 1848

MM.	Belin	1850
	Werlé	1852
	S. Dauphinot	1868
	C. Poulain	1871
	V. Diancourt	1872
	H. Paris	1874
	V. Diancourt	1875
	Dr O. Doyen	1881
	Dr H. Henrot	1884



APPENDICE

I

LISTE DES LIEUTENANTS

dressée par Bidet *et revisée, d'après les* Conclusions du Conseil de Ville, *par* M. Louis Demaison, *Archiviste de Reims.*

1	Le sire Remy de Broyes	1347
2	Jean de Louvergny	1359
3	Jean de Châlons	1417
4	Jean Cauchon, seig^r de Gueux	1422
5	Thomas de Bazoches	1424
6	Thomas Cauchon, seigneur du Godard et de Savigny-sur-Ardre, maître d'hôtel du Roi.	1430
7	Thibaut le Boutillier	1434
8	Jean Cauchon (pour la 2e fois)	1440
9	Pierre de Bezannes, seig^r de Taissy	1449
10	Nicolas Muzart, seig^r d'Unchair, de Blanzy et du Châtelet, grenetier au grenier à sel de Reims	1467
11	Thomas Cauchon, seig^r du Godard et de Savigny-s.-Ardre	1476
12	Jean Cauchon, seig^r de Neuflize	1482
13	Charles de Vassé, seig^r de Muizon	1497

14 Guillaume Toignel, seig^r de Courmas........ 1499
15 Jacques Fillette, seig^r de Ludes............... 1504
16 Jean de la Fontaine, seig^r de Courmas....... 1516
17 Antoine Dupuis, seig^r de Montigny.......... 1523
18 Nicolas Chinoir, seig^r de Chambrecy et de Beine 1534
19 Antoine Dupuis (pour la 2^e fois)............. 1535
20 Nicolas Chinoir (pour la 2^e fois)............. 1537
21 Hubert Feret, seig^r de Montlaurent......... 1538
22 Nicolas Chinoir (pour la 3^e fois)............. 1539
23 Hubert Feret (pour la 2^e fois)................ 1540
24 Remy Cauchon, seig^r de Jonval et de Muizon. 1541
25 Jean Briotin, seig^r de Seuil................. 1542
26 Hubert Feret (pour la 3^e fois)................ 1543
27 Jean de Boussut, seig^r d'Irval.............. 1544
28 Hubert Feret (pour la 4^e fois)................ 1547
29 Nicolas Chinoir (pour la 4e fois)............. 1550
30 Jean Briotin (pour la 2e fois)................ 1551
31 Hubert Feret (pour la 5e fois)................ 1552
32 Nicolas Noel, seig^r de Muire................ 1555
33 Claude Pioche, avocat....................... 1557
34 Regnaud Cauchon, seig^r de Condé........... 1562
35 Jérôme Goujon, seig^r de Vraux, sénéchal héréditaire de Reims..................... 1567
36 Philippe Frizon, capitaine des arquebusiers.. 1571
37 Jérôme Goujon (pour la 2e fois)............. 1573
38 Henri Bachelier, seig^r de Saint-Marc, de la Fontaine et de Gentes..................... 1575
39 Oudart Noel, seig^r de Muire................ 1576
40 Simon Chertemps, seig^r de Vaux............ 1577
41 Jean Cauchon, seig^r de Neuflize............. 1582
42 Jean Pioche, avocat......................... 1583
43 Nicolas Souyn, enquêteur au présidial de Reims 1585
44 Oudart Coquebert, seig^r d'Adon............ 1590
45 Jullien Pillois, élu en l'élection de Reims..... 1592
46 François Rousselet, avocat au Présidial de Reims 1594

47 Jean Lespagnol, sieur de Fontenay.......... 1595
48 Jean Roland.................................. 1597
49 André Goujon, seig^{r} de Bouzy............... 1598
50 Nicolas Bachelier, s^{r} de la Fontaine.......... 1601
51 Nicolas Frizon, Vte de Saulx-St-Remi........ 1603
52 Jean Lespagnol (pour la 2e fois)............... 1604
53 Regnaud Goujon, s^{r} de Thuizy, Président au Présidial de Reims et maître des requêtes de la reine Marie de Médicis.................. 1605
54 Eustache de la Salle......................... 1607
55 Jean Roland (pour la 2e fois)................. 1610
56 André Goujon (pour la 2e fois)............... 1611
57 Nicolas Bachelier (pour la 2e fois)........... 1613
58 Antoine Fremyn, conseiller et secrétaire de la reine Marie de Médicis................... 1615
59 Robert Barrois, lieutenant au bailliage de l'archevêché de Reims................... 1616
60 Oudart Bachelier, capitaine des arquebusiers 1619
61 Nicolas Coquillart 1620
62 Nicolas Ancelet, président en l'élection...... 1623
63 Nicolas Lespagnol............................ 1626
64 Jean Le Bel, seig^{r} de Lor................... 1628
65 Jean Maillefer................................ 1630
66 Claude Lespagnol, v^{te} de Bouilly, procureur du roi au Présidial de Reims................. 1633
67 Henri Bachelier, s^{r} de Gentes............... 1638
68 Jean Colbert, s^{r} de Terron.................. 1641
69 Philippe Fremyn, assesseur au présidial..... 1644
70 Jean Audry, avocat........................... 1649
71 Nicolas Amé.................................. 1655
72 André Coquebert, lieutenant particulier au présidial de Reims......................... 1660
73 Henri Bachelier, s^{r} de la Fontaine........... 1666
74 Nicolas Dailler, grenetier au grenier à sel de Reims 1669
75 Rigobert Favart, s^{r} de Richebourg.......... 1672

76 Nicolas Dallier (pour la 2e fois).......... .. 1675
77 Claude Coquebert, sr d'Agny.......... 1678
78 J.-Bte Amé, conseiller au Présidial.......... 1681
79 Lancelot Favart, sr de Richebourg.......... 1684
80 Philippe Rogier.......... 1690
81 Louis Roland, secrétaire du roi, Victe d'Arcis-le-Ponsard.......... 1691
82 Jean Levesque, sr de Vandières, lieutenant particulier au présidial.......... 1694
83 Louis de La Salle, secrétaire du roi.......... 1697
84 François Roland, victe de Romain, secrétaire du roi.......... 1699
85 François Noblet, conseiller au présidial...... 1702
86 Simon Bachelier, conseiller du roi en l'élection de Reims.......... 1708
87 Nicolas Hachette.......... 1712
88 Philippe Dorigny.......... 1715
89 Gérard Roland, trésorier de France au bureau des finances à Châlons.......... 1721
90 Jacques Rogier.......... 1724
91 J.-Bte Rogier, lieutenant général au présidial de Reims.......... 1727
92 Simon Coquebert de la Fauconnerie, trésorier général de France au bureau des finances à Châlons.......... 1733
93 J.-Bte Rogier (pour la 2e fois).......... 1736
94 Adam Hachette, lieutenant en l'élection..... 1740
95 Louis-Jean Levesque de Pouilly, seigr d'Arcis-le-Ponsard, trésorier de France en la généralité de Châlons.......... 1746
96 Adam Hachette (pour la 2e fois).......... 1750
97 Jean-François Rogier, conseiller du roi en la cour des Monnaies à Paris.......... 1751
98 Henri Coquebert, trésorier de France au bureau des finances à Châlons.......... 1757
99 J.-B. Sutaine.......... 1763

100 Henri Coquebert (pour la 2e fois) 1770
101 François-Joseph Souyn........................ 1776
102 Jean-Simon Levesque de Pouilly............ 1782
103 François-Joseph Souyn....................... 1785

II

LISTE DES LIEUTENANTS

suivant qu'ils appartenaient soit à la Noblesse, soit à la Bourgeoisie, c'est-à-dire en les distinguant suivant qu'ils ont été ou non possesseurs d'un fief.

Tous les Lieutenants, comme nous en avons fait la remarque à l'article de Claude Pioche, n° 31, n'appartenaient point à des familles nobles, et n'avaient pas de blason héréditaire, comme en portaient ceux issus d'ancêtres déjà annoblis. Mais, par cela même qu'un roturier était élevé à la dignité de Lieutenant des habitants, sa nomination suffisait pour qu'un blason lui fût accordé.

Il n'est peut-être pas sans utilité de réunir les noms de ceux-ci avec l'indication des localités dont ils étaient Seigneurs, et de grouper ceux des autres dont le mérite et le talent les avaient désignés au choix des électeurs :

LISTE DES LIEUTENANTS APPARTENANT A LA NOBLESSE

1 Remy de Broyes, Sgr de Broyes.
2 Jean Moët de Louvergny, Sgr de Louvergny.
3 Jean de Chaalons, Sgr de Courmas.
4 Jean Cauchon, Sgr de Gueux.

5 Thomas de Bazoches.
6 Thomas Cauchon, Sgr du Godard et de Savigny-sur-Ardre.
7 Thomas de Boutillier.
9 Pierre de Bezannes, Sgr de Bezannes et de Taissy.
10 Nicolas Muzart, Sgr d'Unchair, de Blanzy et du Châtelet.
11 Thomas Cauchon, Sgr de Godart et de Savigny-sur-Ardre.
12 Jean Cauchon, Sgr de Sillery.
13 Jean Cauchon, Sgr de Neuflize.
14 Charles de Vassé, Sgr de Vassé et de Muizon.
15 Guillaume Toignel, Sgr de Courmas, Mery et Pringy-sur-Marne.
16 Jacques Fillet, Sgr de Ludes.
17 Jean de la Fontaine, Sgr de Courmas.
18 Antoine Dupuy, Sgr de Montigny.
19 Nicolas Chinoir, Sgr de Chambrecy et de Bligny.
22 Remy Cauchon, Sgr de Jonval et de Muizon.
23 Jean Briotin, Sgr de Seuil.
24 Hubert Feret, Sgr de Montlaurent, Vidame de Chaalons.
25 Jean de Bossut, Sgr d'Irval et de Saint-Étienne-sur-Suippe.
30 Nicolas Noël, Sgr de Muire.
32 Regnault Cauchon, Sgr de Condé.
33 Jérôme Goujon, Sgr de Vraux, Sénéchal héréditaire de Reims.
36 Henri Bachelier, Sgr de la Fontaine, de Saint-Mar et de Gentes.
37 Oudart Noël, Sgr de Muire.
38 Simon Chertemps, Sgr de Vaux et du Mousset.
39 Jean Cauchon, Sgr de Neuflize et de Jonval.
42 Oudart Coquebert, Sgr d'Adon.
43 Jullien Pillois, Sgr de Lametz.
45 Jean Lespagnol, Sgr de Fontenoy.
47 André Goujon, Sgr de Bouzy.

48 Nicolas Bachelier, S^{gr} de la Fontaine et de Gentes.
49 Nicolas Frizon, Vte de Saulx-Saint-Remy.
51 Regnault Goujon, S^{gr} de Thuizy, Sénéchal héréditaire de Reims.
52 Eustache de La Salle.
56 Antoine Fremyn, S^{gr} de Baslieux.
58 Oudart Bachelier.
61 Nicolas Lespagnol.
62 Jean Lebel, S^{gr} de Lor.
63 Jean Maillefer, S^{gr} de Lilette.
64 Claude Lespagnol, Vte de Bouilly, S^{gr} d'Artaise, du Vivier, d'Onrezy et de Malvoisin.
65 Henri Bachelier, S^{gr} de la Fontaine et de Gentes.
66 Jean Colbert, S^{gr} de Terron et de Challerange.
67 Philippe Fremyn, S^{gr} de Baslieux.
70 André Coquebert, S^{gr} du Grand-Montfort.
71 Henri Bachelier, S^{gr} de la Fontaine.
73 Rigobert Favart, S^{gr} de Richebourg.
75 Claude Coquebert, S^{gr} d'Agny.
77 Lancelot Favart de Richebourg, S^{gr} de Richebourg.
79 Louis Roland, S^{gr} Vte d'Arcis-le-Ponsard.
80 Jean Levesque, S^{gr} de Vandières.
81 Louis de la Salle.
82 François Roland, S^{gr} et Vte de Romain.
84 Simon Bachelier, Président du grenier à sel, etc., etc.
87 Gérard Roland, Vicomte d'Arcis-le-Ponsart, S^{gr} de Sorbon.
89 Jean Rogier, S^{gr} du Say.
90 Simon Coquebert de la Fauconnerie, Trésorier de France au bureau des finances à Châlons.
93 Jean-Louis Levesque, S^{gr} de Pouilly et d'Arcis-le-Ponsart.
94 Jean-François Rogier, Écuyer, Conseiller du roi en la Cour des monnaies de Paris.
95 Henri Coquebert, Écuyer, Président, Trésorier de France au bureau des finances de Champagne.

96 J-B^te Sutaine, annobli par Louis XV en juin 1765.
100 Simon Levesque, Chevalier, S^gr de Pouilly, Arcis-le-Ponsart, Burigny et autres lieux.

LISTE DES LIEUTENANTS APPARTENANT A LA BOURGEOISIE

31 Claude Pioche, licencié en droit, avocat au parlement.
34 Philippe Frizon, Capitaine de l'Arquebuse.
40 Jean Pioche, licencié en droit et avocat au Parlement.
41 Nicolas Guerlache Souyn, licencié ès-lois, enquêteur au siège royal et Présidial de Reims.
44 François Roussel, licencié en droit et avocat au Parlement.
46 Jean Roland.
57 Robert Barrois, licencié en droit, avocat au parlement et Lieutenant au bailliage de l'Archevêché.
59 Nicolas Coquillart, bourgeois et marchand à Reims.
60 Nicolas Ancelet, conseiller à la cour des aydes.
68 Jean Audry, licencié en droit et avocat au Parlement.
69 Nicolas Amé.
72 Nicolas Dallier, conseiller du roi et grenetier à Reims.
76 J.-B^te Amé, conseiller au présidial royal de Reims et juge-garde de la Monnaie de Reims.
78 Philippe Rogier.
83 François Noblet, conseiller au présidial.
85 Nicolas Hachette, conseiller secrétaire du roi en la chancellerie du présidial de Reims.
86 Philippe Dorigny, marchand et bourgeois de Reims.
88 Jacques Rogier.
92 Adam Hachette, Lieutenant de l'élection de Reims.
99 François-Joseph Souyn, ancien capitaine et major au régiment royal d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel du régiment provincial de Châlons.

Il nous serait impossible de préciser d'une manière absolue la date où la famille de chacun de nos Lieutenants a cessé d'appartenir à la bourgeoisie pour entrer dans la noblesse, mais nous avons tenu à montrer l'origine bourgeoise de la plupart d'entre elles. En tout cas, à Reims, ces vieilles familles ne répudiaient jamais le nom primitif, et se bornaient à y joindre quelque fois celui de leur fief.

III

LISTE DES LIEUTENANTS

suivant le nombre de fois qu'ils ont exercé leur magistrature.

ONT ÉTÉ UNE FOIS LIEUTENANT

1 Remy de Broyes.
2 Jean Moët de Louvergny.
3 Jean de Chaalons.
5 Thomas de Bazoches.
6 Thomas Cauchon.
7 Thibault de Boutillier.
9 Pierre de Bezannes.
10 Nicolas Muzart.
11 Thomas Cauchon fils.
12 Jean Cauchon.
13 Jean Cauchon.
14 Charles de Vassé.
15 Guillaume Toignel.
16 Jacques Fillet.
17 Jean de la Fontaine.
22 Remy Cauchon.
25 Jean de Bossut.
30 Nicolas Noël.
31 Claude Pioche.
32 Regnault Cauchon.

34 Philippe Frizon.
36 Henry Bachelier.
37 Oudart Noël.
38 Simon Chertemps.
39 Jean Cauchon.
40 Jean Pioche.
41 Nicolas Guerlache Souyn.
42 Oudart Coquebert.
43 Julien Pillois.
44 François Roussel.
49 Nicolas Frizon.
51 Regnault Goujon.
52 Eustache de la Salle.
56 Antoine Fremyn.
57 Robert Barrois.
58 Oudart Bachelier.
59 Nicolas Coquillart.
60 Nicolas Ancelet.
61 Nicolas Lespagnol.
62 Jean Lebel.
63 Jean Maillefer.
64 Claude Lespagnol.
65 Henry Bachelier.
66 Jean Colbert.
67 Philippe Fremyn.
68 Jean Audry.
69 Nicolas Amé.
70 André Coquebert.
71 Henry Bachelier.
73 Rigobert Favart.
75 Claude Coquebert.
76 Jean-Baptiste Amé.
77 Lancelot Favart.
78 Philippe Rogier.
79 Louis Roland.
80 Jean Levesque.
81 Louis de la Salle.
82 François Roland.
83 François Noblet.
84 Simon Bachelier.
85 Nicolas Hachette.
86 Philippe Dorigny.
87 Gérard Roland.
88 Jacques Rogier.
90 Simon Coquebert.
92 Adam Hachette.
93 Jean-Louis Levesque.
94 Jean-François Rogier.
96 Jean-Baptiste Sutaine.
100 Jean-Simon Levesque.

L'ONT ÉTÉ DEUX FOIS

4-8 Jean Cauchon.
18-20 Antoine Dupuy.
23-28 Jean Briotin.
33-35 Jérôme Goujon.
45-50 Jean Lespagnol.
46-53 Jean Roland.
47-54 André Goujon.
48-55 Nicolas Bachelier.
72-74 Nicolas Dallier.
89-91 Jean Rogier.
99-101 F^ois^-Joseph Souyn

L'ONT ÉTÉ TROIS FOIS

19-21-27 Nicolas Chinoir.
24-26-29 Hubert Feret.
95-97-98 Henry Coquebert.

IV

LISTES DES FAMILLES

qui ont donné plusieurs Lieutenants à la ville de Reims.

Jean Cauchon.
Thomas Cauchon.
Thomas Cauchon fils.
Jean Cauchon.
Jean Cauchon.
Remy Cauchon.
Regnault Cauchon.
Jean Cauchon.

Henry Bachelier.
Nicolas Bachelier.
Oudart Bachelier.
Henry Bachelier.
Henry Bachelier.
Simon Bachelier.

Oudart Coquebert.
André Coquebert.
Claude Coquebert.
Simon Coquebert.
Henry Coquebert.

Philippe Rogier.
Jacques Rogier.
Jean Rogier.
Jean-François Rogier.

Jean Roland.
Louis Roland.
François Roland.
Gérard Roland.

Jérôme Goujon.
André Goujon.
Regnault Goujon.

Jean Lespagnol.
Nicolas Lespagnol.
Claude Lespagnol (1).

Jean Levesque.
Jean-Louis Levesque.
Jean-Simon Levesque.

(1) On compte parmi les Lieutenants trois membres de cette famille, mais ils portent des armes différentes. (Voir les nos 45, Jean Lepagnol; 61, Nicolas Lespagnol; 64, Claude Lespagnol.)

Nicolas Amé.
Jean-Baptiste Amé.

Rigobert Favart.
Lancelot Favart.

Antoine Fremyn.
Philippe Fremyn.

Philippe Frizon.
Nicolas Frizon.

Nicolas Hachette.
Adam Hachette.

Nicolas Noel.
Oudart Noel.

Claude Pioche.
Jean Pioche.

Eustache de la Salle.
Louis de la Salle.

Nicolas Guerlache Souyn.
François-Joseph Souyn.

V

ARMES PARLANTES

qui figurent dans le blason des Lieutenants des habitants

Le nombre des Lieutenants des habitants pendant la durée de cette institution s'est élevé à 101, mais leurs armoiries sont loin d'atteindre ce chiffre, puisqu'il n'y en a que 50 variétés. Cela tient à ce qu'un certain nombre de ces magistrats ont plusieurs fois été appelés à cette dignité et que la même famille a fourni quelques-uns de ses membres portant tous le même blason.

En parcourant cet armorial, le lecteur, s'il connaît la science héraldique, a pu remarquer que parmi les écussons de nos Lieutenants, il s'en trouve quelques-uns désignés par les héraldistes sous le nom d'*armes parlantes*. On appelle ainsi l'écu dont le meuble ou la pièce

principale a une analogie quelquefois frappante, quelque fois bien éloignée, avec le nom de celui auquel il appartient. Il existe même des familles qui n'ont pas craint d'en faire des jeux de mots. Ceci s'observe aussi dans les devises. Cette remarque s'applique à celle de la famille de notre Lieutenant Hubert Feret, *Virtus ad astra feret.* Elle a servi de prétexte à la décoration de la cour d'honneur de leur somptueux hôtel. On y voit en effet, placées dans des niches, les statues figurant les planètes connues à cette époque, et à leurs pieds la représentation des signes du zodiaque qui correspondent à chacune d'elles. Quelque fois, les devises se rapportent aux pièces de l'écu ; ainsi, celle que la famille Levesque a ajouté à ses armoiries : *Cor in armis*, en s'appliquant au cœur qui y figure, en fait de même un jeu de mots. Le cœur de cet écusson s'entend, d'après la devise, du courage, du cœur que cette famille met à se servir des armes guerrières (1).

Parmi les 50 écussons variés qui figurent en tête de chaque article, 10 seulement rentrent dans la catégorie dite des armes parlantes. Ce sont celles de :

Remy de Broyes, qui portait d'azur à *trois broyes* d'or posées l'une au-dessus de l'autre.

Pierre de Bezannes, d'azur, semé de *besans* d'or sans nombre au lion d'argent brochant sur le tout.

Nicolas Muzart, écartelé au 1er et au 4e, d'or à trois poissons ou *musettes* d'azur, de front, les têtes en haut ; au 2e et 4e d'azur à la bande d'argent chargée de trois tourteaux de gueules.

Nicolas Chinoir, de *sable (noir)*, au chevron d'argent

(1) Cette devise se voit aujourd'hui sur une sépulture de famille, à Bouilly (canton de Ville-en-Tardenois).

accompagné de trois têtes de *chien* d'argent, colletées de sable.

Les Frizon, d'or à trois tiges de *fraisiers* de sinople fruitées de gueules.

Les Coquebert, de gueules à trois *coqs* d'or posés 2 et 1.

Les Lespagnol, d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois têtes d'*épagneuls* d'argent posées deux en chef et une en pointe.

Nicolas Coquillard, d'azur au chevron d'or accompagné de trois *coquilles* de même.

Jean Colbert, d'or à la couleuvre *(coluber)* d'azur ondoyante posée en pal.

Les Rogier, d'or à la fasce d'azur changée de trois étoiles d'argent et accompagnée de trois branches de *rosier* fleuries de gueules, deux en chef et une en pointe.

Ajoutons enfin à ces armoiries des Lieutenants, celles de la ville elle-même, qui offrent un exemple si curieux de l'usage des armes parlantes. Nous avons, en effet, en traitant de l'écu de Reims, fait observer que l'orthographe du nom de notre cité au moyen âge *(Rains)* avait fourni l'occasion aux échevins de prendre pour signe distinctif une branche verdoyante qui s'appelait alors un rains ou rainceau de sinople (vert).

Depuis et aujourd'hui encore, les édiles se sont plu à décorer nos monuments de ce naïf emblème choisi par nos ancêtres.

VI

LISTE

des dates du décès et du lieu de sépulture des Lieutenants

Pour terminer ce travail en ce qui concerne chacun des Lieutenants, il me semble à propos de réunir dans un tableau les noms de ces magistrats, en les faisant suivre de la date de leur mort et du lieu de leur sépulture, autant qu'ils sont connus, bien qu'ils aient été déjà recueillis au cours de la notice consacrée à chacun d'eux.

Nous donnons, afin de faciliter les recherches, la liste des Lieutenants des habitants par ordre alphabétique et celle des seigneuries que possédaient les Lieutenants appartenant à la noblesse :

SAINT-PIERRE

31. Claude Pioche,
en 1556, *ses armoiries*.

34. Philippe Frizon,
6 juin 1573.

37. Oudart Noël,
30 septembre 1578.

40. Jean Pioche,
ses armoiries.

41. Nicolas-Guerloche Souyn,
31 décembre 1607.

49. Nicolas Frizon,
17 mai 1613.

69. Nicolas Amé (1),
en janvier 1669.

75. Claude Coquebert,
29 septembre 1700.

86. Philippe Dorigny,
9 mai 1729.

98. Henry Coquebert,
13 juin 1781, *au cimetière*.

(1) D'après L.-J. Raussin, Nicolas Amé aurait été inhumé dans Saint-Jacques, mais René Bourgeois existait en même temps que ce Lieutenant, et fut très probablement témoin de ses funérailles. Il indique Saint-Pierre, c'est pour cela qu'il me semble préférable de considérer cette église comme ayant reçu la dépouille mortelle de Nicolas Amé.

SAINT-HILAIRE

5. Thomas DE BAZOCHES.
10. Nicolas MUZART, 7 mars 1476.
25. Jean DE BOSSUT, 1544, *ses armoiries.*
30. Nicolas NOËL.
31. Claude PIOCHE, 1556, *ses armoiries.*
35. Jérôme GOUJON, 8 mars ou 6 mai 1604.
38. Simon CHERTEMPS, 12 août 1608.
51. Regnault GOUJON, 7 juillet 1611.
54. André GOUJON, 5 octobre 1622.
57. Robert BARROIS, 21 septembre 1650.
60. Nicolas ANCELET, 15 mai 1627.
73. Rigobert FAVART, en 1694, *au cimetière.*
76. Jean-Baptiste AMÉ, 6 novembre 1703.
81. Louis DE LA SALLE, 21 mars 1698.
84. Simon BACHELIER, 5 mai 1725.
85. Nicolas HACHETTE, 1er juillet 1717.
87. Gérard ROLAND, 26 décembre 1734.
92. Adam HACHETTE, 18 septembre 1753.

SAINT-SYMPHORIEN

7. Thibault DE BOUTILLIER, *ses armoiries.*
15. Guillaume TOIGNEL, 1er août 1504.
17. Jean DE LA FONTAINE, en novembre 1523.
28. Jean BRIOTIN, *au cimetière.*
29. Hubert FERET, 2 avril 1575.
39. Jean CAUCHON.

SAINT-JACQUES

27. Nicolas CHINOIR, inhumé en 1550, *avait ses armoiries dans cette église et dans celle de Chambrecy.*
36. Henri BACHELIER, en 1575.
55. Nicolas BACHELIER, 14 juin 1630.
62. Jean LE BEL, 9 novembre 1653.
65. Henri BACHELIER, 6 février 1655.

SAINT-JACQUES (*suite*)

71. Henri Bachelier,
9 août 1680.

74. Nicolas Dallier,
12 octobre 1685.

80. Jean Levesque,
14 avril 1697.

93. Louis-Jean Levesque,
4 mars 1750.

101. François-Joseph Souyn,
16 juin 1790, *au cimetière.*

SAINT-MICHEL

50. Jean Lespagnol,
29 novembre 1638.

61. Nicolas Lespagnol,
23 janvier 1628.

73. Rigobert Favart,
avait son épitaphe dans cette église.

77. Lancelot Favart,
1er septembre 1703, *inhumé dans le cimetière.*

SAINT-DENIS

25. Jean de Bossut.

68. Jean Audry,
13 octobre 1666, *dans le cimetière.*

DOMINICAINS

32. Regnault Cauchon,
31 décembre 1580.

CORDELIERS

46. François Roland,
21 décembre 1621.

56. Antoine Fremyn,
18 ou 19 février 1640.

63. Jean Maillefer
2 juillet 1636.

64. Claude Lespagnol,
en 1638.

66. Jean Colbert,
27 novembre 1623.

67. Philippe Fremyn,
25 août 1662.

70. André Coquebert.

78. Philippe Rogier,
11 mai 1690.

CORDELIERS (*suite*)

79. Louis Roland, 22 janvier 1712.

88. Jacques Rogier, en 1741.

90. Simon Coquebert, 14 décembre 1735.

91. Jean Rogier.

94. Jean-François Rogier, 1er septembre 1759.

CARMES

6. Thomas Cauchon, 24 décembre 1448, *ses armoiries étaient aussi dans l'église des Cordeliers.*

8. Jean Cauchon, août 1456, *ses armoiries se voyaient encore dans l'église des Cordeliers.*

CIMETIÈRE DU NORD

100. Jean-Simon Levesque, 24 mars 1820.

DATES DE DÉCÈS SANS INDICATION DU LIEU DE SÉPULTURE

12. Jean Cauchon, 11 février 1505.

42. Oudart Coquebert, 1er juillet 1596.

43. Jullien Pillois, 29 juin 1601.

59. Nicolas Coquillart, 24 février 1626.

LIEUTENANTS INHUMÉS HORS DE REIMS

82. François Roland, 25 juin 1707, *repose dans l'église de Romain.*

96. Jean-Baptiste Sutaine, 5 août 1765, *dans l'église de N.-D. des Vignes, à Soissons.*

VII

TABLE ALPHABÉTIQUE DES LIEUTENANTS

A

B

C

D

F

VIII

TABLE ALPHABÉTIQUE

des Seigneuries avec les noms des Lieutenants auxquels elles ont appartenu.

A

B

C

F

Fauconnerie (la)..	Henry COQUEBERT.
— ..	Simon COQUEBERT.
Fontaine (la).....	Henry BACHELIER.
—	Henry BACHELIER.
—	Henry BACHELIER.
—	Nicolas BACHELIER.
Fontenoy	Jean LESPAGNOL.

G

Gentes	Henry BACHELIER.
—	Henry BACHELIER.
—	Nicolas BACHELIER.
Godard	Thomas CAUCHON.
—	Thomas CAUCHON.
Gueux..........	Jean CAUCHON.

I

Irval............	Jean DE BOSSUT.

J

Jonval...........	Remy CAUCHON.
—	Jean CAUCHON.

L

Lametz..........	Julien PILLOIS.
Lilette...........	Jean MAILLEFER.
Lor	Jean LE BEL.
Louvergny.......	Jean MOËT DE LOUVERGNY.
Ludes	Jacques FILLET.

M

Malvoisin........	Claude LESPAGNOL.
Méry............	Guillaume TOIGNEL.
Montfort (le grand)	André COQUEBERT.

Montigny	Antoine Dupuy.
Montlaurent	Hubert Feret.
Muire.	Nicolas Noel.
—	Oudart Noël.
Muizon.	Ch. de Vassé.
—	Remy Cauchon.

N

Neuflize	Jean Cauchon.
—	Jean Cauchon.

O

Onzery	Claude Lespagnol.

P

Pouilly.	Louis-Jean Levesque de Pouilly.
—	Jean-Simon Levesque de Pouilly.
Pringy-sur-Marne.	Guillaume Toignel.

R

Richebourg.	Rigobert Favart.
Romain	François Roland.

S

Saint-Étienne	Jean de Bossut.
Saint-Mar	Henry Bachelier.
Saulx-Saint-Remy.	Nicolas Frizon.
Savigny-sur-Ardre	Thomas Cauchon.
—	Thomas Cauchon.
Say (le).	Jean Rogier.
Seuil.	Jean Briotin.
Sillery	Jean Cauchon.
Sorbon.	Gérard Roland.

T

Taissy	Pierre de Bezannes.
—	Jean Colbert.

Terron .... Jean COLBERT.
Tinqueux........ Jean MOËT DE LOUVERGNY.
Thuizy.......... Regnault GOUJON.

U

Unchair......... Nicolas MUZART.

V

Vandières .... Jean LEVESQUE.
Vassé........... Charles DE VASSÉ.
Vaulx........... Simon CHERTEMPS.
Vivier (le)....... Claude LESPAGNOL.
Vraux .... Jérôme GOUJON.

IX

EXTRAIT DE DOM MARLOT

relatif à l'élection du Lieutenant et des Gens du Conseil.

On avait procédé jusques icy (1634) à la nomination des Lieutenant et gens du Conseil de Reims par paroisses, tout le peuple ayant droit d'élection indifféremment au moyen d'un certain nombre de personnes qu'il choisissait pour donner suffrage en son nom. Cette pratique estant trop populaire et sujette à une infinité de corruptions, fut abolie par un autre règlement approuvé au Conseil de sa Majesté, qui députa le sieur de Bret, Conseiller d'État (1634), pour, estant sur les lieux, authorizer ce changement par sa présence, lequel restreint le droit de nomination aux notables et principaux bourgeois, qui s'assemblent par compagnies en l'hostel de Ville, la

veille de l'élection, pour en nommer chacun vingt, et ceux-cy dix, qui seuls ont pouvoir d'élire à présent le magistrat, de sorte qu'y ayant en tout douze compagnies le nombre des électeurs monte à six-vingts, sans comprendre les ecclésiastiques. Ce nouvel ordre se fit donc la première fois au lieu ordinaire, en la présence du sieur de Bret, qui s'estant trouvé en habit long, fit un docte et judicieux discours touchant les qualités nécessaires et bien séantes en la personne d'un magistrat.

Ce changement fut suivi d'un autre, l'année suivante (1635). Les Lieutenants et gens du Conseil de la Ville, voyant qu'il naissait tout à coup des différends pour la juridiction entre eux et les eschevins, anciens protecteurs de la Commune, résolurent de joindre les deux corps en un, et abolirent entièrement cette séparation de personnes tenant bureau à part, après avoir subsisté pendant plusieurs siècles et mesme gouverné la Ville avant l'establissement du Conseil. Henry, de lors archevesque, consentit à cette jonction, sauf ses droits, et à la charge que les deux qui seront nommés tous les ans du Conseil pour rendre la justice aux habitants, en qualité d'eschevins, presteront serment devant son bailly, à l'accoustumé; et par ainsi, les prérogatives, droits, juridiction, revenus et émoluments de cet ancien corps seront passés à ceux du Conseil, qui portent à présent le tiltre de Conseillers et Eschevins de la Ville.

Ce fut sous la mesme date que la grande salle, le pavillon avec le dosme de la maison de Ville furent achevés d'une structure assez délicate et qui ne cède en ornement et beauté aux plus magnifiques bastiments de la province. L'édifice avoit esté commencé l'an 1626, sous N. l'Espagnol, lieutenant, qui y mit la première pierre, et fut parfait en ce qu'il contient sous un autre lieutenant aussi nommé l'Espagnol, procureur du Roy au présidial, lequel, deux ans après, fit graver ces mots sous

l'effigie équestre de Louis XIII, taillée en pierre dans un cadre au haut de la porte, et qui doit estre le milieu du bastiment quand il sera dans sa perfection : *Ludovico justo, pio, victori, clementi, qui Gallorum amor, hostium terror, orbis deliciæ, æternum trophœum. S.P.Q.R.P.P., anno MDCXXXVI.*

(*Histoire de Reims*, par Dom Marlot, édition de l'Académie, tome IV, page 554.)

X

EXTRAIT

des Mémoires manuscrits de Bidet sur l'élection des Lieutenants des Habitants.

Dans l'introduction de cet ouvrage, j'ai dit que Raussin avait écrit le cérémonial observé lors de la nomination d'un Lieutenant des habitants, quels étaient ses droits, ses fonctions, ce qui se pratiquait à ses funérailles, etc., etc. Pour compléter ces intéressantes notices, il est nécessaire de les faire précéder par celles que l'historien Bidet a écrite sur l'élection des officiers du Corps de Ville depuis son institution. Nous donnons donc in-extenso ce précieux document, annexe de ceux de Raussin, qui termineront ce que je me suis proposé d'écrire en publiant l'Armorial des Lieutenants de Reims :

Depuis l'élection du Corps de Ville en 1358, les élections tant des Conseillers de Ville que des Lieutenants, Procureur, Receveur des deniers communs, Greffier, ainsi que des Officiers subalternes, tels que les

Maîtres de l'Arsenal et les Maîtres des Ouvrages de lad. Ville, se sont toujours faites par deux députés de chacune des paroisses de la Ville, nommés sur le champ par l'assemblée des habitants ; lesquels députés, en ce qui concerne l'élection des Conseillers, prétaient serment au Lieutenant des Habitants, d'y procéder en leur loyauté et conscience. Ce fait, ils déclaroient ceux qu'ils avoient élus à l'assemblée des habitants qui les confirmoit.

Ce nombre des électeurs a sans doute été augmenté depuis, quoique par le règlement de Louis XIII, du 4 février 1617, qui a été fait pour la réforme des abus qui se commettoient ès d. élections, on voit que le nombre des députés de chacune des paroisses devoient être doublés, et même augmentés jusqu'à cinquante, dans les paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Hilaire, où il se trouve ordinairement plus de notables qu'en toute autre, pour en tirer vingt-cinq au sort et à proportion dans les autres paroisses où les paroissiens s'assembloient par ordre du Conseil de Ville, devant les Coutres et les Marguilliers, qui écrivoient le nombre des notables, et en tiroient moitié au sort pour électeurs.

On voit par deux procès-verbaux d'élection des Lieutenants et Gens du Conseil de la Ville, le premier du 28 décembre 1425, pour les Conseillers, et le second du 5 mars 1448 pour le Lieutenant et Procureur syndic de la Ville, que ces élections se faisoient par ces députés des Paroisses, pour les Conseillers, au Palais Archiepiscopal, et pour les Lieutenants, Procureur, Sindics et autres Officiers, au Chapitre de l'Église de Notre-Dame de Reims, où on s'assemble encore aujourd'hui à cet effet.

Il parait même par des procès-verbaux d'élection desdits Conseillers de Ville, et notamment par un du 8 mars 1537, qu'elles se sont faites depuis en la Salle

des Cordeliers, où les affaires du Conseil de Ville se traitoient ordinairement avant la construction de l'Hôtel de Ville. Mais depuis 1636, que cet Hôtel fut achevé, elles se sont toujours faites en la grande Salle.

Par le règlement de Louis XIII du 12 février 1633, l'usage de procéder aux élections par les députés des paroisses a été réformé ; et il y fut ordonné qu'à l'avenir les électeurs seroient tirés du nombre des notables des douze Compagnies de la Ville, ces notables s'assembloient les jours indiqués par les règlements en l'Hôtel et Maison de la Ville, en laquelle il devait se tenir quatre bureaux, pour y écrire vingt notables de chacune Compagnie pour y être tirés dix au sort, faisant en tout le nombre de cent vingt électeurs, outre les six Con seillers Ecclésiastiques, qui de droit ont voix aux dites élections.

Par édit du mois de mars 1694, sa majesté ayant supprimé ces anciennes Compagnies de Milice Bourgeoise des Villes et créé neuf nouvelles Compagnies, et pour les commander, un Major huit Capitaines, et neuf Lieutenants dans les villes telles que celle de Reims, où il y a Archevêché, Evêché, Bureau des finances, ou Présidial, et réunit ces Officiers au Corps de Ville de Reims, par un arrêt de son Conseil et lettres patentes des 22 juin et 19 juillet suivant ; des 240 notables invités par les connétables, et qui sont dans l'usage d'aller se faire inscrire à la Ville, la veille des dites élections ; il en est tiré quatorze de chacune des première, quatrième et dix-septième Compagnie, et treize de chacune des six autres, pour électeurs faisant toujours le nombre de 120, et avec les six Ecclésiastiques, 126 électeurs.

Suivant le règlement de 1633, l'élection des Lieutenant, Procureur sindic, Receveur et Greffier ainsi que des Maîtres des Ouvrages et de l'Arsenal, doit se faire

tous les ans dans le Chapitre de l'Eglise Métropolitaine de Reims, devant le Lieutenant général, et les Gens du Roy au Baillage roial de Reims, le second mercredi de Carême.

Quant à celle des Conseillers de Ville, elle se fait aussi tous les ans à l'Hôtel de Ville devant le Lieutenant des Habitants en présence du Procureur sindic, le second dimanche de Carême.

Pour prévenir à l'avenir les brigues et les cabales qui continuent de se pratiquer èsd. élections, contre la disposition d'un arrêt du Parlement du 23 août 1595, rendu sur la requête des habitants de Reims relativement à une conclusion du Conseil de lad. Ville du 4 janvier 1588, et en conformité d'un précédent arrêt du 30 janvier 1530, rendu pour la ville de Sens, et par lequel arrêt de 1595 il a été très expressément défendu à toutes personnes d'apporter aux élections brigues ou menées à peine d'être exclu de leur choix et élection; l'exécution duquel arrêt a été consenti dans une assemblée générale desdits Bourgeois du 20 février 1596, il serait à souhaiter que les dispositions de ce règlement fussent, comme il le prescrit, plus inviolablement gardées à l'avenir. C'est-à-dire que les Présidents aux d. élections, exigent non seulement des électeurs le serment y ordonné, mais qu'ils les obligent d'écrire eux-mêmes sur le champ sur leurs billets, les noms de ceux qu'ils jugeront à propos de nommer pour remplacer les sortants, sous peine de rejet de leurs billets. Suivant ce même règlement, les Lieutenant, Procureur sindic, Conseillers et autres Officiers, doivent tous nécessairement être originaires de Reims. Il est même décidé par l'arrêt du Parlement du 23 août 1595, qu'ils en seront tous nés et natifs, ce qui a encore été confirmé par un arrêt du Conseil du 13 juin 1717.

Le Lieutenant, suivant ce même règlement, ne doit

pas rester en place plus de trois ans, et les Procureur sindic, Receveur, Greffier, ainsi que les Officiers inférieurs plus de six, à l'égard des Conseillers laïcs, ils sont tenus d'en sortir absolument après neuf ans. A cet effet, il en sort tous les ans, les deux plus anciens, et en leur place, on en nomme deux autres.

Ce réglement permet aux électeurs de continuer ou de changer ces quinze autres Conseillers.

Les Lieutenant, Procureur sindic et autres Officiers étant sortis de charge, ne peuvent y rentrer que trois ans après, à compter du jour de leur sortie. A l'égard des Conseillers de Ville, ils ne peuvent rentrer dans le Conseil que deux ans après qu'ils en sont sortis. Et pour lors le Lieutenant des Habitants doit les y installer après le Vice-Lieutenant, et avant tous les Conseillers laïcs qui n'y ont été admis que depuis leur première entrée iceluy, comme il paroit par nombre de conclusions à l'année 1660, que Henry Bachelier Sr de la Fontaine, Nicolas Josseteau, Simon Coquebert, Raoul Thiery, René Bourgeois, Jean Dorigny et Louis Roland anciens Conseillers sortis, y ont pris nouvelles séances ès années 1661. 1662. 1667. 1669. 1673 et 1674 et dans tout le courant de leur nouvelle magistrature.

Le Lieutenant des Habitants sortant de charge doit, l'année suivant sa sortie, prendre dans le Conseil de Ville sa place de premier Conseiller laïc. Il représente le Lieutenant dans ses fonctions, tant en cas d'absence que de mort, et dans ce dernier cas, jusqu'à ce qu'il lui en ait été substitué un autre.

Le mardi d'après les élections, le Lieutenant des Habitants, comme Chef du gouvernement de la ville, va, accompagné de tout le Conseil de Ville et des Capitaines de la Milice Bourgeoise, et précédé des Sergents de la forteresse et des Archers du Guet, entendre la Grande Messe que ce Corps fait chanter en l'église des

Cordeliers ; et de là dans le même ordre, au Baillage Roial, y prêter le serment de fidélité au Roi devant le Lieutenant général en ce baillage. Il va ensuite dans le même ordre à l'Hôtel de Ville, y faire la distribution des charges ordinaires de la dite Ville, et y recevoir le serment des dits Conseillers.

XI

EXTRAIT DU MANUSCRIT DE RAUSSIN

Élection du Lieutenant des Habitants

Le Lieutenant se choisit à l'assemblée des communes, le premier mardy de caresme. Quand les billets ont été tirés en la manière prescritte par le Règlement de 1633, et que M. le Syndic a assisté au scrutin qui se fait le lendemain au pretiosa dans le Chapitre de Notre-Dame, mon dit sieur Syndic vient faire part au Corps de Ville de la personne qui est nommée Lieutenant des Habitants.

Si c'est une continuation, le Corps de Ville lui en fait sur le champ son compliment, si au contraire c'est une nouvelle nomination, le Syndic, après en avoir informé le Corps de Ville, va en instruire celui qui est nommé; et la Ville, un instant après, va le complimenter.

M. le Syndic prend jour pour la prestation du serment de M. le Lieutenant, et en avertit l'avocat de la Ville. Le jour convenu, le Corps de Ville va avec les Capitaines de Bourgeoisie à l'audience du Présidial. Le Corps de Ville s'asseoit sur des bancs dans le parquet. Le Lieute-

nant se place à côté de l'avocat de la Ville au premier banc des avocats, en face du Lieutenant général. L'avocat de la ville présente et fait ordinairement l'éloge du nouveau Lieutenant. Puis, ce fait, le Lieutenant général, le bonnet quarré en tête, dit : *Sieur Lieutenant des Habitants, vous jurez, etc....* Le Lieutenant des Habitants répond : *Je jure, etc....*, la main levée ; on ordonne l'enregistrement du serment ; après quoi, le Corps de Ville s'en retourne à l'hôtel commun, où le Lieutenant reçoit le serment des officiers de la Ville et des Conseillers.

Droits et Fonctions du Lieutenant des Habitants.

Le Lieutenant des Habitants, comme chef du Corps de Ville, est :

1° Gouverneur de la ville et fauxbourgs de Reims.
2° Colonel de la Milice Bourgeoise.
3° Colonel de la compagnie des Arquebusiers.
4° Maire de la ville.

C'est dans le Corps de Ville que réside toute l'autorité de ces différentes charges. C'est au Corps de Ville qu'il appartient d'ordonner et de statuer tout ce que requiert le bien du service. Le Lieutenant des Habitants peut cependant le faire de son chef dans des cas urgents et fort nécessaires.

Sa véritable fonction est d'ordonner et de présider à l'exécution des délibérations du Conseil, et en cas d'absence ou de maladie, il est remplacé dans toutes ses fonctions par celui des membres du Conseil qui en devient le président, et qui est toujours un conseiller laïc, mais ordinairement le Vice-Lieutenant, qui est le Lieutenant sorti.

1° COMME GOUVERNEUR.

Ses droits sont ceux qui appartiennent à la Ville et qu'on vient d'établir et décrire ci dessus et ci après *(sic)*.

2° COMME COLONEL DE LA MILICE BOURGEOISE.

Le Lieutenant des Habitants, en sa qualité de Colonel de la Milice Bourgeoise et en celle de Gouverneur, donne l'ordre aux Capitaines pour l'assemblée et la marche de la Bourgeoisie, et aux Maîtres de l'arcenal pour tirer le canon ; il a droit de convoquer un conseil composé des Capitaines de cette Milice, où les délinquants sont condamnés, soit à la prison, soit à des amendes qui se lèvent par exécution militaire.

Le titre primitif de ce droit se trouve dans une ordonnance de Charles VI, de l'année 1411, qui authorise le Lieutenant à contraindre les Habitants à suivre les règlements sur le fait de la milice par prise et exploitation du temporel sans déport. Ce titre est confirmé par des lettres patentes de 1552, et par l'arrêt du Conseil de 1694. Messieurs les Intendants de Champagne, ont confirmé dans tous les tems les sentences rendues par les Lieutenants des Habitants en pareil cas.

3° COMME COLONEL DE L'ARQUEBUSE.

Le Lieutenant des Habitants en cette qualité a droit de convoquer la compagnie des Arquebusiers, d'y proposer, d'y présider et d'y conclure; il est à la tête lorsqu'on tire l'oiseau et à la fête de saint Antoine, c'est lui qui tire le premier.

Les capitaines de cette compagnie font serment à leur réception d'exécuter tous les ordres du Corps de Ville;

et en cas de contestation entre les officiers et les chevaliers, le Lieutenant des Habitants et Gens du Conseil de Ville sont juges.

4° COMME MAIRE DE VILLE

Le Lieutenant des Habitants, en sa qualité de Maire, est président du Corps de Ville et de tous les bureaux, qu'on appelle colonnes. Il a droit de les convoquer, d'y présider et d'y conclure. Il exerce une sorte d'autorité paternelle sur les bourgeois yvrognes, querelleurs, ou autres qui commettent du désordre dans la ville; il a droit de les faire mettre en prison pour quelques jours, à condition néantmoins que si le cas est grave la dénonciation soit faite dans les vingt quatre heures au Lieutenant criminel, par le Procureur syndic de la ville.

Ce droit a été reconnu le 22 janvier 1725 au sujet de l'élargissement d'un bourgeois, fait par M. le Lieutenant criminel de sa propre authorité, lequel bourgeois avait été mis en prison par les ordres de M. le Lieutenant des Habitants; le Corps de Ville en avait porté ses plaintes à M. l'Intendant, mais le Lieutenant criminel prévint le jugement en reconnaissant le droit de la ville, de quoi fut dressé conclusion.

Le Lieutenant des Habitants nomme seul les portiers et claziniers de la ville, qu'il envoye installer par le sergent qui est de garde chez lui. Ces portiers prennent des provisions signées par le Lieutenant des Habitants, et expédiées par le greffier secrétaire de la ville.

Il en est de même des courtiers de l'étape, dont la nomination lui appartient, qui prennent aussi leurs provisions au greffe de la ville, et sont installés par le sergent de service.

Mais pour ce qui regarde la discipline des courtiers,

elle appartient au Corps de Ville, qui a fait à ce sujet un règlement du 8 juillet 1748.

Le Lieutenant des Habitants nommoit seul ci-devant les Archers des pauvres, mais il a été arrêté que le Corps de Ville nommeroit avec lui et les derniers ont été reçus à la pluralité des voix. Ces Archers des pauvres sont aussi gardes des remparts et promenades.

Le Lieutenant des Habitants nomme seul les Archers de la Garde, et en reçoit le serment au Gref, sur les conclusions du Procureur syndic ; ce sont les officiers de la garde qui les présentent. Il y a un réglement du 3 février 1705 pour la police des Archers de la Garde qui les fixe au nombre de quarante y compris les cinq officiers. Une conclusion du *(en blanc)* 174., qui fixe la hauteur qu'il faut avoir pour être reçu, qui est de *(en blanc)* et une conclusion du 24 mars 1749 qui ordonne que la casaque appartiendra au successeur en donnant aux héritiers la somme de 50 livres.

Aucuns étrangers ne peuvent s'établir dans la ville et fauxbourgs sans lettres de Bourgeoisie qui ne s'accordent par le Corps de Ville qu'après informations de vie et de mœurs. Ce droit est reconnu appartenir au Corps de Ville, singulièrement par l'ordonnance du Lieutenant de police du 8 avril 1750.

Le Lieutenant des Habitants a seul droit de faire mettre hors la ville les gens inconnus et de se faire rendre compte de ceux qui y viennent pour un temps, et de permettre de quester comme de donner des institutions aux Savoyards ramoneurs de cheminées qui sont obligés de porter sur leurs habits, sur une plaque de cuivre, l'écusson de la ville.

Le Lieutenant des Habitants à la tête du Corps de Ville a droit d'assister à toutes les cérémonies publiques et processions générales. Son rang dans la marche, est entre le présidial et le baillage ducal sur la même

ligne. Le Corps de Ville a droit de séance dans le chœur de Notre-Dame à gauche, proche l'autel, vis-à-vis le Baillage royal qui occupe l'autre côté. Il entre dans le chœur, les sergents le précèdent, les baguettes levées, ainsi qu'il a été reconnu par les certificats du Chapitre, et du Baillage royal du 6 décembre 1655.

Enfin le Lieutenant des Habitants assiste aux comptes de l'Hôtel-Dieu, à ceux de l'Hôpital général et de Saint-Marcoul ; il siége à la police générale et a seul droit de présenter les enfans aux Orphelins. Ces enfants sont au nombre de 30, ils entrent à trois ans et ils en sortent à huit pour passer à l'Hôpital général si personne ne s'en charge.

Les Sergents, Trompetes et Tambours ne peuvent faire aucune proclamation pour quelque affaire que ce soit, militaires et politiques, sans la permission du maire, laquelle ne pourra être refusée quand ce sera pour la publication des ordonnances des juges de police établis en 1699.

Les contestations entre les officiers de milice bourgeoise et habitants, seront décidées à l'Hôtel de Ville par les Maire et Echevins et les autres officiers de la milice bourgeoise qui n'auroient pas de part aux dites contestations.

Dans les processions où il faut se croiser', le Maire doit passer immédiatement après le premier officier qui sera à la tête du Présidial.

Le Maire et son Lieutenant doivent précéder les officiers de justice des Seigneurs.

Le Maire a le pas en toutes les assemblées générales ou particulières, et de particulier à particulier, immédiatement après les Présidents, Lieutenants généraux et civils du Présidial et Baillage royal, avant tout autre officier, et le Lieutenant du Maire après les Lieutenants généraux de police, et les Lieutenants criminels.

Les Maires et Lieutenant du Maire peuvent évoquer leur cause tant en demandant qu'en défendant, dans les Baillages et Présidiaux les plus prochains, à l'exclusion de ceux du ressort de leur établissement.

En l'année 1711, un envoyé de M. le duc de Lorraine étant arrivé en cette ville, pour recevoir les honneurs d'une thèse dédiée à Son Altesse par les Jésuites; le Corps de Ville alla lui présenter le vin d'honneur. Il vint remercier la Ville en plein Conseil.

Cérémonies qui s'observent à la mort d'un Lieutenant des Habitants.

Avant sa mort, on députe quatre conseillers pour lui aller faire les derniers adieux.

Après sa mort les parents en viennent donner avis au Conseil de Ville, où ils sont reçus dans la Chambre du Conseil. Monsieur le Vice-Lieutenant les prie de prendre des sièges, étant assis, ils font part au Conseil de la mort du Lieutenant, et le prient de lui rendre les honneurs accoutumés. (Après quoi (cela ne se fait plus) ils sont reconduits dans la grande salle par les deux derniers Conseillers, ils y restent jusqu'à ce que le Conseil ait délibéré, on les prie ensuite de rentrer.) Le Vice-Lieutenant leur fait les compliments de condoléance et leur dit que la Compagnie rendra au défunt les derniers devoirs. Ce fait, ils sortent de la Chambre du Conseil, et sont conduits jusqu'à la porte de la rüe par les deux derniers Conseillers et le Procureur syndic.

Deux Conseillers sont priés de convenir de l'heure du convoy, et des rües où il passera, avec le curé de la paroisse et les parents dudit défunt.

Monseigneur l'Archevêque est invité aux funérailles par le Vice-Lieutenant et les quatre anciens Echevins; et quant il n'est pas à la ville, cette invitation se fait par les quatre anciens Echevins en parlant à Monsieur son grand Vicaire.

Le Procureur syndic accompagné du Greffier, et suivi de deux sergents de la forteresse, invitent Messieurs du Chapitre de l'Eglise métropolitaine, les Religieux de Saint-Remy, de Saint-Nicaise et de Saint-Denis ; et les prient de députer quelques uns d'entre eux pour assister aux funérailles.

Messieurs du Présidial, Messieurs les Elus, Messieurs du Bailliage, Messieurs les Officiers de Bourgeoisie et Messieurs les Officiers de l'Arquebuse sont aussi invités en corps aux dites funérailles, par le Procureur syndic et le Greffier. Les semonces des juridictions, se font en la Chambre du Conseil de ces compagnies.

Le Procureur syndic, en invitant Messieurs du Chapitre, les prie de faire sonner les grosses cloches.

Le Capitaine de la Ville, et en son absence le Vice-Lieutenant, sont priés de conduire le deüil.

Quant le corps est exposé, le Corps de Ville se transporte au logis du défunt pour jetter de l'eau bénite sur le corps, et pour faire compliment de condoléance aux parents.

A l'heure du convoy, le Corps de Ville, les Capitaines de Milice Bourgeoise, les Archers de la Garde, la Compagnie des Arquebusiers s'assemblent à la Ville en armes et tambours battants en deüil. On part et va à la maison du défunt dans l'ordre qui suit :

1° La Compagnie des Arquebusiers.

2° Les Archers de Guet précédés de 3 trompettes sonnant en deüil.

3° Les Capitaines, Lieutenants et Enseignes de Milice Bourgeoise avec leurs espontons (1), et drapeaux couverts de crêpes trainants en terre.

(1) Sorte de demi-pique, arme d'hast, que portaient au XVIIe siècle les officiers et bas officiers d'infanterie. Cette arme fut abolie avec la hallebarde en 1756. (*Diction. de Bescherelle.*)

4° Le Corps de Ville précédé des 4 Sergents de la forteresse avec leurs baguettes et épées couvertes de crêpes. Arrivés à la porte, les Archers font la haye et les Corps passent entre deux filles. Quant tous les Corps sont arrivés, le convoy marche en cet ordre :

1° La Compagnie des Arquebusiers portant le mousquet sous le bras gauche, le canon en terre et en arrière, les tambours couverts de crèpes, battant en deüil.

2° Les Capitaines, Lieutenants et enseignes de Milice Bourgeoise marchant les piques bas couvertes de crèpes, drapeau plié et enveloppé d'un crêpe.

3° Suivent en suite les quatre Ordres Mendiants, le Clergé de la paroisse, tous avec leurs croix.

4° Immédiatement après la première croix, au milieu, marchent trois Trompetes couvertes de crêpes, suivis du Guidon des Archés du Guet, avec son Guidon plié et couvert de crêpe, à la tête de la Compagnie qui marche deux à deux, revêtus de leurs casaques, avec leurs hallebardes couvertes de crêpes noirs. Le tout entre les deux filles des Mendiants. Les Trompettes sonnent en deuil.

5° Les Officiers de Bourgeoisie marchent après le clergé de la paroisse, trois à trois, avec leurs espontons garnis de crêpes traînants à terre.

6° Douze Archers du Guet portant chacun un flambeau de cire blanche aux armes de la ville, précèdent le corps qui est porté par six Archers du Guet, les quatre coins du drap étant tenus par quatre anciens lieutenants, ou, à leur défaut, par quatre anciens èchevins.

7° Aux deux côtés du corps, les douze anciens Connétables portent chacun un flambeau de cire blanche garnis des armes de la ville et pesant chacun 5 livres.

8° Le deüil conduit par M. le Capitaine de la ville (ou par le Vice-Lieutenant).

9° Marchent ensuite MM. les députés du Chapitre, de

S[t] Remi, de S[t] Nicaise, de S[t] Denis, marchant quatre à quatre.

10° Après eux, Messieurs du Présidial et de l'Election à main droite, Messieurs du Bailliage ducal à gauche ; et au millieu le Corps de MM. les Conseillers et Échevins de la ville, conduits par l'ancien Lieutenant et suivis des parents et amis invités par les héritiers du défunt. Après l'enterrement, les Corps jettent de l'eau bénite sur la fosse, dans le même ordre. On retourne ensuite à la maison du défunt, puis à la Ville, d'où l'on se sépare.

Le lendemain on se trouve au service et de la même manière, mais la Ville ne va pas à l'offrande.

On chante peu de temps après un service aux Cordeliers auquel sont invités les Capitaines de Bourgeoisie, les parents. Les Archers du Guet y assistent ; l'Eglise est tendue de bandes noires sur lesquelles sont d'espace en espace les armes de la ville.

Le Corps de Ville occupe les hautes stalles du côté droit, et les Officiers de Bourgeoisie celles du côté gauche ; les Archers du Guet sont assis sur des bancs proche le lutrin, et le deüil est assis sur des bancs couverts de noir qui lui sont préparés au millieu du chœur.

On dresse une chapelle ardente sur la représentation du tombeau qui est placé au millieu du chœur entre les stalles.

Observation sur ce qui se passe quand M. le Lieutenant meurt hors de Reims.

Les invitations sont faites à l'ordinaire par le syndic et le greffier accompagnés de deux sergents de la forteresse.

Comme il n'y a point de convoi, la Ville fait tous les

frais de billets de service, etc. En cette occasion les Corps s'assemblèrent à l'ordinaire et se rendirent à la maison du défunt, d'où ils partirent en l'ordre suivant, pour se rendre à St Hilaire, paroisse du défunt. Un archer des pauvres, le corps des arquebusiers, la garde de M. le Lieutenant, MM. les officiers de bourgeoisie, les connétables, le suisse et bédeau de la paroisse, M. le Vice-Lieutenant menant le deuil (c'eut pu être le capitaine de la ville). Les Chapitres de Notre-Dame, de St Remi, de St Nicaise, les Chanoines Régul. de St Denis; tous par députés : Le Présidial marchant à droite, le Corps de Ville au millieu, et le Bailliage ducal à gauche; l'Election.

Le Corps de Ville a fait quelques jours après célébrer un service aux Cordeliers, auquel il a assisté. Le Conseil occupoit les hautes stalles à droite, les officiers de bourgeoisie celles de la gauche, les Connétables sous les officiers de bourgeoisie, et la garde du Lieutenant sous la Ville (1).

(1) On lit en marge du manuscrit : « M. Sutaine, mort à Soissons le 5 août 1765. » C'est à l'occasion de la mort de ce Lieutenant des Habitants que cette note a été insérée par L.-J. Raussin lui-même.





Je ne puis mieux achever ce que j'ai recueilli sur les Lieutenants qu'en témoignant toute ma reconnaissance aux personnes qui, en voulant bien me communiquer des renseignements sur leurs ancêtres, m'ont été fort utiles.

Je les prie de daigner agréer mes remerciements les plus sincères.

Parmi les collaborateurs qui m'ont également aidé dans mes recherches, je dois exprimer ma gratitude notamment à M. Ch. Loriquet, conservateur de la Bibliothèque, à M. Louis Demaison, archiviste de la Ville, à M. Henri Jadart, aujourd'hui conservateur adjoint de la Bibliothèque, et aussi à M. Duchénoy, dont les travailleurs savent apprécier la complaisance, le savoir et la modestie.





TABLE DES MATIÈRES



Imprimerie coopérative de Reims (N. Monce, dir.), rue Pluche, 24.



